PROJET D'ORDONNANCE
ET
INSTRUCTION
PASTORALE
DE
MONSEIGNEUR
A
L'EVÊQUE
DE
MONTPELLIER.

PORTANT CONDAMNATION D'UN LIVRE INTITULE':
Hiſtoire du Concile de Trente écrite en Italien par Frao-Paolo Sarpi, de l'Ordre des Servites; & traduite de nouveau en François, avec des Notes critiques, hiſtoriques & théologiques, par PIERRE-FRANCOIS LE COURAYER, *Docteur en Théologie de l'Univerſité d'Oxford, Chanoine Régulier & ancien Bibliothéquaire de l'Abbaye de Ste. Géneviéve de Paris.* A Amſterdam, chez J. Weſthein & G. Smith. M. DCC. XXXVI.

OUVRAGE POSTHUME.

M. DCC. XXXVIII.

LETTRE
DE
MONSEIGNEUR L'EVÊQUE
D'AUXERRE

*A MONSIEUR ***. qui lui avoit communiqué l'Ouvrage Posthume du M. l'Evêque de MONTPELLIER contre la Nouvelle Traduction de l'Histoire du Concile de Trente par* le Frere le Courayer.

J'AI lu, Monsieur, l'Ouvrage posthume que vous m'avez communiqué, du grand Prélat que nous pleurons, & dont la mort laisse un si grand vuide parmi les Défenseurs persévérans & intrépides de la vérité. Il m'avoit annoncé lui-même cet Ouvrage comme fort près de sa perfection, & je m'étois engagé de mon côté à me joindre à lui pour proscrire le pernicieux Livre du Frere le Courayer. Je me flatois que M. de Montpellier donneroit lui-même bientôt son Ouvrage au Public, & que je n'aurois qu'à y applaudir & à l'adopter. La divine Providence en a disposé autrement ; mais il sera toujours très-avantageux que ce fruit posthume de son zêle pour les vérités de la foi, & pour l'Eglise qui en est la gardienne fidélle, ne soit point enseveli avec lui ; & que les personnes qui aiment l'Eglise, & qui s'intéressent sincérement à la conservation du dépôt de sa doctrine, reçoivent cette derniére consolation des travaux d'un Prélat, dont la mémoire leur sera toujours si précieuse. Nourries de la lecture de ses Ouvrages, elles le reconnoîtront sans peine dans celui-ci : le caractére qui lui est propre, l'énergie de son stile, la solidité de ses raisonnemens, la force de ses preuves, sa supériorité sur les adversaires qu'il combat, s'y montrent à découvert ; & on l'y voit toujours victorieux des ennemis de la vérité.

Il est toujours triste d'avoir à disputer & à combattre contre des Fréres, des Collégues, des membres de la même Société, des Enfans de l'Eglise, notre Mere commune ; & les avantages qu'on remporte sur eux, quelques utiles qu'ils soient à la vérité, ne peuvent manquer d'affliger les amis de la paix. Il n'en est pas de même, quand on s'éleve contre un ennemi déclaré de l'Eglise, contre un membre pourri qui s'en est séparé lui-même, après avoir été retranché de la Famille particuliére dans laquelle il avoit été élevé, excommunié & déclaré apostat par ses Supérieurs. Si on déplore son égarement & sa perte, on a au-moins la consolation d'être assuré que personne ne prendra sa défense dans l'Eglise, & que tous les suffrages se trouveront réunis contre lui.

Tel est l'adversaire contre lequel M. de Montpellier employe dans cet Ouvrage, les armes victorieuses de la foi. C'est un homme qui n'étant plus Catholique, affecte de n'embrasser aucune Secte, de faire bande à part ;

& d'être ſeul de ſa Religon : un homme qui par une témérité prodigieuſe, s'érige à lui-même un Tribunal ſuprême, d'où il prononce ſes oracles, condamne tantôt l'Egliſe Catholique, tantôt les Sectes qui en ſont ſéparées, & ſe donne en matiére de Religion pour le ſeul homme équitable, le ſeul éclairé des pures lumiéres de la vérité, le ſeul libre de toute prévention injuſte, le ſeul placé dans le juſte milieu dont tout le monde s'eſt écarté ; s'il faut s'en rapporter à ſon jugement.

Mais à quoi le conduit cette incroyable préſomption ? Croit-il être ſeul dans la voie du ſalut, & en veut-il exclure tous ceux qui ne donneront pas dans ſes idées ? non ; ce n'eſt pas-là ſa penſée. La fin qu'il ſe propoſe, eſt de laiſſer les hommes comme ils ſont, s'il ne peut pas leur inſpirer ſon libertinage d'eſprit, & de faire eſpérer le ſalut à tous ceux qui portent le nom de Chrétiens, malgré les erreurs diverſes dans leſquelles il les croit engagés. Il veut compoſer une Egliſe monſtrueuſe, de toutes les Sectes différentes qui s'anathématiſent réciproquement, dans laquelle chacun puiſſe ſe ſauver. C'eſt en un mot un vrai Tolérant, pour qui tout eſt bon, & qui accorde libéralement aux autres la liberté qu'il a uſurpée lui-même, de penſer comme on veut, d'approuver ou de condamner, de recevoir ou de rejetter tout ce qu'on juge à propos, & d'en appeller des déciſions les plus autentiques de l'Egliſe, & de ſa doctrine publique & univerſelle, à la propre raiſon de chaque particulier, comme au Tribunal ſouverain qui doit décider de tout en derniere analyſe, & auquel chacun doit s'en tenir.

Tout reſpire cet affreux Tolérantiſme dans les Notes ſur l'Hiſtoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, & dans la Préface qui eſt à la tête. J'en avois été frappé & indigné en les liſant, & il ne m'avoit pas été difficile de reconnoître un vrai Tolérant, dans ce Cenſeur préſomptueux du ſacré Concile. Mais quel avantage n'eſt-ce pas pour l'Egliſe, qu'un Evêque, tel que feu M. de Montpellier, en vengeant l'honneur, & en juſtifiant les déciſions de cette ſainte Aſſemblée, ait mis dans le plus grand jour ce pernicieux ſyſtême du Frere le Courayer, & en ait fait ſentir les horribles conſéquences ? Ce travail étoit néceſſaire dans un ſiécle comme le nôtre, où la licence des ſentimens en matiére de Religion & de doctrine, a fait de ſi funeſtes progrès ; où l'on recherche avec avidité des Livres infectés de ce poiſon mortel, qui prennent naiſſance dans le ſein de l'héréſie, & qui ne tendent qu'à ſubſtituer la raiſon à la foi, & à transformer les Chretiens en Philoſophes Pyrrhoniens ; & où tant d'hommes légers & flotans dans la foi, ſe laiſſent ſi facilement entraîner par le dangéreux appas de diſputer & de raiſonner ſur tout, & de ne croire que ce qui quadre avec leurs idées. Le ſalutaire & néceſſaire joug de la foi eſt devenu trop peſant pour ces hommes, il n'eſt point d'effort qu'ils ne faſſent pour le ſecouer, & ſe mettre au large ; & en ſe laiſſant emporter à tout vent de doctrine, ils n'ont plus rien de fixe dans l'eſprit, ils ne ſavent plus eux-mêmes ce qu'ils croyent, & ils tombent enfin dans l'irreligion.

Qu'il eſt à craindre, Monſieur, que les raiſonnemens du Frere le Courayer, & l'étrange liberté qu'il ſe donne de prononcer ſur tout en arbitre ſouverain, & de s'élever ſans pudeur au-deſſus de toute autorité, ne conduiſent dans cet abîme beaucoup d'eſprits qui n'y ſont déja que trop diſpoſés ! On ne ſera pas ſurpris après cela de le voir tomber dans un ſi grand

nom-

nombre d'erreurs particuliéres, & attaquer de front tant de dogmes & de vérités de la foi Catholique; le nombre & la vertu des Sacremens; la néceſſité du Batême, la Préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie; la Tranſſubſtantiation, & la vérité du Sacrifice de nos Autels; l'obligation de droit divin de confeſſer ſes pechés mortels dans la Pénitence; la dignité de Sacrement proprement dit, & de ſource efficace de la grace, accordée par Jeſus-Chriſt au Mariage des Chrétiens; l'autorité ſupérieure de l'Egliſe; ſon indéfectibilité dans la profeſſion de la vraie foi; ſon infaillibilité & celle du Concile Général qui la repréſente, dans ſes déciſions & dans ſon enſeignement unanime; & le devoir indiſpenſable qui en réſulte pour tous ſes Enfans de s'y ſoumettre de cœur & d'eſprit, & de l'écouter quand elle parle, avec une docilité parfaite; la Primauté d'honneur & de Juriſdiction dans toute l'Egliſe accordée par Jeſus-Chriſt même à ſaint Pierre & aux Papes ſes Succeſſeurs; le droit qu'elle leur donne d'étendre leur vigilance, & d'exercer leur autorité ſur chaque Egliſe particuliére pour le maintien de la foi, & de la régle des mœurs, & pour l'obſervation des Canons; l'obligation impoſée aux autres Egliſes de reconnoître la prééminence de celle de Rome, & de lui demeurer unies comme au lien de l'unité, & au centre de la Communion Eccléſiaſtique: le pouvoir que l'Egliſe reconnoît dans les Princes Souverains de punir les Hérétiques, en même-tems qu'elle les exhorte à en uſer avec une ſage modération.

Ce n'eſt encore là, Monſieur, qu'une partie des erreurs du Frere le Courayer, & des égaremens dans leſquels l'Ecrit que vous m'avez communiqué, le pourſuit, & venge l'Egliſe Catholique & ſa doctrine des inſultes de cet ennemi outrageux. On ne releve pas même tout ce qu'il y a d'erronné dans ſon Livre, & tout ce qu'il y a ramaſſé d'empoiſonné & de digne de cenſure. Les bornes qu'on s'étoit preſcrites, ne le permettoient pas; & on a même cru devoir traiter plus briévement certaines matiéres, pour s'étendre davantage ſur d'autres, comme celles de la Préſence réelle, de la Tranſſubſtantiation, & du culte que l'Egliſe rend à Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, parcequ'on les a crues plus néceſſaires dans le Diocèſe de Montpellier, à cauſe des Nouveaux-Convertis qui y ſont en grand nombre, & dont pluſieurs ne le ſont pas aſſez ſincerement.

Mais qu'il eſt beau, Monſieur, de voir un Prélat à qui on a ſuſcité tant de traverſes dans le ſein de l'Egliſe Catholique, & qui a été accuſé par ſes Fréres & traité d'ennemi, de rébelle, de ſchiſmatique & preſque d'hérétique, ſoutenir avec tant de zêle les intérêts de cette même Egliſe, & prendre en main la défenſe de ſon autorité & de ſa doctrine! Qu'il eſt glorieux pour ce Prélat au-milieu des diſputes qui partagent les Paſteurs & les Enfans de l'Egliſe, de ſe réunir avec des Fréres dont il a tant de ſujets de ſe plaindre, pour attaquer avec eux un ennemi commun! Qu'il eſt digne d'un Evêque vraiment Catholique, de donner de telles preuves de ſon zêle pour toutes les vérités de la foi, & de ſon attachement inviolable à l'unité; & de mourir les armes à la main, en combattant pour l'Egliſe, & en particulier pour les droits du Siége Apoſtolique, malgré les injuſtes préventions qui l'avoient rendu ſi odieux à la Cour de Rome!

Vous n'ignorez pas, Monſieur, qu'un autre Prélat de l'Egliſe de France, dont les ſentimens ſont fort oppoſés aux nôtres, a déja cenſuré l'Ouvrage du Frere le Courayer, & s'eſt même autoriſé d'avance de la cenſure

que M. de Montpellier avoit promis d'en faire. Je n'ai garde de lui refuſer la gloire de s'être élevé contre une doctrine ſi pernicieuſe : & plût à Dieu que ce Prélat & tous ceux qui penſent comme lui, n'éxerçaſſent leur autorité & leurs talens, que contre des erreurs auſſi certaines & auſſi damnables que celles-ci ! Nous n'aurions qu'à applaudir à leur zêle, & nous nous ferions un devoir de les ſuivre, ſi nous n'avions pas eu l'avantage de les prévenir.

Ils verroient, comme ils peuvent le voir ici, que c'eſt le même amour de la vérité & de la doctrine ancienne & perpétuelle de l'Egliſe, qui nous anime contre les ennemis du dehors, tels que le Frere le Courayer, & qui ne nous permet pas de garder le ſilence, lorſque des Enfans même de l'Egliſe donnent atteinte à cette ſainte doctrine, ſans le vouloir ou ſans le ſavoir ; mais que nous mettons une extrême différence entre les uns & les autres : nous diſputons avec ces derniers comme avec des Freres, ſur des points qui, quoique très-importans en eux-mêmes, ſont encore controverſés dans le ſein de l'unité, & ſur leſquels l'autorité très-unanime de l'Egliſe Catholique n'eſt pas encore aſſez manifeſtée, ou qui ont ſouffert quelque obſcurciſſement dans l'eſprit de pluſieurs par les nuages des diſputes. Mais en même-tems nous conſervons la paix avec eux, autant qu'il dépend de nous ; & nous leur demeurons parfaitement unis contre les ennemis étrangers dans tous les points ſur leſquels l'Egliſe s'eſt clairement expliquée par ſes déciſions ou par ſon enſeignement univerſel & unanime. Nous reconnoiſſons qu'il n'y a plus à conteſter ſur ces points, mais uniquement à ſe ſoumettre de cœur & d'eſprit pour les vrais Catholiques ; & nous ſavons non-ſeulement écouter l'Egliſe notre ſainte Mere, & lui obéir en Enfans dociles, mais nous ſommes toujours prêts à prendre ſa défenſe, & à combattre pour ſon autorité & pour ſes dogmes.

En voici une preuve qui doit nous ſervir d'apologie, & fermer la bouche à nos Adverſaires du dedans, & qui ajoute à la couronne du grand Evêque que la mort nous a enlevé, un ornement d'un prix ineſtimable. Il y parle encore après ſa mort, *defunctus adhuc loquitur*, & il y démontre à toutes les perſonnes équitables & pacifiques, ſon amour pour l'Egliſe, ſon zêle pour la défenſe de ſes dogmes, ſon attachement inviolable à ſon Unité & au centre de ſa Communion. Il avoit toujours fait hautement profeſſion de ces ſentimens ſi Chrétiens & ſi Catholiques : il y a mis le dernier ſceau par cet ouvrage, & il nous laiſſe par-là un exemple que je me ferai toujours gloire de ſuivre, & que rien ne ſera jamais capable de me faire oublier.

Je trouve ces diſpoſitions dans leſquelles M. de Montpellier a perſeveré juſqu'à la fin, peintes bien au naturel dans un texte célébre de ſaint Auguſtin. Ce Pere y parle des hommes de-bien que la divine Providence permet quelquefois qui ſoient chaſſés des Aſſemblées Chrétiennes, par la faction des hommes charnels. Il eſt vrai que ce trait ne ſauroit convenir à un Prélat qui a vécu & qui eſt mort dans le ſein & dans la communion même extérieure de l'Egliſe Catholique ; mais perſonne n'ignore les efforts qu'on a fait pour l'en exclure, ni les entrepriſes ſchiſmatiques par leſquelles on l'a traité en diverſes occaſions, comme s'il eût été réellement exclus. Quelles ſont donc, ſelon ſaint Auguſtin, les diſpoſitions de ces hommes de bien ainſi maltraités dans l'Egliſe ? » S'ils ſupportent, dit-il, patiemment

» cette injure & cet outrage, pour la paix de l'Egliſe, ſans entreprendre » aucune nouveauté de ſchiſme ou d'héréſie, ils apprendront aux hommes » la vérité de l'affection & la ſincérité de la charité avec laquelle ils doi- » vent ſervir Dieu. Le deſſein de ces hommes de bien, eſt de rentrer extérieurement dans le ſein & les Aſſemblées de l'Egliſe, lorſque le tumulte » qui les en a exclus, ſera appaiſé; & s'ils ne le peuvent pas.... ils conſervent toujours la volonté de ſe rendre utiles à ceux-mêmes, aux mouvemens deſquels ils ont été forcés de céder. Ils s'abſtiennent de tout conventicule & de toute aſſemblée illégitime. Ils défendent juſqu'à la mort, & » ils appuyent de leur témoignage, la foi qu'ils ſavent être prechée, & enſeignée dans l'Egliſe Catholique : *Uſque ad mortem defendentes & teſtimonio juvantes eam fidem quam in Eccleſiâ Catholicâ predicari ſciunt.* De tels hommes ſont couronnés en ſecret par le Pere céleſte, qui voit avec complaiſance les diſpoſitions ſecretes qu'il a lui-même miſes dans leurs cœurs; *hos coronat in occulto Pater, in occulto videns.* Je ſouhaite, Monſieur, que l'Ouvrage de feu M. de Montpellier ſoit bientôt donné au Public, perſuadé qu'il en ſera trés-bien reçu, & qu'il ne peut être que très-honorable à ſon Auteur & très-utile à l'Egliſe : & ce ſera pour moi un honneur & une conſolation particuliére, de le voir paroître avec cette Lettre approbative, dont il n'auroit pas eu beſoin, ſi ce Prélat avoit eu le tems de le donner lui-même. Je ſuis avec toute l'eſtime & la conſidération poſſible, Votre très-humble & trés-obéiſſant Serviteur † Ch. Evêque d'Auxerre.

S. Auguſt. de vera Relig. c. 6. n. XI.

A Regennes ce 1. Septembre 1738.

AVIS AU LECTEUR.

*On prie inſtamment le Lecteur de corriger avant toutes choſes ſur l'*Errata, *les fautes importantes qui ſe ſont gliſſées dans le cours de l'Impreſſion de cet Ouvrage.*

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 4. *ligne* 8. *mettez à la marge* Préface page 24.

Page 6. *ligne* 5. quatres, *liſ.* quatre. (*Ibid.*) *lign.* 38. ont été employées, *liſ.* ont été le plus employées.

Page 7. *lig.* 3. & 4. *ôtés les guillemets de ces deux lignes.*

Page 8. *lig.* 3. ponr *liſ.* pour. *Ib. lig.* 43. obſcurs, *liſ.* obſcures. *Ibid.* unein juſtice, *liſ.* une injuſtice.

Page 9. *l.* 9. partie, *liſ.* parti. *Ibid. lig.* 16. ſavorable, *liſ.* favorable. *Ibid. lig.* 26. le Religion, *liſ.* la Religion.

Page 10. *lig.* 30. la gloire, *liſ.* le glaive.

Page 11. *lig.* 35. de Decrets, *liſ.* des Decrets.

Page 14. *lig.* 1. ajout-t'il *liſ.* ajoute-t'il.

P. 15. *l.* 11. penicieuſe *liſ.* pernicieuſe. *ibid. lig.* 12. tontes, *liſ.* toutes.

Page 16. *lig.* 7. de Royaume, *liſ.* du Royaume. *ibid. lig.* 10. elle n'eſt pas, *liſ.* elle n'eſt plus. *Ibid. lig.* 21. *mettez un point avant* héritiére. *Ibid. lig.* 26. la Communion, *liſ.* ſa Communion. *Ibid. lig.* 30. Toutes les Sectes, *liſ.* Toutes les Sectes. *Ibid. l.* 35. Les hommes ne peuvent, *liſ.* Des hommes ne purent. *Ibid. lig.* 43. qu'ils ſoient comme nous, *liſ.* qu'ils ſoient un comme nous.

Page 17. *lig.* 38. Le voilà, *liſ.* Les voilà. *Ibid. lig.* 39. comme nn Payen, *liſ.* comme un Payen.

Page 18. *lig.* 17. mais qui en ruineront

l'eſprit : Fuiez ces perſonne, *liſ.* mais qui en ruineront l'eſprit : Fuiez ces perſonnes. *Ibid. lig.* 47. n'eſt point, *liſ.* n'ait point.

Page 19. *lig.* 26. réfermer, *liſ.* réformer *ibid. lig.* 28 N'avons nous point, *liſ.* n'avions-nous point. *ibid lig.* 39. les Nations, *ajoutés*, les baptiſant.

Pag. 20. *lig.* 14. peché originelle, *liſ.* peché originel. *ibid. lig.* 17. pleins de zêle, *ajoutés*, diſent-ils. *ibid. lig.* 19. exigeoit, *liſ.* exigeoient.

Page 22. *lig.* 5. qu'un, *liſ.* qu'une. *ibid. lig.* 7. comprene, *liſ.* comprenne.

Page 23. *lig.* 43. *ôtés* ainſi.

Page 24. *lig.* 9. qu'elle eſt, *liſ.* quelle eſt. *ibid. au bas de la page mettés à la marge* Epheſ. v. 26.

Page 25. *lig.* 25. montrerons, *liſ.* montrons.

Page 29. *lig.* 30. *après* Rédemption, *mettés une virgule au-lieu d'un point. ibid. lig.* 31. *après* de l'Egliſe, *mettés un point, au-lieu de deux points.* Ibid. *lig.* 36. ne le ſont, *liſ.* ne ſont.

Page 31. *lig.* 34. *après* batiſé, *mettés un point.*

Page 32. *lig.* 19. encroe, *liſ.* encore. *ibid. lig.* 20. propoſé, *liſ.* propoſée. *ibid. lig.* 28. venu, *liſ.* venus. *ibid. lig.* 42. ont fait, *liſ.* on fait.

Page 33. *lig.* 23. ils n'étoient, *liſ.* il n'étoit.

Page 34. *lig.* 33. diſtinct, *liſ.* diſtincts. *ibid. lig.* 42. entrés, *liſ.* entré.

Page 35. *lig.* 2. *aprés* ne croiront pas, *mettés un point interrogant.*

Page 36. *lig.* 4. *aprés* Apôtres *ajoutés*, Arrêtons-nous à ce dernier point.

Page 37. *lig.* 14. pourroit, *liſ.* pouvoit.

Page 40. *lig.* 7. S. Cyrille, *liſ.* li S. Cyrille. *ib. lig.* 34. & 35. Porte-Chriſt, *liſ.* Porte-Chriſts.

Page 41. *lig.* 8. *à la marge* Catech. 4. *liſ.* Catech. 5. *ibid. lig.* 43. *aprés* Ciel, *ajoutés* la parole de J. C.

Page 43. *lig.* 14. qu'elle, *liſ.* quelle.

Page 45. *lig.* 19. Puiſque, *liſ.* Puis. *ib. lig.* 21. l'Euchariſte, *liſ.* l'Euchariſtie. *ibid. à côté du paſſage de ſaint Chryſoſtome mettés la citation omiſe*, Homel. 83. in Matth.

Page 46. *lig.* 28. péſécution, *liſ.* perſécution.

Page 49. *lig.* 20. l'a, *liſ.* la.

Page 50. *lig.* 25. qu'elle, *liſ.* quelle.

Page 51. *l.* 1. nous diſe, *ajoutes* encore

Page 53. *lig.* 27. vain, *liſ.* vin. *ibid. l.* 45. le'uſſent, *liſ.* l'euſſent.

Page 54. *lig.* 28. ſacrifice, *liſ.* ſacrifices.

Page 55. *lig.* 3. préſent, *liſ.* préſens.

Page 56. *lig.* 14. de Sectes ennemis, *liſ.* des ſectes ennemies. *ibid. lig.* 19. n'auroient, *liſ.* n'auroient-ils. *ib. lig.* 24. nogmes, *liſ.* dogmes. *ib. lig.* 31. tout, *liſ.* tous. *ibid. lig.* 42. tempignages, *liſ.* témoignages. *ibid. lig.* 43. Sactement, *liſ.* Sacrement.

Page 57. *lig.* 10. Inſenſez, *liſ.* Inſenſé.

Page 59. *lig.* 11. de Tranſſubſtantiation, *liſ.* de la Tranſſubſtantiation.

Page 60. *l.* 13. là-même, *liſ.* la même. *ibid. lig.* 38. dn, *liſ.* du. *ibid lig.* 43. juſqn'au, *liſ.* juſqu'au.

Page 61. *lig.* 10. ou aveugle, *liſ.* ou un aveugle. *ibid. mettés en marge la citation du texte de S. Cyprien.* Epit. 63.

Page 62. *l.* 44. les Fidéles, *liſ.* les Infidéles.

Page 70. *lig.* 36. quatres, *liſ.* quatre.

Page 72. *l.* 9. Sacerdoce, *liſ.* Sacerdoces. *ib. lig.* 11. *effacés* dans *qui eſt répeté. ib. lig.* 37. ſoient, *liſ.* fuſſent.

Page 75. *l.* 15. du ſecret, *liſ.* de ſecret.

Page 79. *lig.* 33. *avant ces mots* loin de conclure, *ôtés la virgule & mettés un point. ibid. lig.* 34. *mettés une virgule au-lieu d'un point après* Métropolitain.

Page 81. *lig.* 3. ces, *liſ.* ſes. *ibid. lig.* 11, ou S. Paul, *liſ.* ou de S. Paul. *ibid lig.* 18. ces, *liſ.* ſes.

Page 86. *l.* 45. la juſtice, *liſ.* ſa juſtice.

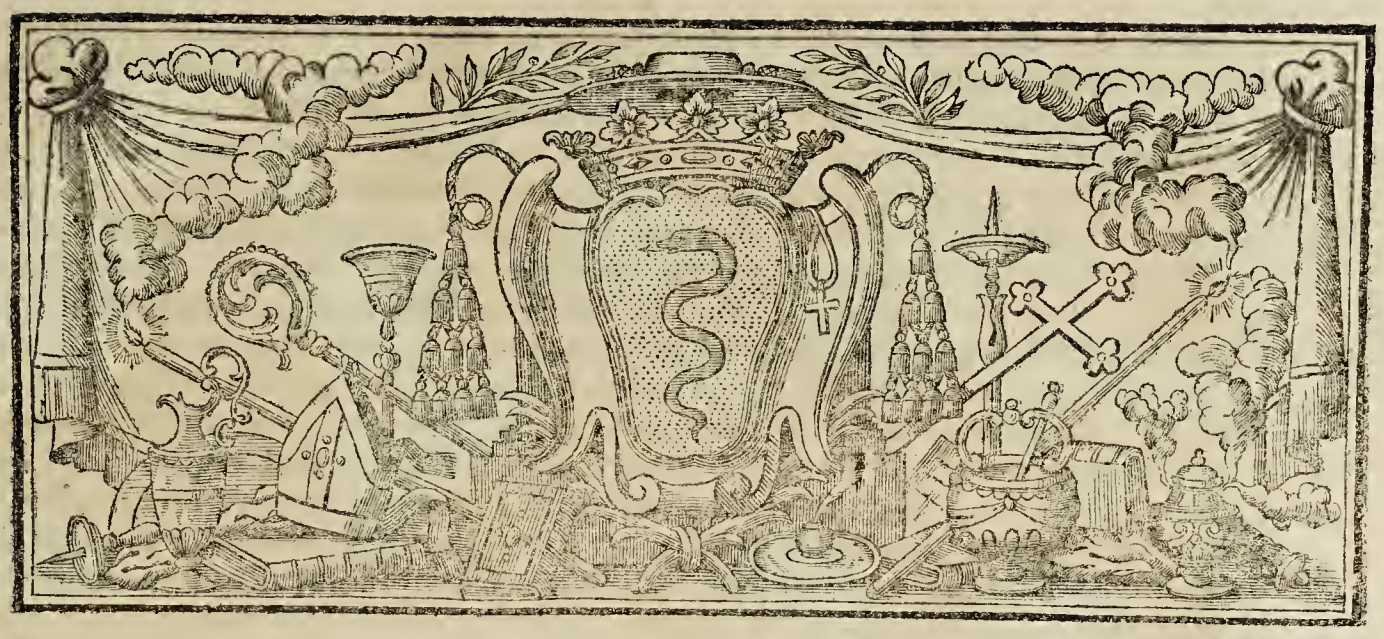

PROJET D'ORDONNANCE
ET
INSTRUCTION
PASTORALE
DE
MONSEIGNEUR L'EVÊQUE
DE MONTPELLIER,

PORTANT condamnation d'un Livre intitulé : *Hiſtoire du Concile de Trente écrite en Italien par Fra-Paolo Sarpi, de l'Ordre des Servites; & traduite de nouveau en François, avec des Notes critiques, hiſtoriques & Théologiques*, par PIERRE-FRANÇOIS LE COURAYER, *Docteur en Théologie de l'Univerſité d'Oxford, & Chanoine Régulier & ancien Bibliothequaire de l'Abbaye de Ste Genevieve de Paris.* A Amſterdam, chez J. Wetſtein & G. Smith. M. DCC. XXXVI.

CHARLES-JOACHIM, par la permiſſion divine, Evêque de Montpellier &c. Au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fideles de notre Diocèſe, SALUT & bénédiction en Jeſus-Chriſt notre Seigneur.

NOUS n'avons point oublié, Mes très-chers Freres, les engagemens que nous avons pris au ſujet du Livre du Frere le Courayer. Les erreurs du Livre

demandent d'être condamnées, & la hardieſſe de l'Ecrivain d'être réprimée. Les erreurs ſont palpables ; le venin n'en eſt point caché : la hardieſſe de l'Ecrivain ſe manifeſte à toutes les pages du Livre. Plein de l'eſprit de Fra-Paolo, qu'il appelle *Catholique en gros*, *Proteſtant en détail*, il n'a entrepris d'en donner une nouvelle Traduction, que pour avoir occaſion de cenſurer le Concile de Trente ; de s'élever contre les déciſions de l'Egliſe ; & de manifeſter le libertinage d'eſprit qu'il couvoit depuis pluſieurs années : *Quomodo cecidiſti de Coelo !* Le Frere le Courayer, avec les talens que Dieu lui a donnés, pouvoit ſervir l'Egliſe d'une maniére bien avantageuſe. Inſtruit dans une Congregation où la lumiere & la piété brillent également, il pouvoit devenir une lampe propre à éclairer ceux qui ſont dans la maiſon du Seigneur. Mais il n'a pas rendu à Dieu l'hommage des dons qu'il ne tenoit que de ſa pure libéralité. Il s'eſt élevé ; & Dieu l'a abaiſſé. Il s'eſt cru en état de redreſſer l'Egliſe ; & il n'a pu lui même ſe ſoutenir. Autant de pas, autant de chutes. D'une opinion hardie, il eſt tombé dans l'erreur. L'erreur l'a précipité dans le Schiſme ; & pour ſe dire à lui-même ; Je ne ſuis pas Schiſmatique, il s'eſt fait Tolérant. De-là cette alliance ſcandaleuſe du titre de Chanoine Régulier avec celui de Docteur de l'Univerſité d'Oxford, qu'il prend à la tête de ſon Livre. Mais en devenant Tolérant, qu'eſt devenu le Frere le Courayer ? Un Hérétique, un Sectaire de la Secte la plus pernicieuſe & la plus éloignée de la vérité. Les preuves en ſont palpables.

Tom. I. Vie de Fra-P. pag. 64.

Iſaye. XIV. 12

TOLERANTISME DU FRERE LE COURAYER.

L'Egliſe, ſelon le Frere le Courayer, eſt un amas de toutes les Sectes, qui étant ſéparées les unes des autres par le Schiſme, ſont unies entre elles par la Foy en Dieu, & par la profeſſion de certains dogmes.

Quelque monſtrueuſe que ſoit cette idée de l'Egliſe, c'eſt néanmoins celle que le Frere le Courayer s'en eſt formée. Ecoutons-le s'expliquer lui-même, & nous développer ſon ſyſtême. » En cas, dit-il, *de partage d'opinion* entre les Egliſes Chrétiennes, ſoit unies entre elles, ſoit *ſéparées les unes des autres par le Schime*, » l'uniformité de témoignage venant à ceſſer, il n'y a plus d'autre motif pour » nous porter à croire, que les raiſons de probabilité ſur leſquelles ſont appuyés » les dogmes qu'on propoſe, ou l'évidence dont eſt accompagnée la révelation. « Voilà donc les Egliſes Chrétiennes ſéparées les unes des autres par le Schiſme, que l'on ſuppoſe ne faire qu'un ſeul corps. Mais ces Egliſes ſéparées par le Schiſme, ne laiſſent pas d'avoir la même foy ; parceque les dogmes ſur leſquels elles conteſtent entre elles, ne ſont que de ſimples *opinions*.

Preface pag. 31

Si vous demandez au Frere le Courayer pourquoi il ne regarde que comme opinions les dogmes qui partagent les Egliſes différentes. » C'eſt, dit-il, que » tout ce qui n'eſt ni évidemment révelé, ni évidemment certain, ne peut être » propoſé comme un objet de créance. « Et tout de ſuite il ajoute : » Les déciſions d'un Concile en matiére de doctrine, qui n'ont pour appuy aucune de » ces deux évidences, ſont autant d'impoſitions injuſtes ſur la foi des hommes ; » & tout anathême qui porte ſur un autre fondement, eſt-nul de ſa nature, & » vitieux dans ſon principe. « Quelle ſorte d'évidence le Frere le Courayer exige-t'il pour fonder un Article de foy ? Il eſt évident que deux & deux ſont quatre ; évidemment certain qu'il y a une Ville de Rome. Eſt-ce là l'évidence que demande le Frere le Courayer en matiére de révelation ? Il ne le dit pas : mais il le ſuppoſe. (*a*) L'évidence qu'il exige, eſt telle, qu'il en réſulte que les Sectes ſé-

Ibid. pag. 32

(*a*) Le grand principe des parfaits Tolérans eſt que tous les hommes doivent ſe tolerer,

parées de l'Egliſe ne ſoient point coupables, pour ne pas appercevoir la certitude des dogmes qu'on leur propoſe comme Articles de foy. Or l'on ne peut regarder les Sectes ſéparées, comme excuſables de ne pas croire, que parce que l'évidence qui accompagne la révelation des dogmes propoſés, ne ſe fait pas appercevoir à tous les hommes auſſi clairement que deux & deux ſont quatre. C'eſt donc l'évidence la plus parfaite que demande le Frere le Courayer; évidence qui ſaiſiſſe tous les eſprits, & qui faſſe dire de celui qui ne ſe rend pas, qu'il mérite d'être renfermé avec les inſenſés.

Ce principe, comme l'on voit, eſt d'une merveilleuſe fécondité pour réunir toutes les Sectes. Y en a-t'il quelqu'une, que l'on puiſſe ſoupçonner de ne vouloir pas ſe rendre à une évidence qui n'eſt ſuſceptible d'aucun nuage?

Allons en avant. » Toute Egliſe, dit notre Auteur, qui prononce anathême » contre une autre ſur des points, *ou douteux, ou non néceſſaires*, ſe ſépare elle- » même de l'unité, ſans en retrancher les autres, parceque, comme elle n'a pas » le droit d'en commander la créance, il n'y a pour les autres aucune néceſſité » d'obéir; & qu'uſurpant un pouvoir qui ne lui a point été donné, on peut par » conſéquent lui déſobéir à cet égard ſans injuſtice & ſans crime. *Pref. pag.* 23

S'il n'y a obligation de ſe ſoumettre à une déciſion dogmatique, que lorſque la révelation ſur laquelle elle eſt fondée, eſt d'une évidence qui ſaiſiſſe tous les eſprits, on doit regarder comme *douteux, ou non néceſſaires* tous les dogmes qui ſont conteſtés par quelque Egliſe. Car s'ils étoient auſſi évidens que le doivent être des dogmes révelés dans les principes du Frere le Courayer, comment des Egliſes entieres ne ſeroient-elles pas frappées de cette évidence? Ainſi, ne dites plus que le dogme de la préſence réelle ſoit un dogme évidemment révelé. Il eſt ou douteux, ou non néceſſaire, dès qu'il eſt conteſté par l'Egliſe de Genève.

Il faut dire la même choſe de tous les points qui nous diviſent des autres Egliſes; Grecque, Neſtorienne, Cophte, Ethiopienne, Lutherienne, Anabaptiſte, Socinienne &c. Toutes ces Sectes ne ſont en different avec nous, que ſur des points obſcurs, ou non néceſſaires. Réunies dans les points de foy dont l'évidence parcequ'ils n'ont pas pour ſe réunir dans une même Religion, une évidence qui équivaille à celle de deux & deux ſont quatre. C'eſt ce que l'on trouvera dans un diſcours de M. Noodt, Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Leyde. Ce Diſcours qui a pour titre *De la liberté de conſcience*, a été traduit du Latin en François par M. Barbeyrac, Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire à Lauſane, & réimprimé pour la 2e fois à Amſterdam chez Pierre Humbert en mil ſept cens quatorze. Voici ce qu'il porte: „, Si Dieu avoit voulu qu'il n'y eut dans le monde qu'une ſeule Religion, lui » étoit-il difficile d'inſpirer à tous les hommes les mêmes idées en fait de choſes divines, comme » il leur a donné à tous ſans exception .... la connoiſſance de l'Arithmetique? Cet exemple » ſeul ne ſuffit-il pas pour nous convaincre d'abord, que Dieu auroit pû faire à l'égard de ſon culte » ce qu'il a fait par rapport à la ſcience des nombres? „ Et après avoir dit que chez tous les peuples & toutes les nations, " lorſque l'on veut compter, chacun trouve

„ cinq & quatre font neuf; ôtez deux, reſte ſept. "

M. Noodt ajoute: "Mais, ô profondeur, ô merveilles infinies de la ſageſſe divine!... Vous n'avez » pas jugé, ô Dieu, à propos de mettre la Religion dans un dégré d'évidence, qui nous ramenât » tous à une même foi, comme nous avons tous une même *Arithmetique*. Votre volonté » ſoit faite. Quelle folie n'eſt-ce donc pas, quelle arrogance, qu'un miſerable mortel faſſe ſervir » de prétexte à ſa cruauté, cette difference de ſentimens, que Dieu le ſeul Maitre ſouverain de » nos conſciences, a permis pour fournir une ample matiere au ſupport, à la douceur, à la » charité. ..... Il faut donc en venir néceſſairement à dire, qu'en matiére de Religion aucun » homme ne reconnoit ici bas de ſupérieur qui puiſſe impoſer quelque loi à la conſcience "

Il eſt clair que M. Noodt ne fonde la néceſſité de ſe tolerer que ſur ce qu'il n'eſt pas auſſi évident que deux & deux ſont quatre, que tels & tels dogmes appartiennent à la révelation.

eſt apperçue de tous les Chrétiens, on n'a pu les regarder comme ſéparées de l'unité; & l'Egliſe Romaine, qui les a traitées ainſi, s'eſt rendue plus coupable que celles qu'elle a jugé ſi ſéverement.

Mais peut-être portons-nous trop loin les conſéquences qui naiſſent des principes du Frere le Courayer? Non. Pour s'en convaincre, il n'eſt beſoin que de tranſcrire ſes propres paroles. Commençons par les Egliſes Proteſtantes. Il prétend qu'elles ne ſont en conteſtation avec nous que ſur des queſtions qui n'ont pas dû être érigées en dogmes de foy. » Comment, dit-il, juſtifier d'indiſcretion
Pref. 24 » cette facilité du Concile de Trente à ériger en Articles de foy tant de choſes » incertaines, ſuperflues & peu fondées, pour ne rien dire de pis? Comment » approuver cette multitude d'anathêmes prodigués pour de ſimples diſputes de » mots?..... Comment recevoir, je ne dis pas comme des dogmes neceſſaires, » mais comme des verités, tant d'imaginations de l'Ecole?..... Comment excu» ſer de défaut de charité, cette *intolerance* qui a fait exclure de l'unité chrétienne » tant de peuples, pour les vouloir aſſujettir trop impérieuſement à des pratiques » ou peu raiſonnables..... ou contraires à l'inſtitution primitive..... ou nulle» ment néceſſaires?..... Comment enfin ne pas taxer de dureté cette obſtina» tion à vouloir retenir tant d'obſervances, peut-être bonnes, mais non néceſſai» res, & forcer tout le monde à s'y aſſujettir, au riſque de revolter une partie de tous » les peuples, ſans vouloir ſe relâcher ſur les choſes les plus indifférentes & les » moins eſſentielles à la vertu?..... Il n'y a qu'un zêle ſans connoiſſance & une » pure prévention de parti, qui puiſſent excuſer toutes ces choſes.

C'eſt donc contre toute juſtice que l'Egliſe Romaine a lancé l'excommunication contre les Egliſes Proteſtantes; & celles-ci, nonobſtant la diverſité de créances d'avec nous ſur un grand nombre d'Articles, ſont encore dans l'unité, parceque tous les points qui nous diviſent, ne regardent que des choſes incertaines, ſuperflues, peu fondées; des diſputes de mots, des pratiques peu raiſonnables, des obſervances non néceſſaires. Telle eſt la déciſion du Frere le Courayer. Si les Egliſes Proteſtantes ſont dans l'unité, les Egliſes Orientales en ſeront-elles excluſes? Quelle apparence!

Tom. II. pag. 230 » L'Egliſe Romaine, dit le Frere le Courayer, regardant les Orientaux comme » Schiſmatiques, ne les fait pas partie de l'Egliſe. Mais je doute qu'une ſimple » conteſtation de Juriſdiction, telle qu'eſt celle qui eſt entre ces deux Egliſes, » puiſſe autoriſer l'une qui eſt partie, de juger dans ſa propre cauſe, & d'exclure » de la vraie Egliſe une Société qui y tient par les mêmes liens, & qui ne fait que » maintenir une indépendance, dont originairement chaque Egliſe Patriarchale » étoit en poſſeſſion. La choſe du moins ne paroît pas trop vraiſemblable. « Ail» leurs notre Auteur parle plus affertivement. Un des motifs ſur leſquels il ſe fonde pour ne pas reconnoître le Concile de Trente comme Général, c'eſt que les Orientaux n'y ont pas été invités. Ce qui ſuppoſe qu'ils ſont partie de l'Egliſe.
Ib. p. 781 » Pour l'Orient, dit-il; comme les Evêques n'avoient point été invités au Con» cile, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils n'ayent tenu aucun compte de ce qui s'y étoit » décidé. «

Le Frere le Courayer auroit donc voulu qu'on invitât au Concile de Trente les Evêques Schiſmathiques de l'Egliſe Grecque: Mais qu'auroit-on fait des Neſtoriens, dont la communion eſt ſi étendue? N'auroient-ils pas dû être invités auſſi à venir s'aſſeoir avec les autres Evêques, pour pouvoir regarder le Concile de Trente comme un Concile Général? Il paroît que le Frere le Courayer l'entend ainſi. Au moins eſt-on en droit de l'inferer de ce qu'il dit pour corriger Fra-Paolo,

qui

qui accuſe d'impiété Neſtorius en ce qu'il a diviſé Jeſus-Chriſt & en a fait deux fils.
» Certainement, dit le Frere le Courayer, on ne peut excuſer Neſtorius *d'impru-* *Tome I.*
» *prudence & de témerité*, dans l'innovation qu'il voulut introduire dans le *lan-* *p. 322.*
» *gage* de l'Egliſe. Mais des Sçavans l'ont juſtifié de l'impiété dont Fra-Paolo l'ac-
» cuſe ici, & ont jugé aſſez probable que toute cette grande controverſe n'étoit
» proprement qu'une *conteſtation de mots.*

La controverſe du Neſtorianiſme, qu'une conteſtation de mots! Eh! qui empêchera d'en dire autant de l'Eutichianiſme?

Les Cophtes, qui ne reconnoiſſent qu'une nature en Jeſus-Chriſt, ne ſeront pas plus difficiles à juſtifier que les Neſtoriens qui admettent deux perſonnes. On ne doit donc regarder comme ſéparée de l'Egliſe, aucune de ces grandes Communions ſi répandues dans l'Orient; Melchites, Neſtoriens, Cophtes ou Jacobites; tous font partie de l'Egliſe. Les Ariens même qui revivent aujourd'hui en la perſonne des Sociniens, ont toujours joui & jouiſſent encore de cet avantage. Le Frere le Courayer ne le dit pas en termes précis; mais, outre que ſes principes y conduiſent, il l'inſinue en plus d'un endroit.

» Rien, dit-il, n'eſt plus contraire au précepte (de ſe ſupporter les uns les au-
» tres) que la démangeaiſon de multiplier ſans ceſſe de nouveaux dogmes, & d'y *Preſ. p. 23*
» vouloir ſoumettre avec empire tous les autres, en taxant trop aiſément d'héréſie
» quiconque paroît le moins du monde s'en écarter. *Le mal eſt d'une origine ancienne.*
Arrêtons-nous à ces derniers mots, & voions ſi la demangeaiſon de faire de nouveaux dogmes, n'auroit pas, ſelon les idées de notre Auteur, une origine auſſi ancienne que le Concile de Nicée où Arius fut condamné. » La foy, dit-il, ne
» reçoit point d'augmentations. Elle a eu toute ſa perfection dès le commence- *Ibid. p. 25.*
» ment..... Tout ce que n'ont point ſû les premiers ſiécles, n'eſt point né-
» ceſſaire, puiſqu'ils ont été fidéles ſans les croire. Juſques-là tout va bien, & nous n'avons garde de reprendre le Frere le Courayer. Quelques pages après il repete la même choſe, & il ajoute. » C'eſt faute d'avoir agi ſur ces principes,
» qu'on a ſi fort chargé *nos confeſſions de foy*, d'Articles nouveaux & inconnus dans
» l'antiquité. Si nous nous croyons plus éclairés à cet égard, il faut que nous ju-
» gions que l'on a eu des idées fort imparfaites de la foy dans les *premiers tems*,
» & que ces ſiécles que l'on a regardés comme les plus purs du Chriſtianiſme,
» ayent été réellement les plus ignorans & les plus imparfaits. Cependant, com-
» ment concevoir que la vérité étoit moins connue *ſous les Apôtres & leurs Succeſ-*
» *ſeurs*, qu'à la DISTANCE DE PLUSIEURS SIECLES? Et que devient le
» crédit de cette Tradition dont on a tant relevé l'autorité? Il faut que l'on ſe
» trompe à l'un ou à l'autre égard. Si la foi a été parfaite dès ſon origine, c'eſt
» ſans néceſſité, comme ſans autorité, qu'on veut nous faire une loi de toutes
» *ces nouvelles déciſions.* Si au-contraire elle n'a pas eu toute ſa perfection dès le
» commencement, de quelle reſſource eſt la Tradition de ces tems où l'on igno-
» roit tant de vérités néceſſaires? Le plus ſur eſt donc de s'en tenir à la *ſimplicité*
» *ancienne*, & de ne point embaraſſer la foi par des diſcuſſions qui ne ſervent
» qu'à amuſer notre curioſité, ſans nous rendre plus éclairés ou plus religieux.
» *L'expérience conſtante* que l'on a d'ailleurs, que ces ſortes de diſputes & de re-
» cherches ne ſervent communément qu'à remplir l'Egliſe de diviſions & de Schiſ-
» mes, eût dû porter le Concile à reſtraindre le nombre de ſes déciſions &c.

L'entendez-vous, M. F.? La démangeaiſon de faire de nouveaux dogmes eſt d'une origine ancienne? Durant trois cens ans les Fidéles ſe ſont contentés du Symbole des Apôtres, & n'y trouvoient point la conſubſtantialité du Verbe.

Que leur manquoit-il pour être Chrétiens? La vérité étoit-elle moins connue au premier ſiécle qu'au quatriéme où fut dreſſé le Symbole de Nicée? Pourquoi charger nos Confeſſions de foy d'Articles nouveaux & inconnus dans l'antiquité, c'eſt-à-dire *ſous les Apoſtres & leurs premiers Succeſſeurs*? Peut-on nous faire une loi de ces nouvelles déciſions érigées en dogmes dans les quatre premiers Conciles Généraux, & depuis renfermées dans le Symbole qui porte le nom de ſaint Athanaſe? Quel avantage l'Egliſe a-t'elle retiré de ces déciſions? Elles n'ont ſervi qu'à augmenter les diviſions & les Schiſmes. L'expérience conſtante de tant de ſiécles auroit dû retenir le Concile de Trente, & l'empêcher d'imiter la démangeaiſon des Conciles qui l'ont précédé. Pour nous, ſoyons plus ſages; tenons-nous à la ſimplicité ancienne, c'eſt-à-dire, au Smbole des Apôtres, tel que les Sociniens l'entendent, & n'embaraſſons point la foy par des diſcuſſions qui ne ſervent qu'à amuſer notre curioſité. Voilà ce que le Frere le Courayer penſe; ce qu'il veut qu'un Lecteur intelligent comprenne, & ce qu'il n'oſe dire trop crûment, depeur de révolter ceux qui ne ſont pas auſſi impies que lui.

Que ſi quelqu'un doutoit encore du jugement que le Frere le Courayer porte de la foy de Nicée, il ne faut que ſe ſouvenir que les Sociniens qui la rejettent, ſont les Peres du Tolérantiſme. Eh! y a-t'il Tolérant plus parfait que le Frere le Courayer? Il habite dans une terre où les Sectes les plus odieuſes ont trouvé un azile. Sociniens, Trembleurs, Mennonites: l'Angleterre porte tous ces monſtres; & le Frere le Courayer ſe conjouit avec eux d'être dans un Royaume » où chacun, tranquille à l'abri des Loix, peut ſuivre au gré de ſa conſcience ce que ſes » lumieres lui repréſentent de plus raiſonnable & de plus vrai: où, ſans craindre la violence d'une autorité arbitraire ſur les conſciences, il peut ſervir Dieu » dans la ſimplicité de ſon cœur, & s'acquitter des devoirs que lui dictent la » raiſon & l'Evangile. « Ces paroles ne ſignifient rien; ou elles diſent que toutes les Sectes qui partagent l'Angleterre, ſont dans le ſein de l'Egliſe, & qu'aucune n'a rompu l'unité, parcequ'elles croient le même Dieu, & qu'elles reçoivent l'Evangile que chaque particulier interprête ſelon ſon caprice.

Epittre dédicatoire.

Nous avons eu donc raiſon d'accuſer le Frere le Courayer de mettre les Ariens dans l'Egliſe. Bien certainement il y met les Sociniens qui ont hérité de l'impiété des Ariens, & qui ſont encore plus impies. Peut-être n'en exclut-il pas même les Manichéens. Au-moins eſt-ce une conſéquence qui paroît ſuivre bien naturellement de ce qu'il dit à l'occaſion des Croiſades. » Que rien n'étoit moins propre » à compenſer des œuvres de pénitence..... que des contributions qui ſe faiſoient pour perſécuter des gens qui étoient de bonne foi dans ce qu'on *ſuppoſoit être des erreurs.* « Les Albigeois ſont les hérétiques contre leſquels les Croiſades ont été employées. Or le Frere le Courayer n'ignore pas que les Albigeois enſeignoient avec les Manichéens qu'il y a deux Dieux; l'un bon, l'autre mauvais. S'il faut regarder les Albigeois comme des gens qu'on ſuppoſoit être dans l'erreur, & qui n'y étoient pas; voilà les Manichéens membres de l'Egliſe. Quelque abſurde que ſoit cette conſéquence, le Frere le Courayer ſaura la digerer. » L'objet principal de l'Evangile, dit-il, a été de nous rendre gens de bien, & de » réformer encore plus nos cœurs que nos eſprits. « Avec ce principe où ne va-t'on pas?

Tome II. p. 721, à le plus

Epittre dedicat.

En voici un autre encore plus fécond. » *(a)* Eſt-il de l'interêt de la Religion, » demande notre Auteur, de captiver les eſprits ſous le joug d'une autorité arbi-

ibid.

(*a*) " Oui, dit Noodt, cette liberté dont nous tâchons de remettre en poſſeſſion le genre humain, & qui donne à chacun un plein droit de ſuivre la Religion qui lui paroît la meilleure,

» traire, & de punir les hommes pour des penſées qu'il *n'eſt en leur pouvoir ni de* » *prévenir ni de rejetter?* Réuniſſez ces deux maximes ; vous accordez la tolérance » non-ſeulement aux Sociniens qui rejettent les myſteres ; non-ſeulement aux » Manichéens qui rejettent l'unité de Dieu : mais vous ne pouvez la refuſer aux Athées, aux Diſciples de Spinoſa. Supportez-nous, diront-ils, voudriez-vous nous punir pour des penſées qu'il n'eſt en notre pouvoir ni de prévenir ni de rejetter ?

Quand un homme eſt capable d'avancer des maximes ſi impies, on ne doit plus être étonné de le voir s'aſſocier dans ſon impiété ceux qui en ont été les plus éloignés. Il ne tient pas au Frere le Courayer que nous ne regardions les Diſciples des Apôtres comme autant de prédicateurs du Tolérantiſme. Il prétend » que » dans les premiers tems les Paſteurs n'exigeoient de créance qu'autant qu'ils » avoient produit de conviction ; perſuadés que la foi s'inſpire, & ne ſe com- » mande point, *ils réſervoient*, dit-il, *toute leur autorité* pour le maintien de l'Or- » dre & de la Diſcipline, & n'emploioient que l'Inſtruction pour attirer les peu- » ples à la profeſſion de la verité, ſans étonner les eſprits par des anathêmes qui » ne peuvent nuire qu'à ceux qui ſe refuſent volontairement à la lumiere. « C'eſt-à-dire que quand les paſteurs annonçoient des myſteres, & que la raiſon étonnée ne pouvoit ſe ſoumettre, ils n'obligeoient pas à les croire. Ils ne faiſoient uſage de leur autorité que pour les choſes qui concernent les mœurs, parcequ'ils ne perdoient pas de vûe ce merveilleux principe du Socinianiſme, que *l'objet principal de l'Evangile a été de nous rendre gens de bien, & de réformer encore plus nos cœurs que nos eſprits.* *Pref. p. 25*

Epitre dedicat.

Il faut avouer qe le Frere le Courayer fait un grand uſage de la liberté qu'il ſuppoſe que les Peres des premiers tems ont laiſſé de croire ou de ne pas croire les myſteres de la Religion. Non-ſeulement il ne croit ni la préſence réelle, ni la tranſubſtantiation, qu'il appelle un *dogme ſtupide*, (nous le verrons dans la ſuite) : mais il donne lieu de penſer qu'en bon Socinien il ne croit pas le peché originel. Dans une de ſes Notes il repréſente ſaint Auguſtin *cherchant par tout* des argumens pour prouver le peché originel ; comme s'il étoit difficile d'en trouver : & ſans dire qu'il y en a d'invincibles, il ſe contente d'obſerver que ſaint Auguſtin prétend que » la Circonciſion avoit été inſtituée pour effacer » ce peché. Mais, ajoute-t'il, c'eſt de quoi on ne voit pas la moindre trace dans » l'Ecriture ; & ſoit que l'on examine l'occaſion de ſon inſtitution, ſoit que l'on

» ſans pouvoir être inquieté ici bas pour ce ſujet par aucun de ſes ſemblables : cette liberté, dis- » je, ſi l'on enviſage l'homme par rapport à Dieu, doit-être regardée comme l'effet naturel d'une » neceſſité conſtante & inévitable. Je ne veux pas, Meſſieurs, en aller chercher des preuves » bien loin, ni vous tenir long-tems dans l'attente. Je vous en prens vous-même à témoin ; » vous, dis-je, qui m'écoutez. N'éprouvez-vous pas tous les jours qu'il n'eſt gueres en votre » pouvoir, ou plutôt qu'il ne dépend point de vous abſolument, de penſer telle ou choſe plutôt » qu'une autre. Dites-moi, ſi vous le pouvez : Y a-t'il quelqu'un qui trouve toujours à point » nommé les penſées qu'il voudroit, ou qu'il ſouhaiteroit d'avoir ? Forme-t'on ſes idées à ſa » fantaiſie ? N'entre-t'elles pas continuellement dans nos eſprit, bon gré malgré que nous en » ayons, & ſans que nous ſachions d'où elles nous viennent ? Ne changent-elles pas à tous mo- » mens ſans notre conſentement ? Et lorſqu'elles nous ont une fois échapé, pouvons-nous les » rappeller avec tous nos ſoins & notre induſtie ? Que conclure de-là, Meſſieurs, ſi ce n'eſt » qu'aucun homme mortel, de quel rang, de quelque qualité, de quelle condition qu'il ſoit, » n'eſt maître de ſa propre conſcience, moins encore de celle d'autrui ; mais qu'elle dépend » uniquement de l'être ſouverain & éternel, entre les mains de qui elle eſt comme de la cire » qu'il tourne, qu'il manie, qu'il forme comme il le juge à propos, ſans laiſſer à perſonne » que la gloire d'obéir & de ſuivre toujours ſes mouvemens interieurs.

De la liberté de conſcience pag. 318.

» s'en tienne au jugement qu'en porte ſaint Paul, on verra que l'établiſſement » de cette cérémonie pour l'abolition du peché originel, eſt une imagination » ſans ſolidité, *uniquement inventée pour l'appui d'un ſyſtême* que les Pélagiens re- » jettoient *comme contraire à la raiſon, & deſtitué d'autorité.*

Ce langage eſt aiſé à entendre. On ſait le peu de cas que fait le Frere le Courayer des dogmes que des hommes du mérite des Pélagiens ont jugé *contraires à la raiſon, & deſtitués d'autorité.* Il n'eſt pas d'humeur à ſe brouiller avec ceux qui ſuivent au gré de leur conſcience ce que leurs lumieres leur repréſentent de plus raiſonnable & de plus vrai.

Il paroît auſſi de bonne compoſition ſur l'éternité des peines des damnés.

Epitre Pag. 316. » C'eſt quelque choſe d'aſſez plaiſant, dit-il, de voir la facilité avec laquelle » les Théologiens du Concile décidoient de tout ce qui ſe doit paſſer en l'autre » monde, comme s'ils y avoient été eux-même, & qu'ils en fuſſent parfaitement » inſtruits. Cependant, à la ſeule connoiſſance près que nous avons, que les bons » ſeront récompenſés, & les méchans punis, je crois que ſur ce point les plus » ſavans n'en ſavent pas plus que les ignorans. «

Mais les ſavans n'ont-ils pas appris de Jeſus-Chriſt que les peines des méchans ſeront éternelles ? Pourquoi ne le pas dire dans une Note où l'on entreprend de déclarer tout ce qui eſt revelé ſur la punition des méchans dans l'autre vie ? Un Socinien qui lira cette Note, pourra-t'il ne pas admirer la retenue de ſon Auteur ? Il eſt vrai qu'il s'eſt ouvert une porte pour échaper dans le beſoin. Il pourra dire, que comme on ne doit pas conclure qu'il ne croit point que la récompenſe des bons ſoit éternelle, parcequ'il s'eſt contenté de dire qu'ils ſeront récompenſés ; de même on ne doit pas ſuppoſer qu'il nie l'éternité des peines des damnés, parcequ'il a dit que tout ce que l'on ſçait par rapport à eux, eſt qu'ils ſeront punis. Mais s'il ne dit pas que les bons ſeront récompenſés éternellement, c'eſt qu'il eſt aiſé de le ſuppléer. Car les hommes croient volontiers ce qui leur eſt avantageux : au-lieu que leur raiſon s'effarouche, quand on leur parle de châtimens qui n'auront point de fin.

Revenons au Tolérantiſme du Frere le Courayer, & voyons l'uſage qu'il continue de faire de cette charité qui apprend à laiſſer à chacun la liberté de penſer ce qu'il juge de plus raiſonnable.

Epitre dedicat. » Votre Majeſté, dit-il, à la Reine d'Angleterre, » inſtruite des véritables maximes de la Religion..... fait tout le danger » qu'il y a à ſe livrer ſans réſerve aux idées oppoſées *des parties* qui ſe condamnent » ſans vouloir s'entendre ; & elle a toujours regardé la *modération*, comme la diſ- » poſition la plus raiſonnable & la plus conforme à l'eſprit de l'Evangile. « Il aſſure cette Princeſſe que » le genre de Catholiciſme qui régne dans ſon Livre, » n'eſt pas celui qui a rendu les Romains odieux aux Proteſtans. (Il devoit ajou- » ter, & à toutes les Sectes.) Il ne conſiſte que dans l'amour de l'unité & de la » paix ; & qui pourroit, s'écrie-t'il, condamner une telle diſpoſition ? Il con- » tinue : Auſſi ennemi que perſonne de la ſuperſtition de tout eſprit de domi- » nation ſur la foi des autres, je ſouffre ſans peine qu'en matiére de *ſimples opinions*, » l'on penſe différemment ſur des *queſtions obſcures*, & je croirois faire une injuſtice, » en condamnant dans les autres une liberté, dont j'ai toujours été jaloux pour » moi-même.

On ſait ce que le Frere le Courayer appelle *ſimples opinions*, *queſtions obſcures*. Nous avons vû que ce ſont tous les dogmes qui nous diviſent d'avec les Héréſiarque. Il permet de penſer tout ce qu'on voudra de ces dogmes. C'eſt le Tolérantiſme tout pur. Cependant écoutés ce qui va ſuivre. » *C'eſt à ce ſeul caractere*,

Ma-

» Madame, que je dois l'accès favorable que V. M. a bien voulu m'accorder auprès d'Elle : mais c'eſt en même-tems ce qui me rend plus néceſſaire l'hon-» neur de ſa protection contre les préventions de ceux qui ne méſurent la Reli-» gion des autres, que ſur l'étendue de la ſoumiſſion que l'on rend aux déci-» ſions *de la Société où l'on ſe trouve engagé*. Car les hommes ſouffrent impatiem-» ment qu'on les tire de leurs préjugés ; & comme ſi la véritable foi conſiſtoit » à ſe dévouer ſans réſerve à toutes les *fantaiſies des autres*, & à ſacrifier la ju-» ſtice, l'humanité, l'amour de la paix, ſes lumiéres & les premieres regles de » la *raiſon* & de la morale, à l'avancement & au triomphe *du parti ou l'on eſt*, » il eſt dangereux pour un Auteur de s'écarter le moins du monde de la maniére » de penſer des autres, ſans paſſer pour n'avoir point de Religion.

Que ne nous eſt-il permis de paſſer le craïon ſur un éloge ſi étonnant ! Ce n'eſt pas ainſi qu'on loue dans l'Egliſe. Les Helênes, les Pulgueries, les Clotildes ont eu leurs Panégyriſtes. Les a-t'on conſultés, quand on a écrit le diſcours que l'on vient d'entendre ? Indifférent en matiére de Religion ; Tolerant déclaré ; c'eſt à ce ſeul caractere, nous dit le Frere le Courayer que je dois l'accès favorable qu'on m'accorde à la Cour d'Angleterre. Y penſez-vous, ô homme frappé d'aveuglement ? Vous publiés ſous les yeux de l'Univers ce que vous devriez tenir caché dans les antres de la terre, s'il eſt véritable. Aux yeux de tout homme qui a encore quelque Religion, vous ne louez pas, vous décriez, vous outragez de la maniere la plus cruelle.

Si le Frere le Courayer craint de paſſer pour n'avoir point de Religion, cette crainte eſt-elle ſans fondement ? Etre de toutes les Sectes, & n'être d'aucune : Faire profeſſion de les embraſſer toutes, & les contredire toutes : Etre ſi peu décidé ſur ce qu'il faut croire, qu'on laiſſe à chacun la liberté de ſe frayer un autre voie que celle qu'on s'eſt pratiquée. Voilà la Religion du Frere le Courayer. Etrange conducteur, qui ouvre un chemin où il n'oſe commander de le ſuivre ; qui anéantit preſque tous les dogmes, pour ſauver tous les hérétiques ; & qui, nonobſtant la largeur immenſe de l'abîme, qu'il a creuſé, n'oſe dire qu'il n'eſt plus permis de l'élargir.

Ecoutons-le encore un moment ſur cet Article. » Sans partialité, dit-il, ni ſans » haine à l'égard des Catholiques & des Proteſtans, *rien ne m'interreſſe à favoriſer* *Pref. p. 2*
» *les uns au préjudice des autres*..... ..... Mon ſeul intérêt eſt de parvenir » à connoître la verité. Lors méme que je m'écarte des opinions des autres, » *c'eſt ſans condamner perſonne*, & ſans me rendre l'arbitre de leur ſalut & » & de leur damnation, perſuadé que toute erreur de bonne foi eſt toujours » involontaire, & parconſéquent moins criminelle que les fautes qui ſont l'ef-» fet de la corruption du cœur ; qu'enfin *la véritable Catholicité ne conſiſte pas* » *tant dans une uniformité de ſentimens*, que dans un amour ardent de la vérité, » une diſpoſition ſincere à ſuivre toutes celles qui ſont connues, & une atten-» tion ſérieuſe à ne ſuſciter ni révolte contre l'autorité, ni Schiſme contre la » charité, par un attachement opiniâtre à ſes idées, ou une oppoſition trop vio-» lente à celles des autres.

Voilà l'abregé du Socinianiſme. Sans partialité pour aucune des Sectes, on s'accommode de toutes, en rejettant de chacune tous les dogmes que l'on ne juge pas raiſonnables. Mais en s'écartant de la foi des autres, on ne condamne perſonne, & on ne ſe rend l'arbitre du ſalut ou de la condamnation de qui que ce ſoit. On eſt perſuadé que ceux qui errent, errent de bonne foi, & qu'ils cherchent ſincérement la vérité ; diſpoſition dans laquelle on fait conſiſter la

vraie Catholicité. On interdit la révolte contre l'autorité ; mais on permet de ne rien croire de ce qu'elle propoſe en matiére de foi. Le Catechiſme des Freres Polonnois eſt dreſſé ſur ce plan. On y propoſe les dogmes que l'on croit les plus raiſonnables. Mais on avertit, comme le Frere le Courayer, que l'on n'aſtraint perſonne à s'y ſoumettre, En aboliſſant preſque tous les Articles de foi dont les autres Communions font profeſſion, on dit : Uſés-en de même à notre égard : Nous ne pouvons le trouver mauvais. Si ce n'eſt pas-là l'extinction de la Religion, qu'on nous diſe ce qui reſtera de celle que Jeſus-Chriſt a établie.

Les Principes des Tolérans ſont ſi pernicieux, qu'ils ont craint, en accordant la tolérance Eccléſiaſtique à toutes les Sectes, que les Princes ne leur accordaſſent pas à eux-mêmes la Tolérance Civile. De-là tant de libelles pour déclamer contre la rigueur des Loix qui puniſſent les Hérétiques. Le Frere le Courayer eſt entré dans cet eſprit. La maxime qui autoriſe à décerner des peines afflictives pour cauſe de Religion, eſt ſelon lui *la plus pernicieuſe & la plus antichrétienne de toutes les maximes.* Il avance hardiment » que l'héréſie eſt une faute
Tome pag. 52. » toujours involontaire, & parconſéquent plus digne d'indulgence que tout » autre. Il en donne cette raiſon, que perſonne ne ſe livre volontairement à » l'erreur. A quoi il ajoute, » que ſi la grandeur d'une faute ſe doit méſurer par
Ib. p. 119 » la liberté du choix, il faut convenir que de toutes les fautes l'héréſie eſt la » moindre.

L'envie qu'il a de décrier les Princes Catholiques, les lui fait répréſenter comme » livrés à la conduite de guides aveugles, à qui ils ont abandonné leur
Epitre dedicat. » conſcience, & qui croient expier leurs déſordres à la faveur d'un zêle perſe» cuteur pour le maintien de quelques opinions, dont ils ſont d'autant plus » jaloux d'appuyer la créance, qu'elles les laiſſent en pleine liberté de ſatisfaire » leurs paſſions.

En général, il veut que les Princes ne faſſent uſage de leur autorité en matiére » de foi, » que pour inſpirer aux autres les ſentimens qu'ils croyent les plus rai» ſonnables, & pour les porter au bien par leurs exemples & par leurs raiſons. C'eſt, comme on le voit, ôter aux Princes la glaive que Dieu leur a mis en main, & les réduire à la condition de ſimples Philoſophes, qui débitent leurs penſées ſur la maniére dont ils croient qu'on doit ſervir Dieu.

Il n'eſt donc plus douteux que le Frere le Courayer donne dans tous les excès des Tolérans. Il adopte leurs principes. Il ſuit les conſéquences qui en naiſſent. Et avec cela il ſe croit plus ſpirituel & plus ſage que les Conciles mêmes. Il eſt tems de confondre cet homme vain, & de montrer qu'en ſe propoſant de prendre pour regles la raiſon & l'Evangile, perſonne ne s'eſt plus écarté de l'un & de l'autre. Il veut paſſer pour un Auteur judicieux ; & il tombe dans des défauts de raiſonnement qu'on ne pardonneroit pas au plus mince Ecrivain. Il croit connoître la Religion, & il n'en a pas les premieres notions.

Ses défauts de raiſonnement ſont palpables. Donnons-en quelques exemples. Il pretend qu'en matiere de doctrine » le conſentement unanime d'un Concile
Preface pag. 31. » général, forme un préjugé contre lequel il n'y a qu'une *ſouveraine évidence* qui » puiſſe tenir. » Une ſouveraine évidence équivaut à celle qui fait appercevoir que cinq & quatre font neuf. Peut-on ſuppoſer qu'une aſſemblée d'homme raiſonnables décidera contre ce qui eſt auſſi clair, qu'il eſt clair que cinq & quatre font neuf ? Il eſt donc ſouverainement ridicule de repréſenter d'une part un Concile qui décide le faux, & de l'autre une ſouveraine évidence qui reclame contre la déciſion.

» Tout ce qui n'eſt ni évidemment revelé, ni évidemment certain, dit notre » Auteur, ne peut être propoſé comme un objet de créance, Les déciſions d'un » Concile en matiére de doctrine qui n'ont pour appui aucune de ces deux évi- » dences, ſont autant d'impoſitions injuſtes ſur la foi des hommes. « Nous avons déja fait ſentir l'impiété de ces paroles : mais elles renferment outre cela un défaut de bon ſens, qu'un Auteur qui éleve la raiſon au deſſus de la Religion, auroit dû appercevoir. L'évidence qu'exige le Frere le Courayer pour fonder un dogme de foi, eſt une évidence ſouveraine. S'il faut qu'un dogme ait pour appui une évidence ſouveraine, à quoi bon un Concile pour en exiger la créance? Depuis que le monde eſt monde, a-t'on vû raſſembler de tout l'Univers des hommes graves & éclairés pour impoſer la néceſſité de croire que deux & deux font quatre; que le tout eſt plus grand que ſa partie; des propoſitions en un mot d'une ſouveraine évidence? Voilà néanmoins ce que le Frere le Courayer veut que faſſe un Concile. C'eſt pour enſeigner ce qui n'eſt ignoré de perſonne. C'eſt pour décider ce qui ne peut pas même former un doute, que le Concile doit s'aſſembler. Et ſi les dogmes dont il exgige la créance ne ſont pas appuyés ſur une évidence ſouveraine, il n'y a point obligation de les croire. *Ibid p. 22.*

Mais voici une nouvelle contradiction. Le Frere le Courayer vient de dire que le conſentement unanime d'un Concile général ne forme qu'un *préjugé* en faveur du dogme décidé. Cela ſuppoſe que jamais les déciſions des Conciles n'ont pour appui une évidence ſouveraine. L'évidence ſouveraine ne forme pas de ſimples préjugés. Elle emporte avec ſoi le conſentement de tous les hommes. Où eſt donc le bon ſens de dire à un Concile; Je vous croirai toutes les fois que votre déciſion aura pour appui l'evidence ſouveraine; & cependant toutes les fois que vous déciderez, je ne regarderai votre déciſion que comme un préjugé?

Autre impertinence. Après être convenu que » Jeſus-Chriſt a communiqué à » ſes Apôtres & à leurs Succeſſeurs tout le pouvoir néceſſaire pour le gouverne- » ment de ſon Egliſe: Qu'il faut reconnoître néceſſairement qu'il y a un tel pou- » voir dans ceux qui la gouvernent, ou ſe réſoudre à voir partout régner la confuſion & l'indépendance. A quoi penſez-vous que le Frere le Courayer réduit ce pouvoir? A faire des Décrets de diſcipline. » En matiére de Rits & de diſ- » cipline, on ne peut, dit-il, refuſer à un Concile le droit naturel à toute Société » de faire toutes les loix qui paroiſſent néceſſaires pour le maintien de l'ordre & » du culte public. Mais s'il s'agit de la foi & de la morale, le Concile pourra-t'il faire des Décrets qui obligent? Notre Auteur prétend que non. Un homme qui feroit attention à ce qu'il écrit, tomberoit-il dans de ſi étranges écarts? Qu'y a-t'il de plus précieux que la foi & la morale? Si Jeſus-Chriſt a donné à ſes Apôtres tout le pouvoir néceſſaire pour le gouvernement de l'Egliſe, il faut que ce pouvoir concerne avant toutes choſes le dépôt des vérités qu'il eſt venu enſeigner aux hommes. Cependant ce pouvoir ſe réduit à regler des cérémonies, à faire des loix de diſcipline. Eſt-ce là raiſonner? *Pref. p. 32*

Je n'ôte pas à l'Egliſe, dira notre Auteur, le droit de décider en matiere de doctrine. Cela eſt vrai : mais à quoi ſert le droit de décider, quand on n'a pas le pouvoir d'obliger à ſe ſoumettre à la déciſion? Selon vous les déciſions les plus unanimes ne forment jamais qu'un préjugé. Que chaque particulier s'y ſoumette, ou ne s'y ſoumette pas, vous le laiſſez le maître de ſuivre ce qui lui paroît plus raiſonnable. Je demande s'il y a du bon ſens à vouloir prévenir la confuſion & l'indépendance qui naîtroient du défaut de ſoumiſſion à des loix de diſcipline, tandis qu'on voit tranquillement s'élever ſur la foi & ſur la morale une confuſion dont les ſuites ſont tout autrement à redouter?

Pref. p. 33 Nouvelles contradictions. Le Frere le Courayer nous dit que » l'autorité d'un » Concile général eſt ce qu'il y a de plus reſpectable dans l'Egliſe : Que ce tri- » bunal n'en reconnoît point de Supérieur : Qu'il doit ſuivre ſes regles : Que » ſon pouvoir conſiſte à déclarer ce que Jeſus-Chriſt nous a enſeigné : Que ſon » autorité eſt bornée à faire recevoir la doctrine & les loix de Jeſus-Chriſt. « Comment concilier tous ces principes qui ſont très-Catholiques, avec l'indépendance où notre Auteur établit chaque particulier à l'égard des déciſions les plus unanimes ? Point de tribunal Supérieur à celui du Concile général ; & néanmoins ce tribunal eſt ſoumis au jugement de chaque particulier. Le Concile a le pouvoir de déclarer ce que Jeſus-Chriſt a enſeigné ; mais il ne ſauroit aſtraindre les Fideles à ſe ſoumettre à ſa déciſion. Il a l'autorité de faire recevoir la doctrine & les loix de Jeſus-Chriſt ; mais le dernier des Fidéles peut lui dire : Je ne reçois pas ce que vous me donnés comme la doctrine de Jeſus-Chriſt. Il a des regles qu'il doit ſuivre ; mais quand il les ſuit, on eſt toujours en droit de lui répondre : Vous ne les avés pas ſuivies. Voilà la maniére de raiſonner du Frere le Courayer. Regretés après cela de n'être pas Toiérant. Pourſuivons.

Il reprend le Concile de Trente » d'avoir crû, faute de connoître les hommes, *Pref. p.* 32 » que pour les ſoumettre & les réunir, il n'y avoit qu'à fixer la créance par des » Décrets, & étonner les eſprits par des anathêmes. « Et il ajoute : » Cette mé- » thode eut pû avoir ſon utilité dans des tems de reſpect & de ſoumiſſion, où » l'autorité des Paſteurs étoit la ſeule meſure qui regloit la créance des Fideles. » Mais ces tems n'étoient plus, & chacun vouloit juger par ſoi-même de la ſo- » lidité des raiſons qui portoient les uns à décider, & les autres à croire ; & l'on » commença à regarder plutôt comme une crédulité blamable, que comme une » foi raiſonnable, l'acquieſcement à des doctrines dont on ne connoiſſoit point » les preuves.

Autant de paroles, autant de traits qui vont tomber ſur celui qui les a lancés. Le Frere le Courayer reconnoît des tems où l'autorité des Paſteurs étoit la ſeule meſure qui regloit la créance des Fideles. Cet aveu renverſe tout ſon ſyſtême du Tolérantiſme. On ne peut trouver de tems où l'autorité des Paſteurs fut la ſeule meſure qui regloit la créance des Fideles, qu'en reſtraignant l'Egliſe dans les bornes de la Société qui a toujours porté le nom d'Egliſe Catholique. Si vous faites entrer dans la notion de l'Egliſe, cette multitude de Sectes que les Tolérans y admettent, où ſera le tems où l'autorité des Paſteurs étoit la ſeule meſure qui regloit la créance des Fidelés ? Toutes les Sectes depuis les Apôtres juſqu'à nous, n'ont-elles pas été rebelles aux déciſions de l'Egliſe ? Donc s'eſt ſe contredire que de compoſer l'Egliſe d'une multitude de Sectes qui vivent dans l'indépendance l'une de l'autre, & reconnoître des tems de reſpect & de ſoumiſſion, où l'autorité des Paſteurs étoit la ſeule meſure qui regloit la créance des Fideles.

Si nous demandons combien ont duré ces tems de reſpect & de ſoumiſſion : à s'en tenir au texte du Frere le Courayer, nous trouvons quinze cens ans. Mais quand Luther commença à dogmatiſer, » chacun, dit notre Auteur, voulut ju- » ger par ſoi-même de la ſolidité des raiſons qui portoient les uns à décider, & » les autres à croire, *& l'on commença* à regarder plutôt comme une crédulité » blâmable, que comme une foi raiſonnable, l'acquieſcement à des doctrines » dont on ne connoiſſoit point les preuves.

Si l'*on commença* au tems de Luther à ne plus regarder l'autorité des Paſteurs comme la regle de la créance des Fidéles : donc juſqu'à Luther on s'étoit fait une loi de ne point ſoumettre au jugement des particuliers les déciſion du Corps.

D'où

D'où il réſulte, que durant quinze cens ans on a regardé comme infaillible le jugement de l'Egliſe en matiére de doctrine.

A cet aveu réuniſſés ce que dit quelques pages auparavant le même Auteur. Qu'on doit regarder comme appartenant à la foi ce qui a été crû univerſellement, perpétuellement & conſtamment, & voyés la conſéquence qui va ſuivre. *Pref. p.* 20

On doit regarder comme appartenant à la foi ce qui a été crû univerſellement, perpétuellement & conſtamment. De l'aveu du Frere le Courayer, on a crû durant quinze cens ans univerſellement, perpétuellement & conſtamment que le jugement de l'Egliſe en matiére de doctrine eſt infaillible.

Donc la doctrine de l'infaillibilité de l'Egliſe appartient à la foi.

Voilà ce que le Frere le Courayer doit ſoutenir, s'il veut être conſéquent dans ſes raiſonnemens. Mais nous avons entrepris de montrer qu'il eſt ſans ceſſe en contradiction avec lui-même, & cela eſt aiſé.

Premierement. Tout ce que nous avons rapporté de ſes ſentimens, montre qu'il ne croit pas que le jugement unanime des Paſteurs en matiére de doctrine ſoit infaillible : & maintenant il dit le contraire.

2°. Un homme qui admet des tems de reſpect & de ſoumiſſion, où l'autorité des Paſteurs étoit la ſeule meſure qui regloit la créance des Fideles, s'entend-t'il quand il ajoute : *mais ces tems n'étoient plus* ? L'autorité qui regle la créance des Fidéles, peut-elle ceſſer d'être ? Si elle eſt toujours la même, pourquoi le Frere le Courayer ne l'écoute-t'il pas ?

3°. L'*on commença*, dit-il, à regarder plutôt comme une crédulité blamable, que comme une foi raiſonnable, l'acquieſcement &c. Mais ceux qui *commencerent* à faire après quinze cens ans ce qui n'avoit pas été fait, ſont donc des Novateurs. Pourquoi le Frere le Courayer, qui ne peut éviter de les regarder comme Novateurs, ſe déclare-t'il leur Apologiſte ?

4°. Mais encore qui ſont ces hommes qui ont ſoumis au tribunal de leur raiſon le jugement des Conciles mêmes Généraux ? S'il n'y avoit eu que des gens de lettre, la prétendue Réforme auroit eu peu de ſectateurs : mais le matelot, le cardeur de laine, l'homme ruſtique & juſqu'aux femmelettes » *chacun vouloit* » *juger par ſoi-même* de la ſolidité des raiſons qui portoient les uns à décider, & » les autres à croire. « Voilà les guides que la raiſon du Frere le Courayer lui fait ſubſtituer aux anciens Maîtres de la Religion. Ces hommes groſſiers, à l'imitation de Luther & de Calvin, *commencerent* à regarder comme une *crédulité blâmable*, ce qu'on avoit cru juſques-là être *une foi raiſonnable*. Mais retenons bien que le tems qui avoit précedé, étoit *un tems de reſpect & de ſoumiſſion* ; celui-ci étoit donc un tems de déſobéiſſance & de rebellion. C'eſt la conſéquence qu'auroit tiré notre Auteur, s'il eut ſuivi les lumieres de *la raiſon*.

Ecoutons encore un de ſes raiſonnemens. » On ſe trompe infiniment, dit-il, » ſi l'on croit ſoumettre les hommes uniquement par la voie de l'autorité. Cela » peut ſuffire pour le peuple : mais les gens inſtruits veulent des raiſons.

Il nous diſoit, il n'y a qu'un moment, que lorſque Luther commença à dogmatiſer, *chacun voulut juger par ſoi-même* &c : & ce *chacun* doit s'entendre de chaque particulier. C'eſt le fondement de toute la Réforme, qui a ſubſtitué à la voie de l'autorité, la voie de l'examen impraticable aux ſimples. Maintenant le Frere le Courayer oublie qu'il a autoriſé la témérité des ſimples qui vouloient juger par eux-mêmes, & ſoumettre à leurs ténebres les lumiéres de toute l'Egliſe. Il avoue que *la voie de l'autorité peut ſuffire pour le peuple* : » mais les gens inſtruits, *Ib. p.* 32.

ajoutet'il, veulent des raiſons. Eſt-ce la raiſon qui lui a dicté ces paroles? Si la la voie de l'autorité peut ſuffire pour conduire les ſimples, elle eſt donc ſuffiſante pour conduire les gens éclairés. La foi n'eſt-elle pas la même pour tous? Le ſimple eſt en ſureté en ſe ſoumettant à l'autorité des Paſteurs: donc l'homme éclairé ne le ſera pas, s'il fait la même choſe. Quel raiſonnement! Il y a plus. Le Frere le Courayer nie l'infaillibilité de l'Egliſe; & le voici qui la ſuppoſe de nouveau, dans l'aveu qu'il fait que la voie de l'autorité peut ſuffire pour le peuple. La voie de l'autorité ne peut ſuffire pour le peuple, qu'autant qu'elle renferme tout ce qui eſt néceſſaire pour empêcher le peuple de ſe perdre. Il ſe perdra ſi l'autorité qui lui eſt donnée pour regler ſa créance, tombe elle-même dans l'erreur. Donc l'Egliſe eſt infaillible dans ſes déciſions. Donc tout ce que les paſteurs enſeignent avec unanimité comme de foi, doit être crû non-ſeulement du peuple, mais encore des gens éclairés.

Preface pag. 26

Continuons. » Toute Egliſe, dit le Frere le Courayer, qui prononce ana-» thême contre une autre ſur des points ou douteux, ou non néceſſaires, ſe ſé-» pare elle-même de l'unité, ſans en retrancher les autres. « De cette maxime le Frere le Courayer doit conclure que l'Egliſe Romaine qu'il accuſe d'avoir multiplié les anathêmes ſans néceſſité, s'eſt elle-même ſéparée de l'unité. Si elle eſt ſéparée de l'unité, il faut fuir ſa communion. Au-moins ſelon notre Auteur ne doit-on rien eſpérer du ſalut de ceux de ſes membres, qui étant éclairés crient à l'anathême comme le ſimple peuple. Mais le Frere le Courayer ne va pas ſi loin. Peu d'accord avec lui-même, il rebâtit ce qu'un moment auparavant il vient de détruire. Il retranche de l'unité l'Egliſe Catholique; & lui-même, il ſe dit Catholique. Il tonne contre l'intolérance du Concile de Trente, & un moment après il ſe radoucit. » Sans partialité, dit-il, ni ſans haine à l'égard des Catholi-

Ibid p. 23. » ques & des Proteſtans, rien ne m'intereſſe à favoriſer les uns au préjudice des » autres.... Lors même que je m'écarte des opinions des autres, c'eſt ſans condam-» ner perſonne, & ſans me rendre l'arbitre de leur ſalut & de leur damnation.

Nous voilà donc dans la voie du ſalut, nous Intolérans; nous qui diſons anathême & aux Proteſtans & aux Tolérans. Dire le oui & le non, comme le fait le Frere le Courayer, n'eſt-ce pas donner acte à toute la terre qu'on eſt bien réellement dominé par ſon imagination, dans le tems même qu'on croit ſuivre les lumiéres les plus pures de *la raiſon*?

Ibid.

En voici une nouvelle preuve. Il vient de nous déclarer qu'il ne juge ni les Catholiques, ni les Proteſtans; qu'il eſt bien éloigné de ſe rendre l'arbitre de leur ſalut & de leur damnation. Sa raiſon eſt, » que la véritable Catholicité ne con-» ſiſte pas tant dans une uniformité entiére de ſentimens, que dans un amour » ardent de la vérité, une diſpoſition ſincere à ſuivre toutes celles qui ſont con-» nues, & une attention ſérieuſe à ne ſuſciter ni révolte contre l'autorité, ni » Schiſme contre la charité, par un attachement opiniâtre à ſes idées; ou une » oppoſition trop violente à celles des autres.

Il ſuit de-là que les Proteſtans auroient dû tout au plus ſe contenter de penſer en particulier comme ils penſoient: mais qu'ils ne devoient pas ſe révolter contre l'autorité, ni faire Schiſme contre la charité. Ils auroient dû faire ce que fait le Frere le Courayer, qui ſe donne pour Catholique, quoiqu'il ne croie preſque rien de ce que l'Egliſe croit. Ils auroient dû vivre dans la même enceinte de Communion que les Catholiques, & éviter même un attachement trop opiniâtre à leurs idées, ou une opoſition trop violente à celles des autres. Cependant les Proteſtans n'ont rien fait de ce que leur preſcrit le Frere le Courayer. Ils ſe ſont

révoltés contre l'autorité. Ils ont fait Schiſme contre la charité. Ils ont eu un attachement opiniâtre à leurs idées, & une oppoſition des plus violentes à celles des Catholiques. Eſt-il permis après cela de dire qu'on ne veut pas les condamner ? Si la véritable Catholicité conſiſte à ne ſuſciter ni révolte, ni Schiſme contre la charité ; ſi, comme l'ajoute notre Auteur, » *c'eſt à ce ſeul caractere* que » peut ſe reconnoître *l'eſprit du Chriſtianiſme* « ; qu'a-t'il à craindre de condamner des hommes, qui, ſelon ſes principes, ne ſont ni vrais Catholiques, ni vrais Chrétiens ? *Pref. p. 23* *ibid.*

Donnons un dernier exemple de la maniére de raiſonner de notre Auteur. Nous avons vû qu'il ne permet pas aux Princes de punir les Hérétiques. La maxime qui les y autoriſe, eſt, ſelon lui, *la plus pernicieuſe & la plus anti-chrétienne de toutes les maximes* : ce qui ſuppoſe que les Princes pechent grièvement, lorſqu'ils portent leur autorité juſques-là. Vous allez voir maintenant que les Princes ne pechent point, lorſqu'ils emploient le glaive contre les Hérétiques, ou que s'ils pechent, ils ne commettent, de l'aveu même du Frere le Courayer, qu'un peché véniel. » Toute erreur *de bonne foi*, dit-il, eſt toujours involontaire, & parcon- » ſéquent moins criminelle que les fautes qui ſont l'effet de la corruption du » cœur. » Demandez à tous les Princes qui publient des loix contre les Hérétiques, s'ils ſont dans la bonne foi : il n'y a pas un qui ne réponde qu'il croit en cela rendre ſervice à Dieu. Ils errent, dit le Frere le Courayer : mais on lui répond qu'ils errent de bonne foi. Donc, ſelon lui, leur erreur eſt involontaire. Si elle eſt involontaire, elle n'eſt pas un peché. Le Frere le Courayer dit : Toute erreur de bonne foi eſt toujours involontaire, & *parconſéquent* moins criminelle &c. Cette conſéquence n'eſt pas juſte. Peche-t'on dans ce que l'on fait involontairement ? *ibid.*

Il eſt tombé dans le même défaut dans un endroit que nous avons déja cité. Voici ſes paroles. » L'héréſie eſt une faute toujours involontaire, & parconſé- » quent plus digne d'indulgence que tout autre. Car perſonne ne ſe livre volontai- » rement à l'erreur ; & ſi la grandeur d'une faute ſe doit méſurer par la liberté » du choix, il faut convenir que de toutes les fautes, l'héréſie eſt la moindre. « Faiſons ici le raiſonnement que nous venons de faire. Si l'héréſie eſt toujours involontaire, elle n'eſt jamais faute. L'héréſie eſt une faute toujours involontaire, *& parconſéquent plus digne d'indulgence qne toute autre.* La conſéquence eſt mal tirée. L'héréſie n'a pas beſoin d'indulgence, ſi elle eſt involontaire, ſi elle n'eſt jamais faute. » Si la grandeur d'une faute, continue le Frere le Courayer, ſe doit » meſurer par la liberté du choix, il faut convenir que de toutes les fautes l'Hé- » réſie eſt la moindre. » Voilà la preuve de ce que nous diſons que de l'aveu du Frere le Courayer, les Princes ne commettent qu'un peché véniel en puniſſant les Hérétiques. Accordons-lui pour un moment que la maxime qui autoriſe les Princes à décerner des peines contre les Hérétiques, eſt une maxime hérétique : dans cette ſuppoſition même les Princes ne pechent que véniellement, parceque *de toutes les fautes l'héréſie eſt la moindre.* Ce ſont ſes propres termes. *Tome I. pag. 119.*

Demandons-lui encore s'il s'eſt entendu quand il a dit que » les Princes ne doi- » vent faire uſage de leur autorité *en matiére de foi*, que pour inſpirer aux autres » les ſentimens qu'*ils croient les plus raiſonnables.* « Dès qu'il eſt queſtion de la foi, doit-on laiſſer aux Princes le choix des ſentimens qu'ils croient les plus raiſonnables ? La foi eſt une. Si en matiére de foi, on laiſſe la liberté de choiſir ce qui paroit de plus raiſonnable, outre qu'on donne aux Princes le droit de juger, qu'ils n'ont pas, on expoſe la foi à être déchirée en autant de lambeaux qu'il y aura de

têtes couronnées, quand on ſuppoſeroit que tous les ſujets ſe rendroient aux raiſons de leurs Princes. C'en eſt aſſés pour montrer que le Frere le Courayer, qui ſoumet tout à la *raiſon*, bleſſe dans ſa maniére de raiſonner les premiéres lueurs de la raiſon. Montrons à préſent qu'il ne connoît pas la Religion, lui qui ſe croit aſſez habile pour donner des leçons aux Conciles, & pour inſtruire les Maîtres de la Religion.

Un homme qui fait porter au Royaume de J. C. le caractére du Royaume de
Matt. 12 Satan, connoît-il la Religion? *Tout Royaume diviſé contre lui même, ſera déſolé;*
15. *& les maiſons en tomberont les unes ſur les autres.* C'eſt ſur cette idée que le Frere le Courayer a tracé le plan de l'Egliſe. Elle n'eſt pas cette Cité bâtie » ſur le fon-
» dement des Apôtres & des Prophêtes; unie en Jeſus-Chriſt la principale pierre
Eph. 1. » de l'angle, ſur lequel tout l'édifice étant poſé, s'éleve & s'acroît dans ſes pro-
20. 21. » portions pour être un ſaint Temple conſacré au Seigneur. « C'eſt un cahos & une confuſion de Sectes que l'on ſuppoſe unies entre elles, quoiqu'elles
Gen. XI. n'ayent ni la même foi, ni les mêmes Sacremens, ni les mêmes Paſteurs. » Venez,
4. » dirent entre eux les enfans de Noé, faiſons une Ville & une Tour qui ſoient » élevées juſqu'au Ciel. » Pour arrêter cette entrepriſe, Dieu confondit leur langage, & ils ne s'entendirent plus. Ce que Dieu fit pour empêcher un édifice périſſable de s'élever, le Frere le Courayer le fait pour bâtir un édifice éternel. Il voit l'Egliſe dans laquelle il eſt né, diſtinguée de toutes les autres par des caractéres qui ne conviennent qu'à l'Epouſe de Jeſus-Chriſt: héritiére de ſes promeſſes, dépoſitaire de ſa doctrine, elle n'a rien perdu de ce qui lui a été confié. Que croit-elle? Ce qu'on a toujours crû. Sa foi, ſon langage, ſes Sacremens, rien n'a changé. Ses Paſteurs ſe donnent la main & remontent ſans interruption juſqu'aux Apôtres. Le Siége de ſaint Pierre dans tous les tems centre de l'unité Catholique, eſt encore aujourd'hui centre de ſa Communion. A ces caractéres qui ne reconnoîtroit l'Egliſe du Dieu vivant, la colomne & la baſe de la vérité? Vous vous trompez, dit le Frere le Courayer. Qui veut avoir la vraie notion de l'Egliſe, ne doit pas la renfermer dans les bornes de la Communion Romaine. Toutes les Sectes qui portent le nom de Chrétiennes, & peut-être celles qui ne le portent pas, ſont autant de portions de l'Egliſe, & forment dans leurs diviſions, le Temple myſterieux que Jeſus-Chriſt eſt venu élever à la gloire de ſon Pere.

Eſt-ce pour braver Dieu, qu'aujourd'hui l'on entreprend de fonder ſon Egliſe ſur la déſunion? Quoi! Des hommes ne purent bâtir des murailles de briques, parceque Dieu confondit leur langage; & des Sectes mille fois plus diviſées entre elles, formeront le Tabernacle de Dieu avec les hommes! Ne faut-il pas être également impie & inſenſé pour donner dans des idées ſi contraires à la Religion & à la raiſon?

Un Dieu, une foi, un Batême, une bergerie, un troupeau, un Paſteur; tout annonce l'unité dans l'Egliſe, parceque l'Egliſe eſt l'image de l'unité même des trois perſonnes divines. » Pere ſaint, dit Jeſus-Chriſt, conſervez en votre nom ceux
Joan. XVII. » que vous m'avez donnez, afin *qu'ils ſoient un comme nous* .... Je ne prie pas pour
11. 20. » eux ſeulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur
23. » parole; afin *qu'ils ſoient un tous enſemble*..... Comme vous, mon Pere, vous » êtes en moi, & moi en vous; qu'ils ſoient de même *un en nous*, afin que le » monde voie que vous m'avez envoyé. Et je leur ai donné la gloire que vous » m'avez donnée; afin qu'ils *ſoient un comme nous ſommes un*.... Je ſuis en eux, » & vous en moi, afin qu'ils ſoient *conſommés en l'unité*. « De quels termes J. C

devoi

devoit-il se servir pour exprimer l'unité de son corps mystique, si ceux que l'on vient d'entendre ne suffisent pas?

Jesus-Christ venant sur la terre, la trouve couverte d'un peuple immense sé- *Eph.* II. 12
paré de la société d'Israel, étranger à l'égard des alliances contenues dans la promesse, vivant sans espérance & sans Dieu en ce monde. Mais ce peuple, qui autrefois étoit éloigné de Dieu, s'en est approché en vertu du sang de Jesus-Christ. Jesus-Christ des deux peuples n'en a fait qu'un : Il a rompu *Coloss.* III. en sa chair la muraille de séparation, l'inimitié qui les divisoit. Et maintenant il n'y a plus de différence, ni de Gentil & de Juif, ni de circoncis & d'incirconcis, ni de Barbare & de Scythe, ni d'Esclave & de libre, parceque Jesus-Christ est tout en tous. Qui le croiroit? Ce que Jesus-Christ a aboli, des hommes audacieux s'efforcent de le rétablir. Veulent-ils montrer que Dieu s'y est mal pris pour sauver le monde; qu'à moins de frais il pouvoit en venir à bout? Le sang de Jesus-Christ a réuni ce qui étoit divisé. Et ce n'est qu'à ce prix que le Gentil est entré dans la Société du peuple de Dieu. Mais selon le nouveau système on fait partie du peuple de Dieu, quoique séparé de la Société du peuple de Dieu. La muraille de séparation n'empêche point l'union, & l'inimitié jouit des mêmes prérogatives que la charité. 11.

Il y a des Tolérans qui font entrer dans l'Eglise non seulement les Schismathiques & les Hérétiques; mais les Juifs; mais les Mahometans & les Payens mêmes. Si le Frere le Courayer ne va pas jusques-là, ses principes y conduisent. Il disoit il n'y a qu'un moment, que *l'héresie est toujours involontaire.* Qui empêche de dire la même chose du Judaisme, du Mahometisme, du Paganisme? La raison pourquoi l'hérésie est toujours involontaire, c'est, dit-il, que *personne ne se livre volontairement à l'erreur.* Si personne ne se livre volontairement à l'erreur, le Juif, le Mahometan & le Payen ne sont pas coupables. Les voilà donc dans la Société du peuple de Dieu. » Mais quelle » société peut-il y avoir entre le Fidele & l'Infidele? Quel commerce entre *2. Cor.* » la lumiére & les ténebres? Quel accord entre Jesus-Christ & Bélial? Quel VI 13. » rapport entre le Temple de Dieu & les Idoles? Car vous êtes le Temple » du Dieu vivant, nous dit l'Apôtre, selon ce que Dieu dit lui-même : J'habiterai en eux, & je m'y promenerai. Je serai leur Dieu, & ils seront mon » peuple. C'est pourquoi, sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur: » séparez-vous d'eux, & ne touchez point à ce qui est impur; & je vous » recevrai, je serai votre Pere, & vous serez mes fils & mes filles, dit le Seigneur Toutpuissant.

Le Frere le Courayer n'échapera point en restraignant la notion de l'Eglise aux Sectes qui portent le nom de Chrétiennes. Jesus-Christ a dit de celui qui n'écoute pas l'Eglise : » Qu'il vous soit comme un Payen & un Publicain. « Donc toutes les Sectes Shismatiques doivent être regardées comme on regarde un Payen. Et si les Tolérans nous disent au nom de toutes ces Sectes, comme autrefois les Samaritains à Zorobabel & aux Juifs : Laissez-nous bâtir avec vous, parceque nous cherchons votre Dieu comme vous; il faut leur répondre : Nous ne pouvons bâtir avec vous une maison à notre Dieu, mais nous bâtirons nous seuls un Temple au Seigneur notre Dieu. *Esdras* IV.

C'est ce que les Apôtres nous ont ordonné. » Evitez, dit saint Paul, celui 2. 3.
» qui est Hérétique, après l'avoir averti une premiere & une seconde fois, *Epit. Tit.*
» sachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il peche comme un III. 10.

B

2. Jean. 10. » homme qui ſe condamne lui-même par ſon propre jugement. Si quelqu'un, » dit ſaint Jean, vient vers vous, & ne fait pas profeſſion de cette doctrine, » ne le recevez pas dans votre maiſon, & ne le ſaluez point. Car celui qui le » ſalue, participe à ſes mauvaiſes actions.

Combien de fois ces avertiſſemens ſalutaires ſont-ils repetés? Saint Paul fait venir à Milet les Prêtres de l'Egliſe d'Epheſe pour les leur donner nommément. » Prenez garde à vous, dit-il, & à tout le troupeau ſur lequel le Saint-
Act. XX. 28-32. » Eſprit vous a établis Evêques pour gouverner l'Egliſe de Dieu qu'il a ac- » quiſe par ſon ſang; car je ſai qu'après mon départ il entrera parmi vous » des loups raviſſans qui n'épargneront point le troupeau, & que d'entre vous- » même, il s'élevera des gens qui publieront des doctrines corrompues, afin » d'atirer des diſciples après eux. C'eſtpourquoi veillez, en vous ſouvenant » que durant trois ans je n'ai ceſſé ni jour ni nuit, d'avertir avec larmes cha-
2. Tim. III. 1. 14. » cun de vous. « Le même Apôtre écrit à Timothée: » Sachez que dans les » derniers jours il viendra des tems fâcheux; car il y aura des hommes amou- » reux d'eux-mêmes, avares, glorieux, ſuperbes..... qui auront une appa- » rence de piété, mais qui en ruineront l'eſprit: Fuiez ces perſonnes.. Comme » Jannes & Membré réſiſterent à Moiſe; ceux-ci de même réſiſtent à la vé- » rité. Ce ſont des hommes corrompus dans la foi.... Quant à vous, demeu- » rez fermes dans les choſes que vous avez appriſes, & qui vous ont été con- » fiées, ſachant de qui vous les avez appriſes. « Un peu auparavant il avoit dit: » Fuiez ceux qui tiennent des diſcours vains & prophanes: car ils » croîtront de plus en plus dans l'impiété, & leur doctrine comme la can- » greine gâtera peu à peu tout ce qui eſt ſain. De ce nombre ſont Hymenée » & Philete, qui ſe ſont écartés de la vérité, en diſant que la réſurrection eſt » déja arrivée; & qui ont ainſi renverſé la foi de quelques-uns. O Timothée,
1. Tim. VI. 20-21. » dit-il encore, gardez le dépôt qui vous a été confié fuïant les prophanes » nouveautés de paroles, & toute doctrine contraire qui porte le nom de » ſcience, dont quelques-uns faiſant profeſſion ſe ſont égarés de la foi.

Saint Pierre prévoit auſſi le ravage que doivent faire dans l'Egliſe ceux qui introduiront de nouvelles Sectes, & il donne à ce ſujet les mêmes avertiſſemens que ſaint Paul. » Sachez, dit-il, qu'aux derniers tems il viendra des im-
2. Pierre III. 3. 4. » poſteurs artificieux, qui ſuivront leurs propres paſſions; & qui diront: » Qu'eſt devenue la promeſſe de ſon avénement? Car depuis que les Peres » ſont dans le ſommeil de la mort, toutes choſes demeurent en même état » qu'elles étoient au commencement du monde..... Vous donc, mes Fre- » res.... prenez garde à vous, depeur que vous laiſſant emporter aux éga-
P. 17. » remens de ces hommes inſenſés, vous ne tombiez de l'état ferme & ſolide, » où vous êtes établis.

» Souvenez-vous, dit l'Apôtre ſaint Jude, de ce qui a été prédit par les
Jud. v. 17 » Apôtres de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui vous diſoient qu'aux derniers » tems il y auroit des impoſteurs, qui ſuivroient leurs paſſions déreglées & » pleines d'impiété. Ce ſont des gens qui ſe ſéparent eux-mêmes.

Qu'ont prétendu les Apôtres par des avertiſſemens ſi multipliés? Ont-ils voulu que nous regardaſſions comme membres de l'Egliſe ceux qui ſe ſéparent eux-mêmes, ou que l'Egliſe ſepare de ſon ſein, ceux qui enſeignent des doctrines perverſes? Il n'eſt pas poſſible que le Frere le Courayer n'ait point apperçu les conſéquences qui naiſſent contre lui de ces textes ſi clairs & ſi évidens.

Le ſeul moyen d'en éluder en partie la force, ſeroit de recourir à la diſtinction d'articles fondamentaux & de non fondamentaux, & de prétendre que les Apôtres ne mettent au rang des Hérétiques, que ceux qui errent dans le fondement. C'eſt à quoi le Frere le Courayer paroît ſe borner dans un endroit où il dit, que » ce n'eſt plus à l'attaque de quelques points eſſentiels *Pref. p. 23.* » & fondamentaux, qu'eſt attachée la notion d'héréſie, mais à tout ce qui » s'éloigne des opinions ou des préjugés un peu répandus. « Mais ils ne faut pas oublier que les articles fondamentaux du Frere le Courayer ſont tels que les Sociniens & toutes les Sectes qui ſont en Angleterre, en font profeſſion. De cette ſorte la Trinité, l'Incarnation du Verbe, la néceſſité de la mort de Jeſus-Chriſt pour le ſalut de tout le monde, ne ſont point des articles fondamentaux; & dès-là même, quels ſont les Hérétiques à qui ce nom pourra convenir?

Le dirons-nous? Qui lira avec attention l'Epître dédicatoire de l'ouvrage que nous réfutons, ſera porté à croire que le Frere le Courayer ne retranche de la Société des Fideles que les prétendus *eſprits forts* qui bornent leurs craintes & leurs eſpérances à cette vie, & qui n'ont pour principes de leurs actions que leurs paſſions & leurs intérêts. Voilà ceux qu'il accuſe d'attaquer *les fondemens mêmes de la foi.* Tout ce qui ne porte pas l'impiété juſqu'à l'Athéiſme, & à n'avoir aucune regle pour arrêter ſes paſſions, eſt dans la voie du ſalut. En effet, ſelon le Frere le Courayer, les erreurs ſur le dogme ne damnent point, ſi l'on eſt dans la diſpoſition d'y renoncer, quand on vient à reconnoître que ce ſont des erreurs. » La ſincérité, dit-il, avec laquelle » on cherche à s'en détromper, eſt la diſpoſition la plus vertueuſe qu'exigent » la raiſon & la Religion. Et pour tout dire en un mot: » *L'objet principal* *Epître dédicatoire.* » *de l'Evangile a été de nous rendre gens de bien, & de réformer encore plus nos* » *cœurs que nos eſprits.*

N'avions-nous pas raiſon de vous dire, M. T. C. F. que le Frere le Courayer ne connoît pas la Relgion, lui qui ſe croît aſſez habile pour inſtruire les Maîtres de la Religion? S'il avoit retenu les premiers élémens de la Religion Chrétienne, il ſauroit que l'Evangile ne reforme le cœur qu'après avoir ſoumis l'eſprit au joug de la foi: Que pour être juſte il faut croire de cœur, & confeſſer de bouche: Que Jeſus-Chriſt n'appelle heureux Simon fils de Jean, qu'après que celui-ci lui a dit: *Vous êtes le Chriſt, le Fils du Dieu vivant*: Que *Matth.* ce divin Sauveur rend graces à ſon Pere de ce qu'il a caché ces divins myſteres aux ſages & aux prudens, tandis qu'il les a révelés aux petits. » La vie *Luc* X 21. » éternelle, dit-il encore, conſiſte à vous connoître, vous qui êtes le ſeul vrai Dieu, » & Jeſus-Chriſt que vous avez envoyé. « Et ailleurs: » Allez & enſeignez + les baptiſant » toutes les Nations au nom du Pere, & du Fils & du Saint-Eſprit. Celui *Matth.* » qui croira & ſera baptiſé, ſera ſauvé. Mais celui qui ne croira pas, ſera XXVIII. » condamné. » Paroles qui montrent la néceſſité de croire l'unité d'un Dieu 19. dans la Trinité de ſes perſonnes; l'Incarnation du Verbe, & le Batême donné *Marc* XVI. en rémiſſion des pechés, comme des dogmes ſans leſquels on ne ſauroit par- 16. venir au ſalut. Lever l'obligation de croire ces dogmes, c'eſt détruire toute l'œconomie du myſtere de Jeſus-Chriſt. Eh, mérite-t'on le nom de Chrétien, quand on annéantit le myſtere de Jeſus-Chriſt? » Qui eſt menteur, dit » l'Apôtre ſaint Jean, ſi ce n'eſt celui qui nie que Jeſus-Chriſt ſoit le Chriſt? » Celui-là eſt un Antechriſt, qui nie le Pere & le Fils. Quiconque nie le *1. Jean.* II. » Fils, ne reconnoît point le Pere; quiconque confeſſe le Fils, reconnoît auſſi 22-23. le Pere.

Ce texte (& tant d'autres qu'on pourroit y joindre), ne montre-t'il pas la néceſſité de connoître le myſtere de Jeſus-Chriſt pour parvenir à la juſtice ? Myſtere que les Sociniens s'efforcent de détruire : mais dont la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur ſont l'étude de tous les Saints. Chercher la réforme du cœur par l'anéantiſſement du Myſtere de Jeſus-Chriſt, ô folie ! ô impiété ! Jeſus-Chriſt a été établi pour être notre juſtice, notre ſanctification, notre rédemption. Il eſt la voie, la vérité & la vie. Qui apprendra à l'homme à ſe connoître, s'il ne connoît pas J. C. ? Qui lui donnera la confiance de s'approcher de Dieu, s'il ne trouve pas en Jeſus-Chriſt un Médiateur qui intercéde pour lui ? Qui le purifiera de ſes pechés, s'il n'a pas le ſang d'un Dieu pour s'y laver ? Qui lui fera pratiquer ſes devoirs, ſi la grace de Jeſus-Chriſt ne lui eſt pas donnée à chaque action ? L'unité de Dieu, la Trinité des Perſonnes, la génération éternelle du Verbe, la chûte d'Adam, le peché originel, l'Incarnation, la Paſſion, la Mort de l'Homme-Dieu pour la rédemption du monde, la Prédeſtination, la Grace, l'Eternité des peines des damnés ; ſur lequel de ces dogmes eſt-il permis d'être indifférent ? Cependant écoutez ces gens-ci ; pleins de zêle[+], pour les vérités de morale, ils ſe ſoucient peu que l'on ſe diviſe ſur les myſteres. Ils prétendent même que dans les premiers tems les Paſteurs n'en exigeoient la créance qu'autant qu'on en étoit convaincu. *La force des Paſteurs*, dit le Frere le Courayer, *étoit dans la perſuaſion, & ils* N'EXGIGEOIENT DE CREANCE *qu'autant qu'ils avoient produit de conviction. Perſuadés que la foi s'inſpire &* NE SE COMMANDE POINT, *ils réſervoient* TOUTE LEUR AUTORITE' *pour le maintien de l'ordre & de la diſcipline ; & n'employoient que l'inſtruction pour attirer les peuples à la profeſſion de la verité, ſans étonner les eſprits par* DES ANATHESMES *qui ne peuvent nuire qu'à ceux qui* SE REFUSENT VOLONTAIREMENT *à la lumiére.*

+ diſent-ils

Préf. p. 25

Ces paroles ſont ſi horribles qu'on a de la peine à comprendre qu'elles ſoient ſorties de la bouche d'un homme qui veut paſſer pour avoir encore quelque Religion. Jeſus-Chriſt dit : Celui qui ne croira pas, ſera condamné. Et le Frere le Courayer dit : La foi *ne ſe commande point.* C'eſt donner le démenti à Jeſus-Chriſt. C'eſt dire nettement que celui qui ne croira pas, ſera ſauvé, ſi par un travers d'eſprit il n'apperçoit pas les motifs de crédibilité qui le portent à croire.

Mais où le Novateur que nous réfutons, a-t'il pris que les Paſteurs dans les premiers tems n'exigeoient point la créance des dogmes qu'ils annonçoient aux hommes ? Eſt-ce ignorance ? Eſt-ce mauvaiſe foi qui lui fait tenir un langage ſi contraire à la vérité ? N'a-t'il donc jamais lu ce que dit l'Apôtre ſaint Pierre au grand Conſeil des Juifs : » Nous vous déclarons à vous tous & à » tout le peuple d'Iſrael, que ç'a été par le Nom de Jeſus-Chriſt de Naza- » reth. .... que cet homme eſt maintenant guéri, comme vous le voyez de- » vant vous. C'eſt cette pierre que vous autres Architectes avez rejettée, qui » a été faite la principale pierre de l'angle : & il n'y a point de ſalut par au- » cun autre ; car nul autre Nom ſous le Ciel n'a été donné aux hommes par » lequel nous devions être ſauvés. « Eſt-ce là n'exiger la créance du myſtere de Jeſus-Chriſt, qu'autant qu'il aura produit de conviction ;

Act. IV. 10-12.

De même, quand ſaint Paul dans la Synagogue d'Antioche de Piſidie s'écrioit : » Sçachez, mes Freres, que c'eſt par Jeſus que la rémiſſion des pechés » vous eſt annoncée ; & que quiconque croit en lui, eſt juſtifié par lui de toutes les » choſes dont vous n'avez pû être juſtifiés par la Loi de Moyſe. Prenez donc

Act. XIII, 38-41.

garde

» garde qu'il ne vous arrive ce qui eſt prédit par les Prophétes : Voyez, » vous qui mépriſez ma parole ; ſoyez dans l'étonnement & tremblez de » frayeur ; car je ferai une œuvre en vos jours, une œuvre que vous ne croirez pas lors même qu'on vous l'annoncera. « Quand ſaint Paul inſiſtoit ſi fortement ſur la néceſſité de croire le Myſtere de Jeſus-Chriſt pour être ſauvé, n'exigeoit-il la créance du dogme qu'il annonçoit, qu'à proportion que ſes Auditeurs en étoient convaincus ? Et n'eſt-ce pas ce même Apôtre qui déclare que » les armes dont il eſt revêtu, ſont puiſſantes en Dieu pour » renverſer tout ce qu'on leur oppoſe : que c'eſt par ces armes qu'il détruit » les raiſonnemens humains, & tout ce qui s'éleve avec plus de hauteur » contre la ſcience de Dieu, & qu'il réduit en ſervitude tous les eſprits » pour les ſoumettre à l'obéiſſance de Jeſus-Chriſt. *2 Cor.* x. 4. 5.

Que veut dire encore notre prétendu ſavant, quand il aſſure qu'autrefois » les Paſteurs réſervoient toute leur autorité pour le maintien de l'ordre & » de la diſcipline, & qu'ils n'employoient que l'inſtruction pour attirer les » Peuples à la profeſſion de la vérité, ſans étonner les eſprits *par des anathêmes* ? « Quoi ! ſaint Paul n'employoit point l'anathême pour empêcher qu'on donnât atteinte aux vérités qu'il avoit annoncées ? » Je m'étonne, dit-il aux » Galates, qu'abandonnant celui qui vous a appellés à la grace de Jeſus- *Gal.* i. 6-9 » Chriſt, vous paſſiez ſitôt à un autre Evangile. Ce n'eſt pas qu'il y en ait » d'autre : mais c'eſt qu'il y a des gens qui vous troublent, & qui veulent » renverſer l'Evangile de Jeſus-Chriſt. Mais quand nous vous annoncerions » nous-mêmes, ou quand un Ange du Ciel vous annonceroit un Evangile » different de celui que nous vous avons annoncé, qu'il ſoit anathême. Je » vous l'ai dit, & je vous le dis encore une fois : ſi quelqu'un vous annonce *1. Tim.* i. » un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il ſoit anathême. 20. Saint Paul anathématiſe les faux Docteurs qui ont corrompu la foi des Galates. Il livre à Satan Hyménée & Alexandre, pour leur apprendre à ne plus blaſphêmer. Jeſus-Chriſt ordonne à ſes Diſciples de ſortir de la Ville où l'on ne voudra pas écouter leurs paroles, & d'en ſecouer juſqu'à la pouſſiere de *Matth.* leurs pieds ; les aſſurant qu'au jour du Jugement, Sodome & Gomorre ſe- x. 14. ront traités moins rigoureuſement que cette Ville : & le Frere le Courayer nous dit froidement, que dans les premiers tems les Paſteurs ne ſavoient ce que c'étoit que d'employer l'anathême pour ſoumettre les eſprits au joug de la foi. Quand on avance des faits ſi aiſés à détruire, apparemment que l'on écrit pour des hommes qni n'ont jamais rien lu.

Quel eſt l'Ecolier qui ne ſache pas, que les Ecrits des premiers Peres ſont remplis d'anathêmes contre ceux qui s'écartent de la foi ? Si la choſe pouvoit ſouffrir quelque difficulté, il n'y auroit pour s'en convaincre qu'à jetter les yeux ſur ces anciens monumens. Saint Ignace écrit aux Ephéſiens : » J'ai ſû qu'il a paſſé chez vous des gens qui tiennent une mauvaiſe doctrine ; *Ep. ad* » mais vous ne leur avez pas permis de la répandre, & vous vous êtes bou- *Eph.* N. IX » ché les oreilles, depeur qu'elles n'en fuſſent ſouillées..... ſi ceux qui n'ont » ſouillé que des corps, ont été punis de mort ; que doit attendre celui qui N. XVI. » par une doctrine pleine d'erreur corrompt la foi des enfans de Dieu pour » laquelle Jeſus-Chriſt a été crucifié ? Il ne reſte à un tel homme & à celui » qui l'écoute, que l'attente d'un feu qui ne s'éteindra jamais.

Le même ſaint écrit aux Philadelphiens : » Ne vous y trompez pas, mes N. III » Freres ; ſi quelqu'un ſe rend partiſant du Schiſme & de l'erreur, il ne

» doit point eſpérer d'avoir part à l'héritage de Dieu : car ceux qui ſuivent » une doctrine étrangere, renoncent à la paſſion de Jeſus-Chriſt. « Et dans ſa Lettre à l'Egliſe de Smyrne : » Que perſonne ne ſe trompe ; les créatures » qui ſont au plus haut des cieux, les Anges tout glorieux qu'ils ſont, les » Principautés viſibles & inviſibles ne doivent attendre qu'une horrible con- » damnation, s'ils ne croient au ſang de Jeſus-Chriſt. *Qui peut comprendre cette* » *verité, la comprene.*

Ep. ad. Phil. N.II. N.VI, VII.

Saint Polycarpe écrit de même, que » Dieu redemandera le ſang de Jeſus- » Chriſt à ceux qui ne croient point en lui. « Séparons-nous, ajoute-t'il, » des faux Freres, & de ceux qui ſe ſervant du nom de Dieu comme d'un » voile pour couvrir leur hypocriſie, entraînent dans l'erreur, des hommes » vains & ſuperbes. *Quiconque ne confeſſe pas que Jeſus-Chriſt eſt venu dans la* » *chair, eſt un Antechriſt* ; & celui qui nie la vérité de la Croix, appartient » au Démon. Celui enfin qui interprête la parole de Dieu ſelon ſes déſirs » corrompus, diſant qu'il n'y a ni réſurrection, ni jugement à attendre ; ce- » lui-là, dis-je, eſt le fils de Satan. « Voilà des anathêmes prononcés par les » Diſciples des Apôtres, comme par les Apôtres eux-mêmes. Où ſont les Paſteurs qui n'ayent pas ſuivi cet exemple ? Où ſont les Evêques qui n'ayent pas anathêmatiſé les Hérétiques dès les premiers tems ? Si l'on dit que ces Hérétiques pour la plûpart enſeignoient des infamies ; a-t'on été plus indul- gent envers les Montaniſtes & les Novatiens ? Marcien Evêque d'Arles s'at- tache à la Secte de Novatien ; ſaint Cyprien l'apprend, & il écrit au Pape Eſtienne : » Il faut que vous écriviez des Lettres à nos Confreres de la Pro-

Ep. LXVII *Ed. Baluſ Euſeb. Lib.* VII. *Hiſt.*

» vence, & au Peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, » en ſubſtituer un autre à ſa place, & raſſembler le troupeau de Jeſus-Chriſt » diſſipé par ce Schiſme.

Par qui Paul de Samoſate a-t'il été dépoſé & excommunié ? Cet impie nie la divinité de Jeſus-Chriſt. Les Evêques d'Orient s'aſſemblent. Il eſt con- vaincu. Il promet de changer. On lui pardonne. Peu de tems après on re- connoît qu'il n'a fait que diſſimuler, & qu'il perſiſte dans ſon impiété. Les Evêques s'aſſemblent de nouveau au nombre de ſoixante-dix. Le Prêtre Malchion entre en diſpute avec Paul. Il dévelope ſes artifices. Il le force de montrer le venin qu'il portoit au dedans de ſon cœur. Les Evêques prononcent la Sentence. Paul eſt dépoſé & excommunié. Voilà donc l'anathême employé par les Paſteurs des premiers tems contre ceux qui enſeignoient de nouveaux dogmes.

Il n'eſt pas douteux que le Concile de Nicée n'ait anathématiſé Arius, & tous ceux qui comme lui enſeignoient que le Fils de Dieu n'eſt point de même ſubſtance que ſon Pere, & qu'il y a eu un tems où il n'étoit point : *Anathematizat Catholica & Apoſtolica Eccleſia.* Tous les Conciles en ont uſé de même.

Expoſit. Fid. Nicæ.

Et l'on nous dit que les Paſteurs des premiers tems n'exigeoient la créance des dogmes, qu'à meſure que leurs diſcours produiſoient la conviction : Qu'ils étoient perſuadés que la foi ne ſe commande point : Qu'ils ne faiſoient uſage de leur autorité que dans les choſes qui concernent la diſcipline, & qu'ils n'em- ployoient pas les anathêmes pour ſoumettre les eſprits au joug de la foi. Qui- conque eſt capable de débiter de telles rêveries, eſt un trompeur & un im- poſteur. Il n'a ni foi, ni bonnefoi ; & il mérite tous les anathêmes qu'il a voulu épargner aux Novateurs qui l'ont devancé.

Le Frere le Courayer n'eſt pas aſſez peu inſtruit pour ne pas appercevoir la

fauſſeté de ce qu'il avance. Mais comment ſoutenir un ſyſtême qui renverſe la Religion, ſi on ne renverſe tout ce qui ſert à la prouver? Que la foi des dogmes ſpéculatifs ſoit auſſi néceſſaire que les Apôtres nous la repréſentent; & qu'en même-temps il ne ſoit permis de communiquer ni avec les Hérétiques, ni avec les Schiſmatiques; le ſyſtême du Frere le Courayer ne ſauroit ſubſiſter. Il a donc fallu réduire à rien le dogme de l'Egliſe, faire enviſager l'Héréſie comme la plus légere de toutes les fautes, & repréſenter l'antiquité comme n'exigeant la créance des dogmes, qu'autant que ce que l'on diſoit pour les prouver produiſoit de conviction. Par-là on fait entrer dans l'Egliſe toutes les Sectes qui en ſont ſéparées, & le ſyſtême des Tolérans eſt celui qu'il faut embraſſer. Mais ſi le Tolérantiſme eſt de tous les ſyſtêmes le plus oppoſé à la Religion, il eſt auſſi le plus aiſé à détruire.

Premierement. Ce ſyſtême fait mentir le Saint-Eſprit. C'eſt le Saint-Eſprit qui a dit par la bouche de S. Paul : *Il faut qu'il y ait des héréſies.* Où les trouver, ſi l'Egliſe eſt compoſée de l'amas de toutes les Sectes qui croient diverſement & qui s'anathématiſent mutuellement? Si l'une dit : C'eſt moi qui ſoutiens la vérité, pourra-t'elle convaincre d'erreur ſa rivalle qui prétend la même choſe? Le Frere le Courayer a prévû le cas, & il le décide. » En cas, dit-il, » de partage d'opinion entre les Egliſes Chrétiennes, ſoit unies entre elles, » *ſoit ſéparées les unes des autres* par le Schiſme, l'uniformité de témoignage » venant à ceſſer, il n'y a plus d'autre motif pour nous porter à croire que » les raiſons de probabilité, ſur leſquelles ſont appuyés les dogmes qu'on propoſe, où l'évidence dont eſt accompagnée la révelation. C'eſt-à-dire, que chaque particulier ſur tous les points conteſtés doit ſuivre ſes propres lumiéres, ſans condamner ceux qui penſeront différemment. Mais alors tout devient Problématique. Au-moins tout ſe réduit à de ſimples opinions qu'on pourra affirmer ou nier ſans devenir Hérétique. Où ſeront donc les héréſies? Il n'y en aura plus dans le monde. Les Apôtres néanmoins ont prédit qu'il y en auroit, & ſaint Paul a ajouté : Il faut qu'il y en ait.

I. *Cor.* XI. 17.

Pref. p. 31.

En ſecond lieu. Qu'eſt-ce qu'une Egliſe compoſée de l'amas de toutes les Sectes? C'eſt une Egliſe qui ne peut ſe réunir dans la profeſſion d'aucun dogme, & dès-là même une Egliſe ſans Symbole. Suppoſons un homme qui demande ce qu'il faut croire pour arriver au Salut : non-ſeulement le Frere le Courayer, mais l'Egliſe toute entiére du Frere le Courayer ne le ſauroit dire. C'eſt qu'elle-même ne ſait pas ce qu'elle croit. Elle ne doit croire comme de foi que ce qui eſt & ce qui a toujours été cru par toutes les Sectes. Il n'y a point d'Article du Symbole qui ait été cru de cette maniére. L'Egliſe des Tolérans n'a donc point de Symbole, & elle n'en peut avoir.

Troiſiéme preuve. La charité eſt auſſi eſſentielle à l'Egliſe que la verité. Une Egliſe compoſée de Sectes qui s'anathématiſent & qui n'ont entre elles aucun principe de réunion, eſt une Egliſe ſans charité. Une Egliſe ſans charité, ne peut donner à Dieu des adorateurs en eſprit & en vérité, parceque l'on n'adore Dieu qu'en l'aimant. Une Egliſe ſans charité ne peut faire de Saints, parceque la charité ſeule ſanctifie. Une Egliſe ſans charité n'eſt pas la Ville de paix : c'eſt la Ville de diſcorde & de confuſion. Fuyons-la donc : Dieu dit, *Fuyés de Babylône, mon peuple, & que chacun ſauve ſon ame.* Oui, M. F. c'eſt obéir à Dieu que de fuir avec horreur l'Egliſe du Frere le Courayer.

Quatriéme preuve. Le Frere le Courayer prétend connoître l'Egliſe; & l'Egliſe qu'il nous montre, ne ſe connoît pas elle-même. Les Tolérans ſont

les ſeuls qui ayent fait conſiſter l'Egliſe dans l'amas de toutes les Sectes. Avant eux chaque Secte particuliére diſoit : Je ſuis l'Egliſe, & regardoit toutes les autres comme Hérétiques & Schiſmatiques. L'Egliſe du Frere le Courayer eſt donc demeurée plus de quinze ſiécles ſans ſe connoître. Se connoît-elle maintenant ? Non. Toutes les Sectes dont le Frere le Courayer compoſe l'Egliſe, ne ſe connoiſſent point pour être l'Egliſe dans leur réunion. Une Egliſe qui ne ſait ce qu'elle eſt, ni même ſi elle eſt, eſt-elle une Eliſe ?

Cinquiéme preuve. Comme l'Egliſe du Frere le Courayer ne connoît point qu'elle eſt ſa foi ; qu'elle-même ne ſe connoît pas, il s'enſuit qu'elle n'enſeigne point, qu'elle ne s'aſſemble point, qu'elle ne décide & ne corrige point. C'eſt une conſéquence avouée par le Miniſtre Jurieu dans le Livre qu'il a compoſé pour la défenſe du Tolérantiſme. » *L'Egliſe Univerſelle*, dit ce Mini» ſtre, *ne prêche point ; elle n'enſeigne point, elle ne ſauroit inſtruire, non plus* » *qu'elle ne peut juger ni décider.* Elle n'a pas de Tribunal, elle ne peut pas » s'aſſembler. Qu'on nous montre, continue le Miniſtre, des déciſions de » toutes les Communions Chrétiennes qui ſe ſoient aſſemblées en certains » lieux, & qui ſoient convenues de certains dogmes. « Le Miniſtre a raiſon. Jamais l'Egliſe compoſée de toutes les Sectes ne s'eſt aſſemblée ; jamais elle ne s'aſſemblera. Mais ſi l'Egliſe ne s'aſſemble point, ne décide point, ne corrige point ; le langage de l'Ecriture, des Peres & des Conciles eſt un langage trompeur. Jeſus-Chriſt renvoye à l'Egliſe la correction de celui qui n'écoute pas ſon frere. Tous les Peres nous repréſentent l'Egliſe comme s'aſſemblant, décidant, corrigeant. Les Conciles généraux prononcent au nom de l'Egliſe Univerſelle & comme revêtus de toute ſon autorité. Ils ſéparent, ils excommunient, ils anathématiſent. Ce qu'ils font, ils aſſurent que c'eſt l'Egliſe Catholique & Apoſtolique qui le fait. Les Peres du Concile de Nicée qui employent ce langage, étoient-ils trompés ? étoient-ils trompeurs ? Ceux qui l'ont employé après eux, étoient-ils dans l'égarement & dans l'illuſion ?

Vrai ſyſteme, de l'Egliſe. p. 16

Demandons aux Tolérans, ſi au tems des Apôtres l'Egliſe Univerſelle enſeignoit, jugeoit, décidoit. S'ils diſent non. Demandons leur qui les a faits Chrétiens. S'ils diſent qu'au tems des Apôtres l'Egliſe Univerſelle enſeignoit, demandons-leur pourquoi Elle ne le fait plus. L'Egliſe Univerſelle parloit autrefois, & maintenant elle eſt muette. Les portes de l'Enfer ont donc prévalu contre l'Egliſe Univerſelle.

Sixiéme preuve. L'Egliſe que les Apôtres ont fondée, eſt dépoſitaire de la révelation. Elle la porte toute entiére gravée dans le cœur. C'eſt le doigt de Dieu qui l'y a écrite. Plutôt que d'en abandonner un ſeul Article, on l'a vûe s'expoſer à toute la violence des hommes & des Démons. Le plus beau nom que ſes enfans puiſſent recevoir, eſt celui de Martyrs, c'eſt-à-dire témoins de la vérité. Mais une Egliſe qui n'enſeigne point, connoît-elle les vérités dont elle eſt dépoſitaire ? Sait-elle même, qu'elle ſoit dépoſitaire de quelque vérité ? L'Egliſe que les Apôtres ont fondée, n'eſt donc pas l'Egliſe du Frere le Courayer.

Septieme preuve. L'Egliſe du Frere le Courayer n'enſeigne point. Le Miniſtre Jurieu en convient. Elle ne batiſe donc point. Elle n'a donc point de Sacremens. Elle n'a donc point de Miniſtres. Donc elle n'eſt pas celle de qui il eſt dit. » Jeſus-Chriſt l'a aimée, & s'eſt livré lui-même à la mort pour » elle, afin de la ſanctifier, après l'avoir purifiée dans le batême de l'eau par

la

la parole de vie. Et encore : » Il lui a donné quelques-uns pour être Apôtres, » d'autres pour être Prophêtes, d'autres pour être Evangeliſtes, d'autres pour » être Paſteurs & Docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, » aux Fonctions de leur miniſtere, à l'edification du Corps de Jeſus Chriſt.

Mais nous n'avons beſoin que du Fr. le Courayer lui-même pour renverſer ſon Syſtême du Tolerantiſme. Il adopte la maxime de Vincent de Lerins, » Qu'on » ne doit regarder comme appartenant à la foi, que ce qui a été cru univer- » ſellement, perpetuellement & conſtamment. *Quod ab omnibus, ubique, ſemper* » *creditum eſt.* « Son deſſein, en adoptant cette maxime, eſt de diminuer le nombre des Articles de foi. » Je n'ai beſoin, dit le Fr. le Courayer, que de cette » maxime pour mon apologie». Et moi je n'ai beſoin que de cette maxime pour rendre muet celui qui l'adopte. Que le Fr. le Courayer nous montre que l'on a cru univerſellement, perpetuellement & conſtamment que l'Egliſe eſt l'amas de toutes les Sectes qui portent le nom de Chretien. S'il remplit le défi, la maxime de Vincent de Lerins pourra lui ſervir de bouclier: mais parce que nous ſommes aſſurés que le Fr. le Courayer demeurera muet, la maxime de Vincent de Lerins ne peut être le bouclier qui le defendra : mais elle ſera entre nos mains un glaive qui le percera.

Pref. p. 20

ib. p. 19

Nous montrons qu'il eſt inoui, même chez les Heretiques & les Schiſmatiques, qu'on ait fait conſiſter l'Egliſe dans l'amas de toutes les Sectes. C'eſt au Schiſme des Proteſtans que ce dogme monſtrueux doit ſa naiſſance. Juſques-là, nous l'avons déja dit, toutes les Sectes ſe glorifioient d'être l'Epouſe, & chacune regardoit les autres comme adulteres. Si durant quinze cens ans on a cru que l'Egliſe n'eſt pas l'aſſemblage de toutes les Sectes, le Frere le Courayer doit renoncer au Tolérantiſme : car qui croira-t'il, s'il ne croit pas toutes les Sectes qui l'aſſurent durant quinze cens ans que l'Egliſe n'eſt pas compoſée de toutes les Sectes ? *Ex ore tuo te judico.* Vous avez pris pour Juge de votre différent avec l'Egliſe, toutes les Sectes depuis Jeſus-Chriſt juſqu'au premier Auteur du Tolérantiſme. Ennemies de l'Egliſe & de ſa doctrine, toutes ſe réuniſſent à vous déclarer que l'Egliſe n'eſt pas l'amas de toutes les Sectes ; mais qu'elle compoſe une ſeule ſociété, un ſeul corps, une ſeule Communion. Soumettez-vous donc à la déciſion unanime de ceux dont vous compoſez votre Egliſe ; & reconnoiſſez que la maxime de Vincent de Lerins, priſe même dans l'étendue que vous voulez lui donner, renverſe votre ſyſtême & le détruit juſqu'aux fondemens.

L'Egliſe eſt plus ancienne que toutes les Sectes qui ont rompu avec elle. Toutes, en la quittant, ont conſervé au-moins quelques vérités du nombre de celles dont l'Egliſe eſt dépoſitaire. Il faut, M. F. que le dogme de l'unité de l'Egliſe ait été bien inculqué aux Fideles dans tous les tems, puiſque les Hérétiques même & les Schiſmatiques l'ont conſervé ſi conſtamment & ſi univerſellement. Ils ont rompu l'unité de l'Egliſe, ſans ceſſer de croire que l'Egliſe eſt une. Ils ont débité le menſonge, lorſqu'ils ont dit : C'eſt notre ſociété qui eſt l'Egliſe. Mais ils ont dit la vérité, lorſqu'ils ont aſſuré que l'Egliſe ne peut être renfermée que dans une ſeule Société, qui ait la même foi, les mêmes Sacremens, & les mêmes Paſteurs. Vérité toujours crue, vérité toujours enſeignée. Quel eſt celui des Paſteurs & des Docteurs de l'Egliſe qui n'y ait pas rendu témoignage ? Saint Irénée le fait dans toutes les pages de ſon grand ouvrage contre les héréſies ; ſaint Cyprien dans un Traité exprès *de l'unité de l'Egliſe.* Perſonne n'ignore que ce ſaint a porté le zêle pour l'u

nité juſqu'à rejetter le baptême de toutes les Sectes qui la rompoient. Il faudroit tranſcrire tous ſes ouvrages, ſi on vouloit rapporter tout ce qu'il a écrit en faveur de l'unité. Dans ſa Lettre 43. à l'occaſion du Schiſme de Féliciſſime il dit : » Il n'y a qu'un Dieu, un Chriſt & une Egliſe, une Chaire » établie ſur la pierre par la parole du Seigneur. On ne ſauroit bâtir ni éri- » ger un nouvel Autel & un nouveau Sacerdoce, outre cet unique Autel & » cet unique Sacerdoce. Quiconque prétend recueillir ailleurs, diſſipe.

Dans ſa Lettre 55 : » Vous me demandez, dit-il à Antonien, quelle eſt » l'héréſie que Novatien a introduit. Sachez premiérement, que nous devons » nous mettre peu en peine de ſavoir ce qu'il enſeigne, dès qu'il enſeigne » hors de l'Egliſe. Qu'il ſoit tel qu'il voudra, il n'eſt plus Chrétien, dès
Lib. de Vnit. Eccle » qu'il n'eſt plus dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Ailleurs le même ſaint dit que » le Schiſme eſt une faute ſi énorme, que le Martyre même ne ſauroit l'ex- » pier ; parcequ'on ne peut être Martyr, quand on n'eſt pas dans l'Egliſe ; ni » parvenir au Royaume, quand on abandonne celle qui doit regner éternel- » lement. *Inexpiabilis & gravis culpa diſcordiæ ; nec paſſione purgatur. Eſſe Martyr* » *non poteſt qui in Eccleſia non eſt. Ad regnum pervenire non poterit, qui eam quæ* » *regnatura eſt derelinquit.*

Mais quelle eſt cette Communion, cette ſociété, cette Egliſe qu'il n'eſt jamais permis d'abandonner ? C'eſt, dit ſaint Cyprien même, celle qui a pour centre la Chaire de ſaint Pierre & l'Egliſe principale d'où l'unité ſacerdotale
Cypr. Ep. 59. a pris ſa ſource : *Navigare audent & ad Petri Cathedram atque ad Eccleſiam principalem undè unitas ſacerdotalis exorta eſt.*

L'Egliſe qu'il n'eſt pas permis d'abandonner, eſt celle dont ſaint Irénée dit que toutes ſes differentes portions ſont unies avec l'Egliſe de Rome à cauſe du premier rang qui a été donné à celle-ci : *Ad hanc enim Eccleſiam propter potiorem principalitatem neceſſe eſt omnem convenire Eccleſiam.*

L'Egliſe dont il n'eſt pas permis de ſe ſéparer, eſt celle qui peut dire à tous les Hérétiques ce que ſaint Optat diſoit au Donatiſte Parmenien : » Vous ne
Lib. II. adv Parmen. » pouvez nier qu'il y a à Rome une Chaire Epiſcopale, dans laquelle Pierre, » Chef de tous les Apôtres, a été aſſis..... C'eſt cette Chaire, la premiere » de toutes, qui lui eſt échûe en partage. A Pierre a ſuccédé Lin & tous » les autres juſqu'à Sirice notre Collegue, avec lequel tout l'Univers eſt en » communion par le commerce des Lettres formées.

In Pſalm. contra Partem Donat. L'Egliſe dont il n'eſt pas permis de ſe ſéparer, eſt celle qui peut dire avec ſaint Auguſtin : » Comptez depuis ſaint Pierre les Evêques qui ſe ſont » ſuccédés l'un à l'autre. Voilà la pierre que les portes orgueilleuſes de l'En- » fer ne vainquent point.

L'Egliſe dont il n'eſt pas permis de ſe ſéparer, eſt celle dont les membres peuvent dire avec ſaint Jerôme : Je ſuis lié de communion avec la Chaire de
Ep. ad Damaſ. » Pierre. Je ſai que l'Egliſe a été édifiée ſur cette pierre. Quiconque mange » l'agneau hors de cette maiſon, eſt prophane. Si quelqu'un ſe trouve hors » de l'arche, il périra par les eaux du déluge.

Voilà l'Egliſe que tous les Fidéles ont confeſſée dans tous les tems, quand ils ont dit en récitant le Symbole : *Je crois l'Egliſe. Je crois la ſainte Egliſe Catholique. Je crois l'Egliſe, une, ſainte, Catholique & Apoſtolique.* C'eſt à cette unique ſociété que tous les Peres ont appliqué les expreſſions d'Epouſe, de colombe, de bien-aimée, de lys entre les épines. C'eſt elle qu'ils ont vûe ſous le ſymbole de l'arche hors laquelle tout périt ; de la maiſon de Rahab où il

faut être pour éviter le glaive des Enfans d'Iſrael. C'eſt elle qu'ils ont apperçue ſous les emblêmes d'un jardin fermé, d'une fontaine ſcellée. Donner le nom d'Egliſe aux ſociétés qui ont rompu avec cette Egliſe dont le Siége de ſaint Pierre eſt le centre, & les regarder comme une portion de l'Egliſe Catholique; c'eſt une choſe inouie dans tous les monumens de la Tradition : pas un Auteur Catholique qui penſe comme le Frere le Courayer. Il ne nous parle que de *modération* : & cet homme ſi *modéré* s'éleve ſans pudeur au deſſus de tout. Si ce qu'il dit eſt vrai, tous les Peres ont été dans l'illuſion. Toute l'Egliſe a croupi dans une ignorance que les Sociniens ont commencé à appercevoir, mais l'autorité des Sociniens renforcée de celle du Frere le Courayer eſt-elle de quelque poids ? L'enſeignement de ces hommes nouveaux mérite-t'il qu'on s'y rende attentif ? Le Frere le Courayer reconnoît qu'on ne doit ajouter foi à une doctrine, qu'autant qu'elle a été enſeignée univerſellement, perpétuellement, conſtamment. Donc on ne doit ajouter foi à rien de ce qu'il dit.

Après avoir renverſé le ſyſtême extravagant dont le Frere le Courayer s'eſt rendu le défenſeur, nous pouvons & nous devons mépriſer les Notes inſolentes dans leſquelles il attaque les autres dogmes de l'Egliſe Que dit-il, qui n'ait été dit par les Hérétiques, mais auſſi qui n'ait été réfuté par les Catholiques ? Il convient que » le Concile de Trente a embraſſé un ſi grand nom- *Pref. p. 21.*
» bre de matiéres dans ſes déciſions, que ce ſeroit l'ouvrage de plus d'une » vie que de vouloir s'engager à les défendre ou à les combattre, dans la » juſte étendue qu'exigeroit une telle diſcuſſion. « Contentons-nous donc de rapporter & réfuter d'une maniére ſommaire les excès de ce Novateur. Nous le verrons abandonner la doctrine de tous les ſiécles pour ſuivre celle de gens preſque auſſi nouveaux que lui. Il paroît ne reſpirer que la paix ; & par tout il déclare la guerre. Il affecte la douceur de la colombe ; mais il mord comme le ſerpent. Il porte la peau de brebis : mais c'eſt un loup qui n'épargne rien ; un ſanglier qui ravage tout dans la vigne du Seigneur.

CANONICITE' DES LIVRES SAINTS.

Le Frere le Courayer prétend que parmi les Livres ſaints qui compoſent *Tome. I.* le Canon des Ecritures, il y en a pluſieurs à l'égard deſquels la *Tradition eſt pag. 271.* *incertaine*. Il réſulte de-là, que l'Egliſe donne pour inſpirés, des Livres qui peuvent ne l'être pas. Mais ſi l'Egliſe peut s'être trompée ſur la canonicité de certains livres ; qui m'aſſurera qu'elle n'ait pû ſe tromper ſur la canonicité des autres ? Il faut donc que les ſimples, avant d'ajouter foi aux Ecritures, diſcutent les preuves de la divinité de chaque livre en particulier. Mais cette diſcuſſion eſt impoſſible aux ſimples. Donc le Canon des Ecritures n'eſt pas pour eux ; car Dieu n'a pas fait dépendre leur ſalut d'une condition impoſſible. Donc ils ſont en droit de rejetter tout ce qui n'a pour appui que l'autorité des Livres ſaints. Ce qui eſt impie & abſurde.

Le Frere le Courayer ajoute, » qu'on ne peut gueres s'aſſurer qu'une *ib. p. 276* » Verſion de l'Ecriture, ou faite ou approuvée par un Concile, ſoit ſans » erreur. La conſéquence qui en nait, eſt que tous ceux qui ignorent l'Hébreu & le Grec, ne doivent lire l'Ecriture-ſainte qu'en tremblant : Tout Paſteur qui ne ſait que le Latin, doit deſcendre de chaire, dans la crainte de donner un ſcorpion aux enfans au-lieu de pain. Mais ſi l'Egliſe, après

tant de siécles d'un usage continuel, n'est pas assurée qu'une Version de l'Ecriture soit sans erreur, à qui s'adressera-t'on pour entendre le texte original?

TRADITION.

Tom.I. pag.270.

» Il est constamment certain, dit notre Auteur, que les Peres n'ont jamais égalé la Tradition à l'Ecriture, & qu'ils ont toujours mis beaucoup » de différence entre l'autorité de l'une & de l'autre. » On sait, dit-il encore, où est contenue la Parole de Dieu écrite. Au-lieu que *rien n'est si incertain que les Traditions non écrites*, faute de pouvoir remonter avec certitude jusqu'à leur origine..... Il semble que l'Evêque de *Chioggia* n'avoit » pas trop de tort de traiter d'*impie* l'égalité que l'on mettoit entre les Ecritures & les Traditions.

Incertitude sur la canonicité de plusieurs Livres de l'Ecriture; incertitude sur l'orthodoxie des Versions de tous les Livres saints: incertitude sur ce que l'Eglise ne sait que par le canal de la Tradition. Voilà le Pyrronisme établi dans la Religion. Le simple ne peut recevoir les Livres saints des mains de l'Eglise, qu'après avoir examiné par lui-même si l'Eglise ne se trompe pas; & cette discussion est impossible aux simples. Le Pasteur ne sauroit faire usage des Livres saints., s'il ne possède parfaitement le Grec & l'Hébreu. L'Eglise toute entiére ne peut former aucun dogme de foi sur la seule Tradition. Que croirons-nous donc? L'Ecriture & la Tradition sont les seuls canaux par lesquels le dépôt des vérités revêlées a été transmis jusqu'à nous. Les voilà bouchés, ces deux canaux; le premier, pour tous ceux qui ne savent ni Grec, ni Hébreu; le second, pour tous sans distinction. C'est attaquer l'Eglise, comme Holopherne attaqua Bethulie. Mais le glaive de Judith lui a été donné. Elle ne craint point de succomber sous l'effort de ses ennemis.

Le Frere le Courayer en impose, quand il dit: » Il est *constamment certain* que les Peres de l'Eglise n'ont jamais égalé la Tradition à l'Ecriture, » & qu'ils ont toujours mis beaucoup de différence entre l'autorité de l'une « & de l'autre. « Quoi donc, s'écrie saint Irénée, si les Apôtres ne nous eussent pas laissé les divines Ecritures, n'auroit-il pas fallu suivre la régle de » la Tradition qu'ils ont donnée à ceux auxquels ils confioient les Eglises? » C'est à cette regle que s'attachent tant de Nations barbares qui croient en » Jesus-Christ sans papier ni ancre. Elles ont l'Evangile du salut écrit par le » Saint-Esprit sur les tables de leur cœur. Elles conservent avec soin l'ancienne » Tradition. Elles croient en un seul Dieu, Créateur du Ciel & de la terre, » &c..... Ceux qui ont cru ainsi sans le secours des Lettres, sont Barbares » à raison de leur langage: mais dans leur maniére de penser & dans toute » leur conduite, ils sont très-sages à cause de la foi par laquelle ils plaisent à » Dieu en toute justice, charité & sagesse; & si quelqu'un leur annonçoit les » doctrines inventées par les hérétiques, ils boucheroient leurs oreilles, & » s'enfuiroient le plus loin qu'ils pourroient, ne pouvant soutenir leurs blas- » phêmes.

Lib.III. cap.IV. Edit.nov

Dire, comme le fait saint Irénée, que la Tradition sans les divines Ecritures suffit pour conserver la foi & pour repousser les Hérétiques, n'est-ce pas égaler la Tradition à l'Ecriture-sainte? Le Livre entier de Tertullien *des Prescriptions contre les Hérétiques*, contient autant de preuves que de lignes, que la Tradition n'est pas une régle moins sure que l'Ecriture. C'est par la Tradition

dition que nous connoiſſons les Livres de l'Ecriture, & que nous les diſtinguons des Apocriphes. C'eſt la Tradition qui fixe le ſens de l'Ecriture, & qui ſert de préſervatif contre les fauſſes interprétations des Hérétiques. C'eſt la Tradition qui ſupplée à ce qui n'eſt pas écrit. C'eſt ſur la Tradition ſeule que ſaint Cyprien ſe fonde pour maintenir l'uſage de mettre de l'eau dans le Calice. Euſebe reconnoît que les Diſciples du Seigneur ont tranſmis leur doctrine en partie par lettres, & en partie ſans lettres, comme un certain droit non écrit. Saint Bazile dit en termes formels, que parmi les *dogmes* & les inſtitutions que l'on conſerve dans l'Egliſe, il y en a qui nous viennent de l'Ecriture, & qu'il y en a auſſi qui viennent de la Tradition des Apôtres : Que les uns & les autres ont la *même autorité* par rapport à la Religion, & qu'aucun ne les contredit, pour peu qu'il connoiſſe quelles ſont les loix Eccléſiaſtiques. Saint Chriſoſtome dit auſſi, que les Apôtres ne nous ont pas tout donné par lettres : qu'il y a beaucoup de choſes qu'ils nous ont tranſmiſes ſans lettres : que les unes & les autres néanmoins ſont également dignes de foi. Et l'on oſe nous dire qu'il eſt conſtamment certain que les Peres de l'Egliſe n'ont jamais égalé la Tradition à l'Ecriture ! Le Frere le Courayer a oublié qu'il eſt tombé d'accord de la régle de Vincent de Lérins, qu'on doit croire de foi tout ce qui a été enſeigné univerſellement, perpétuellement, conſtamment. Cette régle dans le ſens de ſon Auteur ſignifie que dès que la Tradition eſt claire ſur quelque point qui appartient à la révélation, il faut l'embraſſer ſans aucune crainte de ſe tromper.

Demonſtr. Evang. lib. 1. c. 8.

Lib. de Spir. Sto. cap. 27.

Chryſoſt. in Ep. 2. *ad Theſſal. cap.* 2.

Le Frere le Courayer veut que l'Ecriture renferme toutes les vérités *néceſſaires à croire*. Démêlons ce qu'il cherche à embrouiller. Autre choſe eſt de dire que l'Ecriture renferme toutes les vérités néceſſaires à croire de néceſſité de ſalut pour tout Adulte. Autre choſe de dire que l'Ecriture renferme toutes les vérités néceſſaires à l'Egliſe. Quoique l'Ecriture renferme clairement les vérités néceſſaires à croire pour chacun des Fidéles pour être ſauvé, comme le Myſtére de la Trinité, le Myſtére de l'Incarnation, & le Myſtére de la Rédemption; Il n'en eſt pas moins vrai que l'Ecriture ne renferme pas clairement toutes les vérités néceſſaires au corps de l'Egliſe : *Docebit vos omnem veritatem*. De ce nombre ſont les verités que chaque Fidéle doit croire d'une foi diſtincte pour être ſauvé : mais outre ces vérités il y en a d'autres que l'Egliſe doit ſavoir pour ne rien perdre de tout ce qui lui a été révelé. Celles-ci ſont connues par les Paſteurs, par les Docteurs & par les Fidéles éclairés. Toutes ne ſont pas clairement dans l'Ecriture : mais toutes ſont ou dans l'Ecriture, ou dans la Tradition.

Tome I. pag. 269.

Joan. XVI. 13.

Pour montrer qu'elles ne ſont pas dans la Tradition, le Frere le Courayer fait un raiſonnement qui lui paroît bien preſſant. » Quoique les Ca-
» tholiques, (ce ſont ſes paroles), ne diſent pas en termes formels, que c'eſt
» par hazard qu'une partie de la doctrine chrétienne n'a point été écrite, il
» faut pourtant qu'ils le ſuppoſent, s'ils croient que tous les Articles néceſſai-
» res ne ſont pas compris dans l'Ecriture, & que la Tradition eſt une régle
» de foi de la même autorité que les Livres ſaints : car s'il n'y a pas eu de dé-
» fenſe d'écrire tout ce qui eſt néceſſaire à croire, à quelle autre cauſe qu'au
» hazard, peût-on attribuer que de certains Articles ayent été écrits, & que
» les autres ne l'ayent pas été ?

Tome I. p. 269.

Eſt-ce le hazard qui fait écrire au Frere le Courayer ce qu'il écrit ? Il a aſſez bonne opinion de lui-même pour ſe perſuader que la *raiſon & la Reli-*

gion conduiſent ſa plume, & qu'il eſt déterminé par le ſujet qu'il traite, à parler d'une choſe plutôt que d'une autre. Inſenſé, qui ne voit pas que s'il n'eſt pas néceſſaire de recourir au hazard pour rendre raiſon des folies qu'il débite, nous n'en avons pas beſoin pour juſtifier des hommes qui ont écrit ſous la direction du Saint-Eſprit. Non, les Catholiques ne ſont point obligés de recourir au hazard pour expliquer comment certaines vérités n'ont pas été écrites, & d'autres l'ont été. L'Evangile a commencé par être prêché de vive voix. Voilà la ſource de la Tradition. Les Apôtres ont tout dit avant que d'avoir rien écrit. Ce n'eſt pas par hazard qu'ils ont tout dit. Ils étoient chargés de le faire : *Docete omnes Gentes.* Ce n'eſt pas par hazard qu'ils n'ont pas tout écrit. Lorſqu'ils ont écrit, ils l'ont fait ſelon les beſoins préſens de ceux pour qui ils écrivoient. Saint Jean, par exemple, eſt le dernier qui ait écrit l'Evangile. Il s'y attache à établir la divinité de Jeſus-Chriſt à cauſe des erreurs de Cerinthe & d'Ebion. Dit-il quelque choſe de nouveau ? Non. Les Apôtres avoient déja prêché toute verité. On croioit dans toute l'Egliſe la divinité de Jeſus-Chriſt. Mais parceque les autres Evangéliſtes s'étoient moins étendus ſur cet article, ſaint Jean, à la priere des Egliſes d'Aſie, écrit de nouveau l'Evangile, & dirige ſa narration, enſorte que tout ce qu'il écrit, tend plus particuliérement à montrer que Jeſus-Chriſt eſt Dieu égal à ſon Pere. Les autres Apôtres en ont uſé de même. Ils ſe ſont renfermés dans le ſujet qu'ils avoient deſſein de traiter. S'ils n'ont pas tout écrit, c'eſt que la prédication qui avoit été faite de vive voix, ſuppléoit à tout. Ils ſont les premiers à y renvoyer. » Conſervez, dit l'Apôtre, les Traditions que vous
II. *Ep. Th.* II. 15. « avez appriſes, ſoit *par nos paroles*, ſoit par notre lettre. » Ici ſaint Paul égale la Tradition à l'Ecriture, parcequ'après tout, la Tradition eſt la parole de Dieu non écrite, comme l'Ecriture eſt la Parole de Dieu écrite. L'une & l'autre méritent donc une égale vénération ; & celui qui veut trouver de l'impiété dans cette égalité, eſt lui-même un impie.

GRACE.

Nous avons déja rapporté une Note du Frere le Courayer, qui donne lieu de le ſoupçonner de ne pas croire le peché originel. En voici une autre où il met la grace dans la nature. Après avoir dit que Catharin ſoutenoit que *ſans le ſecours particulier de Dieu, l'homme ne peut faire aucune action véritablement bonne*, il fait cette réflexion. » La ſeule difficulté eſt de ſavoir ce que
Tom. I. p. 349. » cet Auteur entend par un ſecours particulier de Dieu. Car ſi ce n'eſt que » cette *lumiere naturelle*, & cet *amour inné du bien*, que Dieu donne *à tous les* » *hommes*, perſonne ne conteſtera le principe. La grace conſiſte donc, ſelon notre Auteur, dans la lumiére naturelle & dans l'amour inné du bien. C'eſt comme on le voit, le Pélagianiſme tout pur. Il y a treize cens ans que l'Egliſe l'a anathématiſé.

SACREMENS.

Le Frere le Courayer ne fait remonter qu'au douziéme ſiecle l'origine de la Tradition touchant le nombre des Sacremens. Il prétend qu'on doit regarder ce ſiécle comme l'époque où ce nombre a été fixé à ſept. Renvoïons-le aux deux volumes que M. l'Abbé Renaudot a ajouté au Livre *de la Per-*

pécuité de la foi sur l'Euchariſtie. Il y verra que toutes les Sectes Orientales ſont profeſſion de croire ſept Sacremens ; les Neſtoriens & les Cophtes comme les Grecs. Les Neſtoriens & les Cophtes ſont ſéparés de l'Egliſe dès le cinquiéme ſiécle. Et l'on prouve que dès le tems de leur ſéparation, ils avoient les Sacremens au nombre de ſept. C'eſt donc de l'Egliſe qu'ils ont reçu ce dogme. Jamais il n'y a eu entre eux & nous de conteſtation ſur ce point. Donc dès le cinquiéme ſiécle l'Egliſe étoit en poſſeſſion du dogme que le Frere le Courayer ne date que du douziéme. Mais a-t'on commencé au cinquiéme à croire ce qu'on ne croyoit pas auparavant ? Parmi ceux qui ont vû naître l'héréſie de Neſtorius, combien s'en trouve-t'il qui avoient paſſé une partie de leur vie dans le quatriéme ſiécle ? Nul d'entre eux ne s'eſt plaint que l'on eut ajouté de nouveaux Sacremens à ceux que Jeſus-Chriſt a inſtitués. La foi du cinquiéme ſiécle eſt donc la foi du quatriéme ſiécle. Et la foi de deux ſiécles ſi éclairés peut-elle ne pas être la foi des Apôtres, dont ils étoient ſi voiſins ?

B A T E S M E.

Notre Auteur convient que le Batême eſt néceſſaire : mais il y met une exception, ſavoir ; qu'il ſoit *connu* & poſſible. » Tout moyen extérieur, dit-» il, qui n'eſt néceſſaire qu'en vertu d'une inſtitution poſitive, & qui n'a au-» cune connexion eſſentielle avec la charité & la foi, n'eſt cenſé néceſſaire, » qu'autant qu'il eſt connu & poſſible. Joignez ce principe avec ce que nous a dit ci-deſſus le Fr. le Courayer, que la grace conſiſte dans la lumiére naturelle & dans l'amour inné du bien. Il ſuit de-là qu'un infidéle qui n'aura pû entendre parler du Batême, pourra parvenir au ſalut ſans être batiſé. en effet, ſi le Batême n'eſt néceſſaire qu'autant qu'il eſt connu, l'infidéle à qui la parole de l'Evangile n'a jamais été portée, ne ſera pas exclus du ſalut par cela ſeul qu'il n'aura point été batiſé. Si la grace conſiſte dans l'amour inné du bien, joint à la lumiére naturelle, rien n'empêche que l'infidéle ne ſoit juſtifié par la pratique de la loi naturelle. Sauver les hommes ſans batême, c'eſt contredire Jeſus-Chriſt qui déclare, que ſi l'homme n'eſt rené de l'eau & de l'Eſprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. Faire parvenir les hommes à la juſtice avec le ſeul ſecours de la lumiere naturelle & de l'amour inné du bien, c'eſt anéantir le bienfait de la mort de Jeſus-Chriſt. S. Paul a dit : Si la loi confere la juſtice, Jeſus-Chriſt eſt mort en vain. Diſons de même : Si la nature donne la juſtice, Jeſus-Chriſt eſt mort gratuitement : *Ergo gratis Chriſtus mortuus eſt.*

Tome I. p. 487.

Le Batême dans les principes du Frere le Courayer n'étant néceſſaire, qu'autant qu'il eſt connu, ſera-t'il néceſſaire pour les enfans ? Cette queſtion l'embaraſſe. Il ne ſe croit pas aſſez habile pour la décider. » Sans décider, dit-il, » ſi le Batême a été inſtitué ou non pour les enfans auſſi-bien que pour les » adultes, ou ſi on l'a jugé abſolument néceſſaire ou non pour eux &c. « *ſans décider.* « Mais cette réſerve n'eſt-elle pas une déciſion ? Elle décide bien nettement que le Frere le Courayer n'eſt pas enfant de l'Egliſe, mais diſciple de Pélage. En voici une nouvelle preuve.

Tom. I. pag. 488.

Parlant de la Juſtification il dit, que » l'enfant fidéle n'eſt juſte que par » l'imputation qui lui eſt faite de la grace dans un âge où il eſt encore inca-» pable d'aucune juſtice infuſe ou inherente. C'eſt ſubſtituer à la juſtice du cœur une juſtice purement extérieure. N'être juſte que d'une juſtice qui n'af-

fecte pas l'ame ; ou, ce qui eſt la même choſe, n'être juſte que par imputation : c'eſt être juſte d'une juſtice qui eſt hors de l'homme, qui parconſéquent n'eſt pas réelle & ne le peut être aux yeux de Dieu. Une telle juſtice laiſſe ſubſiſter le déſordre que le peché a cauſé dans l'ame de tous les enfans d'Adam. Que dis-je ? Les enfans ne ſont pas capables d'une juſtice inhérente, ils ne peuvent être coupables d'un peché inhérent. La juſtice ne ſauroit affecter leur ame ; il en ſera de même du peché. Juſtes par imputation, ils ſeront pecheurs par imputation. Fils d'un Pere coupable, ils pourront être malheureux, mais ils ne ſeront pas pecheurs proprement dits, parceque le peché d'Adam n'aura cauſé aucun ravage dans leur volonté. Ils ne naîtront donc pas coupables du peché originel.

Après de telles maximes ſera-t'on ſurpris de voir le Frere le Courayer prendre la défenſe de cette propoſition : » Que quand ceux qui ont été batiſés » dans leur enfance, ſont venus à l'âge de raiſon, on doit leur demander » s'ils veulent ratifier leur Batême ; & s'ils le refuſent, qu'on doit les laiſſer » en liberté. « Notre Auteur convient que cette propoſition fut condamnée par tous les Peres & les Théologiens du Concile de Trente, comme inouie dans l'Egliſe, impie & pernicieuſe. » Mais je ne vois pas, dit-il, où pou-
Tome. I. pag. 446. » voit être le danger, & encore moins comment on pouvoit traiter cette pro-» poſition *d'impie.* Il prétend qu'Eraſme ne l'avoit propoſée que comme un » moyen plus propre à établir la piété, & à n'admettre parmi les Chrétiens » que des perſonnes qui le fuſſent librement & ſincérement. » Il eſt vrai, » ajoute-t'il, que peutêtre le nombre des Chrétiens en ſeroit moins grand, » mais en récompenſe ils en ſeroient meilleurs ; & cet avantage peut bien » compenſer l'autre.

J'admire la modeſtie de cet homme. Ils ne diſconvient pas que l'uſage dont il ſouhaite l'établiſſement, *eſt inoui dans l'Egliſe Chrétienne.* Il ſait que les enfans circoncis des Juifs étoient obligés, lorſqu'ils étoient venus à l'âge de raiſon, d'obſerver toute la Loi, & qu'ils étoient ſoumis au châtiment lorſqu'ils la tranſgreſſoient. Les Peres du Concile de Trente en ont conclu qu'il eſt plus juſte d'obliger les enfans des Fidéles d'obſerver la Loi de Jeſus-Chriſt, en quoi ils n'ont fait que ſuivre la doctrine & la pratique de tous les ſiécles. Notre Auteur n'eſt pas retenu par une autorité ſi reſpectable. Après dix-ſept cens ans il veut réformer l'Evangile, ou du moins il croit l'entendre mieux que ceux qui l'ont précédé. Pour tenir ainſi contre toute l'Egliſe, il faut qu'il ſe diſe à ſoi-même : J'ai plus de lumiére & plus de ſageſſe que tous les Evêques, que tous les Docteurs, & que tous les Saints. Mais un homme qui croit avoir aſſez de ſageſſe pour redreſſer toute l'Egliſe, en aura-t'il aſſez pour appercevoir ſa propre folie ?

Releverons-nous ce qu'il dit encore que dans le cas de néceſſité on peut batiſer avec de l'eau artificielle ? On enſeigne le contraire dans l'Egliſe Catholique, même aux enfans auquels on fait le Catechiſme. Cependant le Frere le Courayer eſt ſi infatué de ce qu'il dit, qu'il ne permet pas d'en douter.
ib. p. 487 » Dans un cas de néceſſité, dit-il, *il n'eſt pas douteux* qu'au défaut d'eau na-» turelle, *toute eau artificielle* ne fût également propre au Batême, dont l'ef-» fet eſt tout myſtique, & parconſéquent n'a aucune connexion néceſſaire » avec l'une plutôt que l'autre, qu'en vertu de l'inſtitution qui n'a rien » déterminé dans le cas de néceſſité.

Il paroît que notre Auteur ne ſe déclare pour ce ſentiment erronné, que dans

dans le deſſein de contredire. Si le Concile de Trente eut été capable d'admettre l'eau artificielle pour le batême dans le cas de neceſſité, le Fr. le Courayer auroit pris le ſentiment oppoſé, & n'auroit pas manqué de faire valoir l'autorité de la Tradition pour l'appuier. Tel eſt le caractere de ces Critiques inquiets & hardis. Enflés d'une érudition qui leur fait croire qu'ils ſont ſupérieurs aux autres hommes, ils croiroient s'abaiſſer s'ils penſoient comme on penſe dans l'Egliſe. Il leur faut du ſingulier. Plus une opinion eſt bizare, plus elle leur plaît. Ils croient, en l'adoptant, ſe faire un nom. Mais le nom qu'on leur donne, eſt un nom dont on ne ſe ſouvient que pour le charger d'anathêmes.

CONFIRMATION.

Le Frere le Courayer avoue que » l'uſage de la Confirmation employée » par les Apôtres, & à leur exemple par les Evêques, même depuis la ceſ- » ſation des dons miraculeux, n'a point été diſcontinué dans l'Egliſe. Mais » il prétend que dans les premiers tems cette cérémonie ſembloit faire partie » du Batême. Et quelques lignes plus bas il dit nettement, qu'avant le cin- » quiéme ſiécle » *on ne diſtinguoit pas ce Rit de celui du Batême.* *Tom. 1. pag. 489.*

Pour le confondre nous n'avons beſoin que de l'aveu qu'il vient de faire que les Apôtres donnoient la Confirmation. Il eſt dit dans les Actes que » les » Apôtres qui étoient à Jeruſalem, ayant appris que ceux de Samarie avoient » reçu la parole de Dieu, ils leur envoyerent Pierre & Jean, qui étant » venus, firent des priéres pour eux, afin qu'ils reçuſſent le Saint-Eſprit : » car ils n'étoit point encore deſcendu ſur aucun d'eux; mais ils avoient » ſeulement été batiſés au nom du Seigneur Jeſus. Alors ils leur impoſoient » les mains, & ils recevoient le Saint-Eſprit. Si le Frere le Courayer avoit fait attention à ce texte, il y auroit vû le Sacrement de Confirmation diſtingué de celui du Batême, autant que deux Sacremens peuvent être diſtingués. Les habitans de Samarie avoient été batiſés par le Diacre Philippe. Mais les Diacres n'ayant pas le pouvoir de donner la Confirmation, les Apôtres envoyerent Pierre & Jean pour adminiſtrer ce Sacrement. Ces deux Apôtres prierent. Ils impoſerent les mains. Ils donnerent le Saint-Eſprit à ceux qui avoient été batiſés. Voilà la matiére, la forme, & le Miniſtre du Sacrement de Confirmation, autres que dans le Batême. La grace, qui eſt l'effet du Sacrement, eſt diſtinguée auſſi. Les Fidéles de Samarie, déja ſanctifiés dans le Batême, reçoivent le Saint-Eſprit par l'impoſition des mains des Apôtres. Ce qui ne s'entend pas ſeulement des dons miraculeux, mais encore des graces intérieures. Si dès le tems des Apôtres la matiére, la forme, le Miniſtre & les graces attachées au Sacrement de Confirmation n'étoient pas les mêmes que dans le Batême ; le Sacrement de Confirmation étoit donc diſtingué de celui du Batême dès le tems des Apôtres. Jugez après cela de la ſolidité des réflexions du Frere le Courayer, qui ne fait commencer cette diſtinction qu'au cinquiéme ſiécle, & voyez ce que l'on doit penſer de l'érudition d'un homme qui tombe dans des mépriſes ſi fréquentes. *Act. VIII. 14-17.*

EUCHARISTIE.

PRESENCE RE'ELLE.

Un homme qui ne veut trouver dans la Religion aucun dogme que ſa foible raiſon ne puiſſe comprendre, doit être bien choqué de la doctrine de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie. L'Egliſe croit qu'après la conſécration Jeſus-Chriſt, *Concil. Trid. cap.* 1 *ſeſſ.* 13. Dieu & homme, eſt véritablement, réellement & ſubſtantiellement contenu ſous les apparences des choſes ſenſibles. Le Frere le Courayer rejette hautement cette doctrine : mais parcequ'il ſait que le langage de toute l'antiquité eſt contre lui ; pour s'en mettre à couvert, il imagine deux ſortes de préſences, l'une ſpirituelle, l'autre corporelle. Il admet la premiere, qu'il appelle une préſence *effective & véritable* ; & il rejette la ſeconde, comme contraire à la raiſon, & deſtituée d'autorité. Ecoutons-le. » Si, dit-il, par ces termes *Tom.* I. *pag.* 620. » *réellement & ſubſtantiellement*, le Concile n'a voulu établir qu'une préſence » *effective & véritable*, ſans en déterminer la maniére, c'eſt la doctrine de » l'antiquité, & pluſieurs Proteſtans l'ont reconnu avec ſincérité. Mais, ſi » par le terme de *préſence ſubſtantielle* on a voulu nous faire entendre une » *préſence corporelle & organique*, c'eſt ce que ni la raiſon ni l'autorité ne nous » permettent de croire. « Dans la Note ſuivante il dit : » Si par le mot de » *ſubſtantiellement*..... le Concile n'entend qu'*une préſence ſpirituelle*, mais *Ib. p.* 621 » véritable, il eſt certain qu'il n'y a nulle contradiction entre ces deux ma» niéres d'être : mais il y en a une très-grande, s'il eſt queſtion d'une pré« ſence corporelle dans l'Euchariſtie, un corps ne pouvant être matérielle» ment préſent en pluſieurs lieux en même-tems, ſans détruire toute l'idée » que nous avons d'un corps.

Enfin, parlant de la doctrine de la concomitance, qui explique comment Jeſus-Chriſt ſe trouve tout entier ſous chaque eſpéce, quoique par la force des paroles ſacramentelles le pain ne ſoit changé qu'au corps & le vin ne ſoit changé qu'au ſang de Jeſus-Chriſt. Il eſt certain, dit notre Auteur, qu'en » ſuppoſant cette doctrine, il s'enſuit néceſſairement, qu'on ne reçoit pas » plus ſous les deux eſpéces que ſous une ſeule. Mais cette concomitance *Tom.* II. *pag.* 232. » elle-même ne peut bien s'admettre que dans la ſuppoſition d'une reception » *purement* ſpirituelle dans le Sacrement. Autrement, comment imaginer une » concomitance, qui doit ſuppoſer deux corps diſtincts de J. C. dans le même » Sacrement, & l'un & l'autre en vertu des mêmes paroles ? Ce ſont de ces » choſes qui ſe contrediſent dans les termes, & qui montrent que ceux qui » les ſoutiennent, ne les entendent pas, & ne s'entendent pas eux-mêmes.

C'eſt donc par les lumiéres d'une raiſon orgueilleuſe que l'on veut nous apprendre à juger des Myſtéres. Mais qui êtes vous pour borner ainſi la puiſſance de l'être ſouverain ? » Où étiez-vous, dit Dieu, quand je jettois les » fondemens de la terre ? dites-le moi, ſi vous avez de l'intelligence. Savez- *Job* » vous qui en a reglé toutes les meſures ?..... Qui a mis des digues à la XXXVIII. » mer pour la tenir enfermée ?..... Etes-vous entré juſqu'au fond ? Avez- 5. 8. 16. » vous marché dans les extrémités de l'abîme ? Avez-vous conſideré toute 18. « l'étendue de la terre ? Déclarez-moi toutes choſes, ſi vous en avez la con» noiſſance « ? Quoi ! les hommes ignorent les ſecrets de la nature. Ils voient de leurs yeux des effets dont ils ne peuvent aſſigner la cauſe. Et parcequ'ils

ne comprennent pas ce que Dieu fait dans un ordre infiniment plus élevé, ils ne croiront pas en captivant leur eſprit ſous le joug de la foi, qu'ont-ils à craindre? Ils ont, pour juſtifier leur ſoumiſſion, toutes les preuves qui établiſſent la divinité de la Religion. Quand les Apôtres ont annoncé les Myſtéres, ils n'ont pas dit : Comprenez; ils ont dit : Croiez. Et pour ſe faire croire, ils ont opéré une infinité de prodiges, qui n'ont laiſſé aucun doute de la vérité des Myſtéres qu'ils ont enſeignés. Or l'un de ces Myſtéres eſt celui de la préſence réelle du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt ſous les eſpéces du pain & du vin. Ne demandez donc pas comment il ſe peut faire que le Corps de Jeſus-Chriſt étant dans le Ciel, il ſe trouve en même-tems véritablement & ſubſtantiellement ſur la terre en une infinité de lieux : ce n'eſt pas à nous à vous montrer ce que Dieu veut tenir caché. Tout ce que l'on eſt en droit d'exiger de nous, eſt que nous prouvions l'exiſtence du Myſtére; c'eſt-à-dire que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie; que les Apôtres l'ont enſeigné, & que tous les Fidéles l'ont cru dans tous les tems ſans interruption. Mais, combien d'ouvrages n'a-t'on pas faits depuis deux cens ans pour établir cette vérité? Nous n'entreprenons point de traiter de nouveau une matiére qui eſt épuiſée. Mais nous devons aux Nouveaux-Convertis de notre Diocèſe de leur en remettre les principales preuves ſous les yeux, puiſque nous en trouvons une occaſion ſi naturelle.

Jeſus-Chriſt, après la multiplication miraculeuſe des cinq pains, promet de donner ſa chair à manger, & ſon ſang à boire. Il déclare que ſa chair eſt vraiment viande, & ſon ſang vraiment un breuvage. Il menace de la mort quiconque ne mangera pas ſa chair, & ne boira pas ſon ſang. Quel effet ce diſcours produit-il ſur ceux qui l'écoutent? Pluſieurs de ceux qui ſuivent Jeſus-Chriſt diſent : Comment celui-ci peut-il nous donner ſa chair à manger? Ces paroles ſont dures. Qui peut les écouter? C'eſt le raiſonnement du F. le Courayer. Les Apôtres au-contraire, perſuadés que leur Maître a les paroles de la vie éternelle, croient ce qu'ils ne comprennent pas. Nous ſavons, diſent-ils, que vous êtes le Chriſt Fils de Dieu. C'en eſt aſſez pour arrêter toutes les objections que la raiſon humaine peut leur ſuggerer. *Joan.* VI.

Si la promeſſe que Jeſus-Chriſt fait de donner ſa chair à manger, déſigne clairement une manducation réelle, quoiqu'élevée au-deſſus des ſens; les paroles de l'inſtitution de ce grand Myſtére ne marquent pas moins clairement la réalité : *Prenés & mangés : ceci eſt mon Corps. Buvés : ceci eſt mon Sang.* Quoi de plus clair & de moins équivoque? Ces paroles, dit-on, ne doivent pas être priſes à la lettre. Eh! pourquoi ne les prendrois-je pas ainſi? Celui qui les dit, eſt un Dieu. Douterai-je de ce qu'il dit, parceque ce qu'il dit choque mes ſens? Detournerai-je ſes paroles de leur ſignification naturelle, dans la crainte d'y trouver le Myſtére de foi qu'il veut que j'y découvre? Ceux qui refuſent de ſe rendre à la ſimplicité des paroles du Sauveur, penſent-ils qu'un de leurs dogmes favoris eſt de ſoutenir que l'Ecriture eſt ſi claire que les plus ignorans ſont en état de l'entendre, dès qu'elle vient frapper leurs oreilles? Ici, pourquoi s'écartent-ils de leurs propres principes? Jeſus-Chriſt dit : *Ceci eſt mon corps* : & on lui fait dire : Ceci eſt la figure de mon Corps. Ceci n'eſt pas réellement & ſubſtantiellement mon Corps. Eſt-ce là le ſens qui ſe préſente à l'eſprit? Eſt-ce celui que les ſimples & les ignorans y apperçoivent d'abord?

Pour nous, qui prenons à la lettre les paroles : *Ceci eſt mon Corps*, nous prouvons par les régles du langage, que le ſens de la réalité eſt leur ſens naturel. Nous prouvons encore qu'elles ont été priſes dans le ſens de la réalité univerſellement & perpétuellement, à commencer par les Apôtres.

Saint Paul après avoir rapporté les paroles de l'inſtitution : *Ceci eſt mon Corps*, tire lui-même la conſéquence qui en naît en faveur de la réalité : » C'eſt
Cor. XI. 27-29. » pourquoi, dit-il, quiconque mangera ce pain, ou boira le Calice du Seigneur indignement, ſera coupable *du Corps & du Sang* du Seigneur. Que » l'homme donc s'éprouve lui-même, & qu'il mange ainſi de ce pain, & » boive de ce Calice. Car quiconque en mange & en boit indignement, » mange & boit ſa propre condamnation, ne faiſant pas le diſcernement qu'il doit *du Corps* du Seigneur. Ces paroles, *il ſera coupable du Corps & du Sang du Seigneur..... ne faiſant pas le diſcernement qu'il doit du Corps du Seigneur*, à la ſuite de ces autres : *Ceci eſt mon Corps*; *Ceci eſt mon Sang*, né peuvent que préſenter à l'eſprit le dogme de la réalité. Quand à la lumiére des paroles de l'Ecriture ſe joint celle de toute la Tradition : quand on voit que le ſens ſi clair, ſi naturel, ſi indubitable des termes de Jeſus-Chriſt même, eſt reconnu, embraſſé, ſoutenu par le concours de tous les Chrétiens de tous les ſiécles; qui peut tenir contre une telle évidence, & quel eſt le cœur fidéle qui ne doive ſe ſoumettre & adorer?

Saint Ignace, dans ſa Lettre à l'Egliſe de Smyrne parlant des Hérétiques
7. Docites ou Phantaſtiques : » Ils ne ſe trouvent point, dit-il, dans les Aſſem» blées des Fidéles, & s'abſtiennent de l'Euchariſtie; parcequ'ils refuſent de » croire que ce ſoit *la veritable chair* de notre Sauveur, Jeſus-Chriſt; *celle* » *qui a ſouffert* pour nos pechés, *& qui eſt reſſuſcitée* par la bonté du Pere. Et » ainſi, rejettant ce don de Dieu, ils ne remportent d'autre fruit de leur » opiniâtreté que la mort.

Pour ſentir la force de ce témoignage il faut remarquer que les Docites enſeignoient qne le Fils de Dieu n'avoit pris qu'une chair phantaſtique, & qu'il n'avoit ſouffert qu'en apparence. Saint Ignace commence donc ſa Lettre par féliciter les Fidéles de Smyrne » de ce qu'ils ſont pleinement perſuadés
N. 1. » que Jeſus-Chriſt étant Fils de Dieu; il eſt *véritablement* deſcendu de la race » de David ſelon la chair, & né *véritablement* d'une Vierge par la volonté & » la puiſſance du Pere..... qu'il a été *véritablement* crucifié en ſa chair.....
N. 2. » C'eſt à cauſe de nous, dit ce ſaint Martyr..... qu'il a ſouffert; & il eſt » mort auſſi *véritablement* qu'il s'eſt reſſuſcité lui-même, & non-ſeulement en » *apparence & d'une maniére phantaſtique*, comme le publient quelques infidé» les, qui n'ont eux-mêmes que l'apparence d'hommes raiſonnables, & qui » ſemblables à leur opinion extravagante, peuvent être regardés comme phan» taſtiques & démoniaques.

Ces Hérétiques niant que le Fils de Dieu eut pris une chair véritable dans le ſein de Marie, ils prétendoient conſéquemment que l'on ne recevoit pas dans l'Euchariſtie la vraie chair de Jeſus-Chriſt. Mais parceque dans l'Egliſe on faiſoit profeſſion de croire que l'Euchariſtie contient véritablement & ſubſtantiellement ce même Corps de Jeſus-Chriſt qui a été attaché à la Croix pour nous, les Docites ſe retiroient des aſſemblées des Fidéles pour ne pas participer à l'Euchariſtie. Ils tenoient des conventicules à part, & y célébroient les Myſtéres en leur maniére. Pour empêcher les Fidéles de les ſuivre, ſaint Ignace déclare qu'on
N. 8. » ne doit regarder comme Euchariſtie légitime

» gitime que celle qui eſt célébrée par l'Evêque, ou par celui qu'il a commis » en ſa place; & que la multitude des Fidéles doit ſe trouver partout où ſe » trouve l'Evêque, comme l'Egliſe Catholique eſt partout où eſt J. C.

Qui ne voit combien ce que dit ſaint Ignace eſt déciſif pour la préſence réelle du corps de J. C. dans l'Euchariſtie? Les Docites ne rejettent la préſence réelle, que parcequ'ils nient la vérité de l'Incarnation. Saint Ignace au-contraire ſoutient, que comme Jeſus-Chriſt eſt né *véritablement*, comme ſon corps a été attaché *véritablement* à la croix; de même la chair qu'il nous donne dans l'Euchariſtie, eſt une chair *véritable*, la même qui a ſouffert pour nous. Les Hérétiques, pour ne pas confeſſer ce dogme, tiennent des conventicules à part. Auroient'ils fait difficulté de ſe mêler parmi les Fidéles, & d'y recevoir l'Euchariſtie, ſi l'Egliſe eut enſeigné que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt dans l'Euchariſtie que *ſpirituellement*, comme Jeſus-Chriſt eſt au milieu de deux ou trois qui ſont aſſemblés en ſon nom? Un tel dogme pouvoit ſe concilier plus aiſément avec les erreurs des Docites. Mais ſaint Ignace diſant poſitivement, que ces hommes pervers ne ſe trouvoient point aux aſſemblées, & qu'ils s'abſtenoient de l'Euchariſtie, parcequ'ils refuſoient de croire que ce ſoit la *véritable chair* de notre Sauveur Jeſus-Chriſt: qui ne voit que dès le tems de ſaint Ignace, c'eſt-à-dire dès le premier ſiécle, l'Egliſe croioit, comme elle fait aujourd'hui, que le corps de Jeſus-Chriſt eſt véritablement & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie.

Saint Juſtin dans ſa ſeconde Apologie nous fournit au deuxiéme ſiécle un témoignage triomphant en faveur de cette doctrine.

On accuſoit les Chrétiens de manger la chair d'un enfant couvert de farine, & d'en lêcher le ſang, calomnie qui prenoit ſa ſource dans le dogme de la préſence réelle mal entendu. S. Juſtin, pour juſtifier ſes freres raconte de quelle maniére on célébre dans l'Egliſe le Myſtére de l'Euchariſtie. Peſons bien toutes ſes paroles: » Celui qui préſide parmi les freres, dit ſaint Juſtin, » ayant reçu le pain, & le calice où eſt le vin mêlé d'eau qu'ils lui préſen- » tent, offre au Pere commun de tous, au nom du Fils & du Saint-Eſprit, » la louange & la gloire qui lui eſt dûe: & employe beaucoup de tems à » la célébration de l'Euchariſtie, c'eſt-à-dire-de-l'action de graces que nous » rendons à Dieu pour les dons que nous avons reçus de ſa bonté. Celui » qui préſide ayant achevé ces priéres & ces actions-de-graces, tout le peu- » ple fidéle qui eſt préſent s'écrie d'une commune voix, *Amen*, pour témoi- » gner par leurs acclamations & par leurs vœux, la part qu'ils y prennent. » Car *Amen*, en Hébreu, ſignifie, que cela ſoit ainſi. L'action-de-graces » étant faite, & les Fidéles l'ayant accompagnée de leurs bénédictions & de » leurs vœux, ceux que nous appellons Diacres & Miniſtres, diſtribuent à cha- » cun des aſſiſtans ce pain & ce vin mêlé d'eau qui ont été conſacrés à Dieu » avec actions-de-graces; puis ils le portent aux abſens. Or cette nour- » riture eſt appellée parmi nous, *Euchariſtie*; & il n'eſt permis d'y partici- » per qu'à ceux qui croient que notre doctrine eſt véritable; qui ont reçu » avec le pardon de leurs péchés une nouvelle naiſſance dans le Batême; & » qui vivent ainſi que Jeſus-Chriſt l'a enſeigné. Car nous ne recevons pas » ces choſes, comme ſi ce n'étoit qu'un pain ordinaire, & qu'un breuvage » commun: mais comme nous ſavons que Jeſus-Chriſt notre Sauveur, qui » a été fait homme par le Verbe de Dieu, s'eſt revêtu de chair & de » ſang pour notre ſalut; de même nous ſavons auſſi, que cette viande & ce

» breuvage, qui, par le changement qu'ils reçoivent dans notre corps, nour-
» riſſent notre chair & notre ſang, ayant été *conſacrés par les prieres* que ce
» même Verbe de Dieu nous a enſeignées, *ſont la chair & le ſang de ce même*
» *Jeſus-Chriſt* qui a été fait homme pour l'amour de nous. Car les Apôtres dans
» les écrits qu'ils ont laiſſés, qu'on nomme Evangiles, nous apprennent que
» Jeſus-Chriſt leur ordonna d'en uſer comme il avoit fait, lorſqu'ayant pris
» le pain & rendu graces, il dit : *Faites ceci en mémoire de moi* : *Ceci eſt mon*
» *Corps* ; & qu'ayant auſſi pris le calice entre ſes mains, il dit : *Ceci eſt mon*
» *Sang*.

Saint Juſtin étoit Philoſophe, homme ſenſé. Ayant à détromper les Payens qui croioient que les Chrétiens mangeoient de la chair humaine dans leurs aſſemblées, ne devoit-il pas éviter de faire entendre que le corps de Jeſus-Chriſt ſoit réellement préſent dans l'Euchariſtie, s'il eſt vrai qu'il n'y ſoit pas ? Cependant il fait tout le contraire. Il reconnoît qu'avant la conſécration le pain & le vin mêlé d'eau, ne ſont qu'un pain & un breuvage ordinaire, mais il ajoute qu'après la conſécration le pain & le vin *ſont la chair & le ſang de J. C.*; enſorte que qui participe à l'Euchariſtie, mange la chair & boit le ſang de ce même J.C. qui a été fait homme pour l'amour de nous. Que les Payens en concluent : Vous mangez donc de la chair : Vous buvez donc du ſang. S. Juſtin ne dit rien pour les en empêcher. Jeſus-Chriſt a fait ce que nous faiſons. En prenant du pain il a dit : Ceci eſt mon Corps : en prenant le calice il a dit : Ceci eſt mon Sang. Il nous a ordonné de faire la même choſe après lui. Voilà toute l'Apologie de ſaint Juſtin. Un homme qui n'auroit pas cru la préſence réelle, ſe ſeroit-il contenté de rapporter à des Payens les paroles : *Ceci eſt mon Corps : Ceci eſt mon Sang* ; ſans y joindre aucune reflexion ? Ne falloit-il pas les prévenir, & leur dire que le pain & le vin, reſtent pain & vin après la conſécration, & que ſi on les appelle le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, ce n'eſt que dans un ſens purement ſpirituel ? Saint Juſtin ne fait rien de ſemblable. Concluez-en qu'il devoit être bien perſuadé du dogme de la réalité.

Ce qui acheve de le prouver, c'eſt le parallelle qu'il fait du Myſtére de l'Incarnation avec celui de l'Euchariſtie. De la même maniére ON RÉPOND que Jeſus-Chriſt qui a été fait homme par le Verbe de Dieu, s'eſt revêtu de chair & de ſang pour notre ſalut ; de même, dit ſaint Juſtin, le pain & le vin conſacrés par le Verbe de Dieu, ſont la chair & le ſang de ce même Jeſus-Chriſt qui a été fait homme pour l'amour de nous. Qui oſera dire que Jeſus-Chriſt ne s'eſt incarné que *ſpirituellement*, & que le corps dont il s'eſt revêtu, n'eſt pas un corps véritable ? Mais ſi l'Incarnation emporte avec ſoi la réalité ; dès-là même le corps de Jeſus-Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie. Telle eſt la penſée de ſaint Juſtin, qui fait voir clairement qu'on croioit la préſence réelle au ſecond ſiécle de l'Egliſe, comme nous la croyons encore aujourd'hui.

Saint Irénée, qui vivoit dans le même ſiécle, en ſera un nouveau témoin. Les Valentiniens & les Marcionites contre leſquels il écrit, croioient la préſence réelle. Colarbaze, Chef d'une des principales branches des Valentiniens, uſoit même d'opérations magiques pour faire paroître du ſang ſur l'Autel dans la célébration des Myſtéres. Mais ces Hérétiques déteſtans la créature corporelle, nioient que le monde fut l'ouvrage du Pere : que Jeſus-Chriſt fut Fils du Dieu Créateur : que toutes choſes euſſent été faites par lui : qu'il eût pris un corps comme le nôtre, & que nos corps duſſent reſſuſciter un

pour. Croire que le pain & le vin ſont changés au corps & au ſang de J. C. & nier que le Verbe ſoit Créateur, qu'il ſe ſoit incarné, & que les corps reſſuſciteront; c'eſt enſeigner des dogmes qui ſe contrediſent. C'eſt ce que ſaint Irénée entreprend de montrer. » Si nos adverſaires, dit le Saint, ne » veulent pas avouer que notre Seigneur ſoit le Fils du Créateur du monde, » je veux dire ſon Verbe par lequel le bois de la vigne fructifie, les fontai- *Iren*, L. IV. » nes coulent, & la terre produit d'un grain de blé premierement de l'herbe, C. XVIII. » puis l'épi, & enſuite le froment dans ſa maturité; comment pourront-ils *Edit. nov.* » prouver que le pain après l'action-de-graces eſt le corps de leur Seigneur, » & que le calice eſt le calice de ſon ſang? Et d'autre part, comment peu- » vent-ils dire que la chair des Fidéles, qui eſt nourrie de ce corps & de » ce ſang, ſoit ſujette à l'éternelle corruption, & ne reçoive pas la vie » éternelle? Il faut donc ou qu'ils abandonnent leur erreur, ou qu'ils ceſſent » d'offrir les Myſtéres que je viens de dire. Pour nous, notre créance s'ac- » corde parfaitement avec l'Euchariſtie, & l'Euchariſtie confirme admirable- » ment notre créance. Car nous offrons à Dieu des dons qui lui appartien- » nent (& qui ne ſont pas les créatures d'un autre Dieu.) En offrant ces » dons, nous annonçons la communication & l'union intime (du Verbe, » premiérement avec le corps qu'il a pris; & ſecondement avec les dons » myſtérieux dont il fait ſa chair & ſon ſang;) & nous confeſſons la réſur- » rection de la chair & de l'eſprit. Car comme après avoir invoqué Dieu ſur » le pain, qui eſt une ſubſtance qui vient de la terre, il ceſſe d'être un pain » commun, & il devient l'Euchariſtie qui eſt compoſée de deux choſes, » l'une terreſtre (c'eſt-à-dire le corps du Verbe;) & l'autre céleſte, (qui » eſt le Verbe lui-même): ainſi, nos corps recevant l'Euchariſtie, devien- » nent incorruptibles, & reçoivent l'eſpérance de la réſurrection.

Developpons la penſée de ſaint Irénée. Le pain, le vin & l'eau ſont la matiére de l'Euchariſtie. Après l'invocation du Saint-Eſprit & la conſécration, ils deviennent le corps & le ſang du Verbe. Les Hérétiques que ſaint Irénée combat, en conviennent. Si le pain, le vin & l'eau ſont des ſubſtances mauvaiſes; ſi elles ne ſont pas l'ouvrage du Verbe, comment les prend-il pour en faire ſon corps & ſon ſang? Comment lui-même a-t'il un corps & du ſang? Le pain, le vin & l'eau devenus le corps & le ſang du Verbe, démontrent donc à qui veut raiſonner conſéquemment, que ce même Verbe eſt Créateur: que c'eſt par lui que toutes choſes ont été faites, & qu'il a pris un corps véritable. Et ainſi, la réalité du corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, emporte la réalité de la création de la part du Verbe, & la réalité de ſon Incarnation.

Le raiſonnement que fait S. Irénée par rapport à la Création & à l'Incarnation, il le fait de même pour prouver la réſurrection. Vous reconnoiſſez, dit-il à ſes adverſaires, qu'en recevant l'Euchariſtie on mange la chair, & on boit le ſang du Sauveur, pouvez-vous nier après cela que nos corps reſſuſciteront? La chair du Verbe ſera-t'elle ſans efficace? Si le Verbe dans l'Euchariſtie eſt aſſez puiſſant pour changer le pain & le vin, qui ſont des ſubſtances corruptibles, en ſon corps & en ſon ſang qui ſont incorruptibles, qui l'empêchera, lorſqu'il nous donne ce même corps à manger, & ce même ſang à boire, de rendre nos corps participans de la gloire du ſien; de leur donner un nouvel être, & de les faire paſſer de l'état corruptible & mortel où ils ſont, à un état incorruptible & immortel? Ainſi raiſonne ſaint Irénée: raiſonnement

dont il eſt aiſé de ſentir toute la force en faveur du dogme de la réalité.

Veut-on quelque choſe encore de plus frappant ? Nous le trouverons dans les Catécheſes de S. Cyrille de Jeruſalem. Ce ne ſont point des Hérétiques extravagans qu'il combat, comme ſaint Irénée. Ce n'eſt point à des Payens qu'il parle, comme ſaint Juſtin. Ce ſont des Néophites qu'il inſtruit. Pour leur apprendre la foi de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, il faut parler avec ſimplicité, avec clarté. Saint Cyrille parle de l'Euchariſtie comme on le fait dans l'Egliſe Catholique aux enfans qu'on diſpoſe à la premiére Communion ; ſon témoignage doit être d'une force infinie. C'eſt ce que l'on va voir. » La » doctrine du bienheureux Paul, dit ſaint Cyrille, en adreſſant la parole
Catech. myſtag. 4. » aux nouveaux Batiſés, ſuffit elle ſeule pour nous rendre des témoignages » certains de la vérité des divins Myſtéres ; & l'Egliſe vous ayant jugés dignes » d'y participer, vous a par ce moyen unis à Jeſus-Chriſt ſi étroitement, » que vous n'êtes plus avec lui, pour le dire ainſi qu'*un même corps* & qu'*un même* » *ſang*. Car ce grand Apôtre diſoit dans la lecture qu'on vient de faire, que » notre Seigneur dans cette même nuit où il fut livré à ſes ennemis ayant » pris du pain & rendu graces à Dieu ſon Pere, il le rompit & le donna à ſes » Diſciples en leur diſant : *Prenés & mangés, ceci eſt mon Corps*. Enſuite il prit » le calice, & rendant graces il leur dit : *Prenés & buvés, ceci eſt mon ſang*. » Puis donc qu'en parlant du pain, il a déclaré que c'eſt ſon corps ; qui oſera » jamais révoquer en doute cette vérité ? Et puiſqu'en parlant du vin, il a » aſſuré ſi poſitivement que c'étoit ſon ſang, qui jamais en pourra douter, & » oſera dire qu'il n'eſt pas vrai que ce ſoit ſon ſang ?

» Jeſus-Chriſt étant autrefois en Cana de Galilée, il y changea de l'eau en » vin par ſa ſeule volonté ; & nous eſtimerons qu'il n'eſt pas aſſez digne pour » nous faire croire ſur ſa parole, qu'*il ait changé du vin en ſon ſang* ? Si ayant » été invité à des nôces humaines & terreſtres, il y fit ce miracle, ſans que » perſonne s'y attendît : ne devons nous pas reconnoître encore plutôt, qu'il » a donné aux enfans de l'époux céleſte ſon corps à manger, & ſon ſang à » boire ; afin que nous le recevions comme étant indubitablement ſon corps » & ſon ſang ? Car ſous l'eſpece du pain il nous donne ſon corps, & ſous » l'eſpéce du vin il nous donne ſon ſang : afin qu'étant faits participans de » ce corps & de ce ſang, vous deveniez un même corps & un même ſang » avec lui. Car par ce moyen nous devenons, pour le dire ainſi, des *Porte-* » *Chriſts* ; c'eſt-à-dire que nous portons Jeſus-Chriſt dans nos corps, lorſque » nous recevons dans notre bouche & notre eſtomach, ſon corps & ſon ſang : » & c'eſt ainſi, que ſelon ſaint Pierre, nous ſommes faits participans de la » nature divine.

» Jeſus-Chriſt parlant autrefois aux Juifs, leur dit : *ſi vous ne mangés ma* » *chair & ne buvés mon ſang, vous n'aurés point la vie en vous* : mais ces hom- » mes groſſiers & charnels, n'entendant point ſpirituellement ces paroles, s'en » offenſerent & ſe retirerent d'avec lui ; parcequ'ils s'imaginoient qu'il leur vou- » loit faire manger par morceaux de la chair humaine. Il y avoit dans l'an- » cienne alliance des pains que l'on préſentoit devant Dieu ; & parcequ'ils ap- » partenoient à cette ancienne alliance, ils ont ceſſé avec elle : mais main- » tenant dans la nouvelle alliance il y a un pain du Ciel & un breuvage de » ſalut, qui ſanctifient l'ame & le corps. Car de même que le pain eſt la » nourriture qui eſt propre au corps, ainſi le Verbe eſt la nourriture qui » eſt propre à l'ame. C'eſt pourquoi je vous conjure, M. F. de ne les plus

» considérer comme un pain commun & un vin commun, puisqu'*ils sont le corps* » *& le sang de Jesus-Christ* selon sa parole. Car encore que les *sens* vous rap- » portent que cela n'est pas, *la foi* vous doit persuader & vous assurer que » cela est. *Ne jugez donc pas de cette vérité par le goût*; mais que la foi vous » fasse croire avec une entiére certitude, que vous avez été rendus dignes de » participer au corps & au sang de Jesus-Christ.

Ce que saint Cyrille vient de dire, il le répete dans un autre de ses Caté- » chéses. » Que votre ame, dit-il, se réjouisse au Seigneur, étant persuadé *Catech. 5.* » comme d'une chose très-certaine, que le pain qui paroît à nos yeux, *n'est* » *pas du pain*, quoique le goût le juge tel, mais que *c'est le corps de Jesus-* » *Christ*; & que le vin qui paroît à nos yeux, *n'est pas du vin*, quoique le » sens du goût ne le prenne que pour du vin, mais que *c'est le sang de Jesus-* » *Christ.*

Ces textes de saint Cyrille n'ont besoin d'aucune explication, parcequ'ils sont eux-mêmes l'explication des difficultés que la raison humaine forme contre le Mystére de l'Eucharistie. Saint Cyrille parle à des Néophites, comme un Evêque persuadé de la réalité doit parler à ceux qu'il instruit. Il parle, comme tous les jours nous parlons. Qu'il est doux & consolant pour nous, M. T. C F. de trouver dans les Peres du 4e siécle la forme des instructions que nous vous donnons; ensorte que nous n'ayons besoin que de les transcrire pour vous rendre parfaits Catholiques sur le point de l'Eucharistie;

Les instructions que saint Cyrille donnoit aux nouveaux Batisés en Orient, saint Ambroise les donnoit en Occident. Après avoir montré combien l'Eucharistie est plus excellente que la manne, il se fait cette objection. » Vous » me direz peut-être, comment m'assurez-vous que c'est le corps de Jesus- *De initian.* » Christ que je reçois, puisque je vois autre chose? C'est ce qui nous reste *myst. c. 9.* » ici à prouver, répond ce saint Docteur. Or nous trouvons une infinité d'e- » xemples pour montrer que ce que l'on fait à l'autel, *n'est point ce qui a* » *été formé par la nature*, mais ce qui a été consacré par la bénédiction; & » que cette bénédiction est beaucoup plus puissante que la nature, puisqu'elle » *change la nature même.* Moïse tenoit un bâton en sa main; il le jetta en- » terre, & il devint un serpent; puis, ayant pris la queue du serpent, le bâ- » ton reprit aussitôt sa premiére forme & sa premiére nature. Ainsi, vous » voyez que la grace que Dieu avoit communiquée à ce Prophête, fut as- » sez forte pour changer deux fois la nature & du serpent & du bâton.... » Nous voyons clairement par cet exemple & par plusieurs autres sembla- » bles, que la grace est bien plus puissante que la nature; & néanmoins nous » ne parlons encore que de la vertu de la bénédiction d'un Prophête. Que si » la simple bénédiction d'un homme a eu assez de force pour transformer la » nature; que dirons-nous de la propre consécration divine, dans laquelle les » paroles même du Sauveur operent tout ce qui s'y fait? Car ce Sacrement » que vous recevez est formé par les paroles de Jesus-Christ Que si la pa- » role d'Elie a pu faire descendre le feu du Ciel; ne pourra-t'elle pas *chan-* » *ger la nature des choses créées*?

+ la parole de J-C.

» Vous avez lu dans l'histoire de la création du monde, que Dieu ayant » parlé, toutes les choses ont été faites; & qu'ayant commandé, elles ont été » créées. Si donc la parole de Jesus-Christ a pu du néant faire ce qui n'é- » toit point encore, ne pourra-t'elle pas *changer en d'autres natures celles qui* » *étoient déja*, puisqu'on ne sauroit nier qu'il ne soit plus difficile de donner

» l'être aux choſes qui n'en ont point, que de *changer la nature* de celles qui » ont déja reçu l'être ? Mais, pourquoi nous ſervons-nous de raiſons ? Ser- » vons-nous des exemples que Dieu nous fournit, & établiſſons la vérité de » ce Myſtére de l'Euchariſtie par l'exemple de l'Incarnation du Sauveur. » La naiſſance que Jeſus-Chriſt a priſe de Marie, a-t'elle ſuivi l'uſage ordi- » naire de la nature ? Il eſt ſans doute que cette ordre n'y a pas été obſervé; » puiſque l'homme n'a eu aucune part à cette naiſſance. Il eſt donc viſible » que ç'a été contre l'ordre de la nature, qu'une Vierge eſt devenue mere. » Or ce corps que nous produiſons dans ce Sacrement, *eſt le méme corps qui* » *eſt né de la ſainte Vierge* : Pourquoi cherchez vous l ordre de la nature dans la » production du corps de Jeſus-Chriſt en ce Sacrement, puiſque c'eſt auſſi » contre l'ordre de la nature que ce même Seigneur eſt né d'une Vierge ? » *C'eſt la véritable chair de Jeſus-Chriſt qui a été crucifiée, & qui a été enſevelie.* » C'eſt donc auſſi ſelon la vérité le Sacrement de cette chair. Jeſus-Chriſt dit » lui-même : *Ceci eſt mon Corps.* Avant la conſécration qui ſe fait avec les paro- » les céleſtes, on donne à cela un autre nom ; mais après la conſécration, » cela eſt nommé *le corps de Jeſus-Chriſt.* Il dit auſſi : Ceci eſt mon ſang. Avant » la conſécration ce qui eſt dans le calice, s'appelle autrement, & après la » conſécration on le nomme le *ſang de Jeſus-Chriſt.* Or vous répondez, *Amen*, » quand on vous le donne : c'eſt-à-dire, *il eſt vrai. Croiés* donc *véritablement* » *de cœur ce que vous confeſsés de bouche*, & que vos ſentimens intérieurs ſoient » conformes à vos paroles.

Les Miniſtres de la prétendue Réforme prendroient-ils pour modéle de leurs inſtructions, celles que S. Ambroiſe donne ici à des Néophites ? On leur dit que ce qu'on reçoit à l'Autel, n'eſt point ce qui a été formé par la nature, mais ce qui a été formé par la bénédiction : c'eſt-à-dire que ce n'eſt point du pain, mais que c'eſt le corps de J. C. On releve la vertu des paroles ſacramentelles, auxquelles on donne une efficace telle qu'elles changent la nature même. Pour prouver l'efficace de ces divines paroles on apporte l'exemple des plus grands miracles : On dit que Moïſe a changé ſa verge en ſerpent ; qu'Elie a fait deſcendre le feu du ciel ; que Jeſus-Chriſt a tiré toutes choſes du néant, & que contre l'ordre de la nature il a pris un corps dans le ſein d'une Vierge. Les comparaiſons ſont juſtes ; les exemples allégués à propos, ſi ſaint Ambroiſe veut prouver qu'il s'opere un grand miracle dans l'Euchariſtie ; que le pain eſt changé au corps de Jeſus-Chriſt & le vin en ſon ſang. Mais ſi le pain reſte pain après la conſécration, & ſi Jeſus-Chriſt n'eſt préſent dans l'Euchariſtie que *ſpirituel- lement* ; par exemple comme ſaint Paul, qui étant *abſent de corps*, ſe trouvoit *préſent en eſprit* au milieu des Corinthiens ; on ne ſauroit diſconvenir que le diſcours de ſaint Ambroiſe ne ſoit rempli d'expreſſions outrées & même in- ſenſées ; & qu'au-lieu de porter la lumiére dans les eſprits, il ne faſſe tout ce qu'il faut pour les jetter dans l'erreur. Mais qui oſeroit accuſer ſaint Ambroiſe de manquer de jugement, & de tomber dans un défaut où le plus mince des Miniſtres Calviniſtes ne tomberoit pas ? Il faut donc rendre hommage à la vérité, & reconnoître que ſaint Ambroiſe ne s'eſt exprimé comme nous faiſons tous les jours dans nos Inſtructions, que parcequ'il avoit la même foi que nous.

Ne ſéparons point de ſaint Ambroiſe l'Auteur du Livre des Sacremens, qui a paſſé longtems pour être ſaint Ambroiſe lui-même, & que d'habiles Criti- ques croient être quelqu'un de ſes Diſciples. » Vous me direz peut-être,

» dit cet Auteur, que le pain qui eſt ſur l'Autel, & dont vous mangez n'eſt *De ſacram*
» que du pain ordinaire ; il eſt bien vrai qu'avant qu'il ſoit conſacré, ce n'eſt *L. IV. c. IV*
» que du pain commun ; mais auſſitôt que les paroles de la conſécration ſont
» prononcées, ce pain devient la chair de Jeſus-Chriſt. Tenons pour conſtant
» cette vérité. Que ſi l'on demande comment ce qui n'eſt que du pain, peut
» devenir le corps de Jeſus-Chriſt, je repons que cela ſe fait par la conſé-
» cration. Et ſi on déſire ſavoir de quelles paroles on ſe ſert dans cette con-
» ſécration, je dis que l'on ſe ſert des propres paroles de Jeſus-Chriſt, car
» avant cela toutes les autres paroles que le Prêtre récite, ſont, ou pour louer
» Dieu, ou pour le prier, tant pour le Peuple & les Rois, que pour le reſte
« du monde ; mais quand on eſt ſur le point de former ce vénérable Sacre-
» ment, alors le Prêtre n'employe plus ſes propres paroles, mais il employe
» les paroles mêmes de Jeſus-Chriſt. C'eſt donc la parole de Jeſus-Chriſt qui
» forme ce Sacrement. Et qu'elle eſt cette parole ? C'eſt celle par qui toutes
» choſes ont été faites. Le Seigneur commanda que le ciel fût fait, & le
» ciel fut fait. Le Seigneur commanda que la terre, les mers & toutes les
» autres créatures fuſſent faites ; & elles ſe trouverent faites au même moment.
» Vous voyez par-là combien la parole de Jeſus-Chriſt eſt efficace & toute-
» puiſſante. Si donc la parole de Jeſus Chriſt a tant de force & de vertu
» qu'elle fait être les choſes qui n'étoient point, combien en aura-t'elle
» d'avantage pour *changer en d'autres ſubſtances celles qui étoient déja* ?
» Avant la création du monde le ciel n'étoit point, la terre n'étoit point, la
» mer n'étoit point ; cependant voici ce que dit l'Ecriture : Dieu a dit ; &
» toutes choſes ont été faites : il a commandé ; & toutes choſes ont été créées.
» Afin donc que je réponde à votre demande, ſachez qu'avant la conſécra-
» tion, ce que l'on offre ſur l'Autel *n'étoit pas le corps de Jeſus-Chriſt* ; mais
» après la conſécration, je vous dis qu'*alors c'eſt le corps de Jeſus-Chriſt.* Il a
» dit ; & cela a été fait : il a commandé ; & cela a été créé. « Quelques
lignes au-deſſous le même Auteur ajoute : » Ce n'eſt donc pas en vain que
» vous dites, *Amen*, en recevant l'Euchariſtie, puiſque c'eſt pour proteſter
» que vous croiez du fond de votre cœur que c'eſt le corps de Jeſus-Chriſt
» que vous recevez. Le Prêtre, en vous le donnant, vous dit : Voici le
» corps de Jeſus-Chriſt, & vous, en le prenant, vous lui répondez ; *amen*,
» c'eſt-à-dire, il eſt vrai. Croyez donc véritablement de cœur ce que vous
» confeſſez de bouche.

Les rayons du ſoleil ne ſont pas plus clairs que les paroles que l'on vient d'entendre. L'Auteur va audevant de tout : il répond à tout. Vous qui avez des préventions contre la créance de l'Egliſe, liſez, voyez ſi la créance de l'antiquité n'eſt pas la même que la nôtre.

Saint Hilaire, l'honneur de nos Gaules, en ſera un nouveau témoin. Dans ſes Livres de la Trinité il prouve aux Ariens qui n'admettoient qu'une union de volonté entre le Pere & le Fils, que l'unité qui eſt entre ces deux perſonnes divines, eſt une unité de nature, parceque l'union que nous avons avec Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ſymbole de l'unité du Pere & du Fils, n'eſt pas ſimplement une union de volonté, mais une union naturelle, c'eſt-à-dire, une union réelle de la chair de Jeſus-Chriſt avec la nôtre.

» Je demande, dit ſaint Hilaire, à ceux qui n'admettent que la ſeule unité *De Trint.*
» de volonté entre le Pere & le Fils, ſi Jeſus-Chriſt eſt aujourd'hui en nous *Lib.* VIII.
» par la vérité de la nature, ou ſeulement par une union de volonté. Car ſi

» le Verbe a véritablement été fait chair, & ſi, en recevant de l'Autel le
» pain du Seigneur, nous recevons véritablement le Verbe fait chair, com-
» ment pouvons-nous croire que Jeſus-Chriſt ne demeure pas en nous natu-
» rellement, (*c'eſt-à-dire réellement*) après qu'en ſe faiſant homme, il s'eſt
» revêtu de la nature de notre chair pour ne s'en plus ſéparer jamais, & a mêlé
» la nature de ſa chair avec la nature éternelle, dans le Sacrement auquel il
» devoit nous communiquer ſa chair ? Car c'eſt ainſi que tous enſemble nous
» ne ſommes qu'un ; parceque le Pere eſt en Jeſus-Chriſt ce que Jeſus-Chriſt
» eſt en nous. Quiconque donc ne voudra pas reconnoître que le Pere eſt en
» Jeſus-Chriſt par nature, il faut qu'il reconnoiſſe premièrement, ou que
» lui-même n'eſt pas en Jeſus-Chriſt par nature, ou que Jeſus-Chriſt n'eſt
» pas en lui : puiſque ce qui fait que nous ne ſommes qu'un dans le Pere &
» dans Jeſus-Chriſt, eſt que le Pere eſt en Jeſus-Chriſt, & que Jeſus-Chriſt eſt en
» nous. Si donc Jeſus-Chriſt s'eſt véritablement revêtu de la chair de notre
» corps ; & ſi cet homme (qui eſt homme, parcequ'il eſt né de Marie) eſt
» véritablement le Chriſt ; & ſi ſous le Myſtére nous recevons véritable-
» ment la chair de ſon corps, ce qui fait que nous ne ſommes tous qu'un
» en lui, parceque le Pere eſt en lui, & lui en nous ; comment peut-on ſou-
» tenir une ſimple unité de volonté entre les Perſonnes divines, puiſque l'exi-
» ſtance réelle & naturelle que le Fils a avec nous par le Sacrement, eſt le
» Sacrement d'une parfaite unité avec ſon Pere ?..... Notre Seigneur nous
» marque lui-même juſqu'à quel point nous ſommes en lui par le Sacre-
» ment, où il nous communique ſa chair & ſon ſang, lorſqu'il dit à ſes Diſ-
» ciples dans l'Evangile : Le monde bientôt ne me verra plus ; mais pour
» vous, vous me verrez, parceque je vis & que vous vivrez. Car je ſuis
» dans mon Pere, & vous en moi, & moi en vous. S'il n'avoit voulu mar-
» quer par ces paroles que la ſeule unité de volonté entre lui & ſon Pere,
» pourquoi eût-il voulu nous conduire comme par ordre & par dégrés juſqu'au
» comble de la perfection de l'unité ? N'eſt-ce pas afin de nous faire croire que
» lui, étant dans ſon Pere par la nature de ſa divinité, & nous dans lui par
» ſa naiſſance ſelon la chair, il eſt auſſi lui-même dans nous par le Myſtére
» des Sacremens ? Et qu'ainſi nous reconnoiſſions la parfaite unité par ce divin
» Médiateur, en ce que demeurant tous en lui, lui-même auſſi demeure dans
» ſon Pere, & que d'ailleurs demeurant dans le Pere, il demeure auſſi dans
» nous ; afin que de cette ſorte nous fuſſions élevés juſqu'à l'unité ineffable
» avec le Pere, puiſque le Fils étant par nature dans le Pere ſelon ſa naiſſance
» divine, nous ſommes auſſi dans lui par nature, & lui demeure auſſi dans
» nous par nature ? Or il a témoigné lui-même combien il eſt uni avec nous
» par nature dans le Sacrement, lorſqu'il dit : Celui qui mange ma chair &
» boit mon ſang, demeure en moi, & moi je demeure en lui..... Nous
» avons dit tout ceci, parceque les Hérétiques introduiſant fauſſement une
» ſimple unité de volonté entre le Pere & le Fils, apportent, pour appuyer
» leur menſonge, l'exemple de notre unité avec Dieu, comme ſi nous n'étions
» unis avec le Fils & par le Fils avec le Pere, que par une ſimple union de
» volonté, & par la ſeule liaiſon que le culte & les devoirs de notre Religion
» peuvent former ; & que le Fils ne nous fît point participer à l'unité de ſa
» nature par le Sacrement où nous recevons ſa chair & ſon ſang : au-lieu
» qu'à cauſe de l'honneur qui nous a été donné d'être enfans de Dieu, (qui
» eſt un nom approchant du ſien) & à cauſe de la demeure qu'il a en nous

par

» par ſa chair, & de l'union corporelle & inſéparable que nous avons avec » lui ; nous devons ſoutenir hautement le Myſtére de la véritable & naturelle » unité qu'a le Fils avec le Pere. C'eſt ce que nous avons cru devoir répon- » dre à la folie de ces gens extravagans & furieux, afin de faire voir claire- » ment la vanité de leurs menſonges, & d'empêcher que leurs erreurs, quel- » ques ridicules qu'elles ſoient, ne trompent les foibles & les ignorans. Car » d'ailleurs la foi qui eſt établie par l'Evangile, n'a pas beſoin de cette réponſe.

Après la lecture d'un texte ſi précis en faveur de la réalité, viendra-t'on encore nous dire que la préſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie eſt une préſence *purement ſpirituelle* ? Si Jeſus-Chriſt n'eſt préſent qu'en eſprit dans ce Sacrement, l'union qu'il a avec nous, n'eſt point une union qui mêle réellement & ſubſtantiellement ſa chair avec la nôtre. Et cependant que dit ſaint Hilaire, s'il ne dit pas cela ? Que prouve aux Ariens ce ſaint Docteur, ſi notre union avec Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie n'eſt qu'une union de volonté ? Saint Hilaire inſiſte auſſi ſur la vérité & la réalité de l'Incarnation. Demandons-le à nos adverſaires. L'union de la nature divine avec la nature humaine en Jeſus-Chriſt, n'eſt-elle qu'une union de volonté ? N'eſt-ce pas une union perſonnelle ; union qui des deux natures ne fait qu'un ſeul Chriſt, Dieu & homme tout enſemble ? Puiſque donc que ſaint Hilaire prouve par l'union des deux natures en Jeſus-Chriſt dans l'incarnation, & par l'union de la chair de Jeſus-Chriſt avec la nôtre dans l'Euchariſtie, que l'unité du Pere avec le Fils eſt une unité de nature, quel aveuglement de ne pas voir dans le texte de ſaint Hilaire le dogme de la réalité ?

Combien d'autres témoignages ne pourrions nous pas ajouter à ceux-ci ? Les Défenſeurs du dogme de l'Egliſe les ont recueillis avec ſoin. Contentons-nous d'en produire encore un de ſaint Jean Chryſoſtome qui ne parle de l'Euchariſtie qu'avec une effuſion de cœur, qui marque combien ſa foi étoit vive envers cet auguſte Sacrement.

» Puiſque le Verbe dit : Ceci eſt mon corps, ſoyons, dit notre ſaint, per- » ſuadés de la vérité de ces paroles : ſoumettons-y notre créance, & regar- » dons-le dans ce Sacrement avec les yeux de l'eſprit. Car J. C. ne nous a » rien donné de ſenſible ; mais tout ce qu'il nous y a donné ſous des objets » qui ſont ſenſibles ; eſt élevé au-deſſus des ſens, & ne ſe voit que par l'eſ- » prit..... Combien y en a-t'il maintenant qui diſent : Je voudrois bien » voir notre Seigneur revêtu de ce même corps dans lequel il a vécu ſur la » terre ? Je ſerois ravi de voir ſon viſage, toute la figure de ſon corps, ſes ha- » bits, & juſqu'à ſa chauſſure. Et moi je vous dis que c'eſt lui-même que » vous voyez ; que c'eſt lui-même que vous touchez ; que c'eſt lui-même que » vous mangez. Vous déſirez de voir ſes habits ; & le voici lui-même qui vous » permet, non-ſeulement de le voir, mais encore de le toucher, de le man- » ger, & de le recevoir au dedans de vous..... Il ne s'eſt pas contenté de » ſe faire homme, de s'expoſer aux ignominies & aux outrages des Juifs, & « d'endurer la mort de la croix. Il a voulu outre cela ſe mêler & s'unir à » nous d'une telle ſorte, que nous devenons un même corps avec lui, non- » ſeulement par la foi, mais effectivement & réellement..... Repréſentez- » vous quel eſt l'honneur que vous recevez, & à quelle table vous êtes aſſis. » Celui que les Anges ne regardent qu'avec tremblement & qu'avec frayeur, » ou plutôt qu'ils n'oſent pas regarder à cauſe de la ſplendeur & de l'éclat de » ſa majeſté qui les ébloüit, eſt celui-là même qui nous ſert de nourriture,

Hom. 83. in Matt.

» qui s'unit à nous, & avec qui nous ne faiſons plus qu'une même chair » & qu'un même ſang. Qui ſera capable de parler aſſez dignement de la » toutepuiſſance du Seigneur, & de publier par toute la terre les louanges » qui lui ſont dûes ? Quel eſt le Paſteur qui ait jamais donné ſon ſang pour » la nourriture de ſes brebis ? Mais que dis-je, un Paſteur ? Ne voyons- » nous pas pluſieurs meres qui ont ſi peu de tendreſſe pour leurs enfans, » qu'aprés les avoir mis au monde, elles ne leur donnent pas même de leur » lait, les mettant entre les mains d'autres femmes qui les nourriſſent ? Mais » Jeſus-Chriſt ne peut ſouffrir que ſes enfans reçoivent leur nourriture d'au- » tres que de lui.. Il nous nourrit lui-même de ſon propre ſang, & en tou- » tes façons nous incorpore avec lui.

Après des témoignages ſi clairs & ſi formels, peut-on révoquer en doute la foi de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie ? Avouez, M. T. C. F. que ſi les ſimples parmi les Calviniſtes connoiſſoient les richeſſes que la Tradition nous fournit, ils ſeroient les premiers à reconnoître que les Miniſtres les trompent, & à publier que jamais ils n'ont cru que le dogme de l'Egliſe fut appuié de preuves auſſi convainquantes que celles que vous venez de lire. Quand nous n'aurions d'autres preuves que celles-ci pour appuier le dogme de la préſence réelle, il y auroit, M. F, de quoi ſatisfaire tout homme raiſonnable. Mais nous pouvons aller plus loin. Il n'en eſt pas du dogme de la réalité comme des autres dogmes. Si le corps de Jeſus-Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie, tout le culte de la Religion doit être reglé ſur ce divin objet : tout doit annoncer un Dieu préſent dans la célébration & dans la participation des divins Myſtéres. Le Batême ſervira de préparation à l'Euchariſtie. La Pénitence ſera regardée comme néceſſaire aux tombés pour être admis à la table du Seigneur. Les Fidéles feront leurs délices du Sacrement de l'Autel. Les malades craindront de mourir ſans être munis du Viatique du ſalut. Dans les tems de perſécution on employera des moyens extraordinaires pour ne pas laiſſer ſans défenſe ceux qui ſeront expoſés à la tentation. On demandera une ſainteté peu commune, des Miniſtres qui offriront le ſacrifice du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. On imprimera dans l'eſprit des Fidéles une ſainte frayeur à la vûe des ſacrés Myſtéres. On adorera l'Euchariſtie en la recevant. On craindra de laiſſer tomber la moindre miette du pain ſacré. La profanation extérieure du corps de Jeſus-Chriſt, l'effuſion volontaire du ſang précieux ſeront mis au nombre des plus grands crimes. On cachera à tout autre qu'aux Fidéles un Myſtére que la foi ſeule peut faire reſpecter. La plus grande joie des jours de Fêtes ſera l'oblation du ſacrifice & la communion. Les Temples des Chrétiens auront un Autel pour y immoler la Victime ſans tache ; des vaſes ſacrés qu'il ne ſera pas permis de traiter indifféremment. En parlant du reſpect dû aux Temples, on le fondera principalement ſur la préſence corporelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. En un mot, tout le culte extérieur de la Religion ſe rapportera à ce grand & redoutable Myſtére.

Mais il ne faut qu'ouvrir les monumens de la Tradition pour y appercevoir les preuves de chacun de ces points. 1°. Déja ſaint Juſtin nous a dit : » Qu'il n'eſt permis de participer à l'Euchariſtie qu'à ceux qui ont reçu avec » le pardon de leurs pechés une nouvelle naiſſance dans le Batême. « Et il n'eſt pas douteux que le Batême ne ſoit la premiére préparation à l'Euchariſtie.

2°. Le ſon de la trompette n'eſt pas ſi éclatant, que la voix que fait retentir

l'Egliſe en faveur de la réalité dans la conduite qu'elle tient envers les Pénitens. On ne ſe contente pas de priver de la communion le coupable ; on le prive de la vûe même des ſaints Myſtéres & de l'aſſiſtance au ſacrifice. *Sancta ſanctis*, s'écrie le Diacre : les choſes ſaintes ſont pour les Saints : que les chiens ſe retirent. Et combien de tems reſtent-ils dans cette humiliation ? Les trois, les cinq, les dix, les quinze, les vingt années ; quelquefois toute la vie. Si le pain reſte pain dans l'Euchariſtie ; ſi la foi ſeule y rend préſent Jeſus-Chriſt aux yeux de celui qui mange ce pain, pourquoi interdire aux Pénitens durant tant d'années la vûe d'un ſimple morceau de pain ? Pouvoit-on empêcher un pecheur pénitent de participer en eſprit de foi à la communion ? Et ſi le Pénitent communioit ſpirituellement, quel avantage le Fidéle avoit-il au deſſus de lui ?

Mais dès que l'on croit la préſence réelle, je ne ſuis plus ſurpris que dans des ſiécles où la charité étoit ſi abondante, on traite les pecheurs avec une ſévérité qui répond à la majeſté & à la ſainteté du Sacrement. De-là tant de Conciles & tant de Canons pour régler la Pénitence des tombés ſelon les differens crimes dont ils étoient coupables. De là tant de larmes, tant de jeûnes, tant de macérations durant le cours de la pénitence. De-là ces proſternemens, ces ſupplications, ces priéres ſolemnelles où toute l'Egliſe prenoit part, afin de diſpoſer les Pénitens à la grace de la réconciliation & de la communion. De-là les reproches que l'on fait aux Miniſtres qui ont la lacheté de donner le Saint des Saints à ceux qui n'ont pas fait pénitence, ou qui à peine l'ont commencée. Liſez les lettres, liſez les diſcours des Peres de l'Egliſe ſur cette matiére ; vous y verrez comment ils appuient ſur le dogme de la réalité, pour faire ſentir la grandeur du crime que commet celui qui n'apporte pas à la réception de l'Euchariſtie les diſpoſitions que Dieu demande. » Il s'eſt élevé parmi nous, dit ſaint Cyprien, une nouvelle eſ- *Tract. de lapſ.*
» péce de mal..... Il s'eſt gliſſé parmi nous un nouveau venin, qui par ſa
» douceur apparente, trompe les ames en ſe couvrant du nom de miſéricorde
» & de pitié. Il y en a d'aſſez témeraires pour accorder trop facilement la
» paix *& la communion* à quelques perſonnes imprudentes, contre la vigueur
» de l'Evangile & la loi de Jeſus Chriſt. Inutile & fauſſe paix, pernicieuſe
» à ceux qui la donnent, & infructueuſe à ceux qui la reçoivent..... Re-
» tournant des Autels prophanes du Diable, & avec des mains encore toutes
» ſouillées par l'attouchement des ſacrifices impies, ils ont la hardieſſe d'appro-
» cher *du Saint du Seigneur.* Ayant à peine digeré les viandes mortelles des idoles,
» & leur haleine infectée de cette funeſte odeur, publiant encore leur crime,
» ils viennent enlever & comme ravir par force *le corps du Sauveur.* Ils mé-
» priſent ainſi l'autorité de l'Ecriture, & font violence *au corps & au ſang de*
« *Jeſus-Chriſt*, l'offenſant plus par leurs bouches & par leurs mains, que lorſ-
» qu'ils l'ont renoncé publiquement.

Peut on dire que le crime que l'on commet en mangeant du pain qui n'eſt pas le corps de Jeſus-Chriſt, quoique l'on ſuppoſe que Jeſus-Chriſt ſoit ſpirituellement préſent, ſoit plus outrageant pour Jeſus-Chriſt que d'avoir ſa-
» crifié aux idoles, & bu du vin conſacré aux démons ? Vous le voyez ; le
» langage des Peres eſt toujours outré dans la ſuppoſition que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas réellement préſent dans l'Euchariſtie : mais il eſt naturel & ſans la moindre exagération, quand on croit, comme ils faiſoient, le dogme de la réalité.

3°. Que les Fidéles ayent toujours fait leurs délices de l'Euchariſtie, il eſt aiſé de le voir par les ſaints tranſports avec leſquels les Peres en parlent.

In Pſalm. CXVIII. *ſerm.* XVIII

» Je n'ai plus, dit ſaint Ambroiſe, à chercher à boire dans les fleuves, ni » dans les fontaines. Jeſus-Chriſt eſt ma nourriture; Jeſus-Chriſt eſt mon » breuvage. La chair de Dieu eſt ma nourriture, & le ſang de Dieu eſt mon » breuvage. Je n'ai plus beſoin d'attendre tous les ans la récolte des fruits de » la terre pour me raſſaſier & pour me nourrir. On me donne tous les jours » Jeſus-Chriſt pour le manger..... Ma nourriture eſt celle qui ôte pour tou- » jours la faim à ceux qui la prennent: ma nourriture eſt celle qui n'engraiſſe » pas le corps de l'homme, mais qui fortifie ſon cœur..... Le Pere éternel » m'a réſervé ce pain véritable qui vient du Ciel. C'eſt pour moi que ce » pain de Dieu, qui donne la vie au monde, eſt deſcendu du Ciel dans la » la terre..... Si les Juifs euſſent reçu ce pain véritable, ils n'euſſent pas » dit: Seigneur, donnez-nous toujours ce pain. O Juifs, que demandez- » vous? Lui demandez-vous le pain qu'il donne à tous, qu'il donne tous » les jours, qu'il donne toujours? Il ne tient qu'à vous que vous receviez » ce pain. Approchez-vous en, & vous le recevrez. C'eſt de ce pain dont » il eſt dit: Tous ceux qui s'éloignent de vous, périront..... C'eſt le pain » de vie. Celui donc qui mange la vie, ne ſauroit mourir. Car comment » celui-là pourra-t'il mourir, qui a pour nourriture la vie même? Comment » celui-là pourra-t'il manquer de force, qui eſt ſoutenu par la vertu d'une » ſubſtance vivifiante? Approchez-vous de lui, & vous ſerez raſſaſiez, puiſ- » que c'eſt le pain véritable. Approchez-vous de lui, & vous ſerez déſal- » térez, puiſque c'eſt la fontaine. Approchez-vous de lui, & vous ſerez éclai- » rez, puiſque c'eſt la véritable lumiére. Approchez-vous de lui, & vous » ſerez délivrez, puiſque la liberté ſe trouve où eſt l'eſprit du Seigneur. Ap- » prochez-vous de lui, & vous recevrez le pardon de vos offenſes, puiſqu'il » eſt la remiſſion de tous les pechés. Demandez-vous quel il eſt? Ecoutez-le » lui-même, lorſqu'il dit: Je ſuis le pain de vie; celui qui viendra à moi, » n'aura plus faim; & celui qui croira en moi, n'aura jamais ſoif. O Juifs, » vous l'avez oui, vous l'avez vû, & vous n'avez pas crû en lui; c'eſtpour- » quoi vous êtes morts. Croyez-y donc au moins à cette heure, afin que vous » puiſſiez vivre.

Ce que vous venez d'entendre de la bouche de ſaint Ambroiſe, combien d'autres Peres vous le diroient, ſi nous pouvions tout citer: mais il faut ſe borner; & d'ailleurs on comprend que les Peres croyant comme nous le dogme de la réalité, ils ont dû parler du Sacrement de l'Euchariſtie avec une ſainte yvreſſe, qui ſe fait ſentir mieux qu'on ne l'exprime.

4°. Saint Denys d'Alexandrie nous décrira maintenant l'ardeur avec laquelle les malades déſiroient de communier; & la crainte où ils étoient de mourir ſans être munis du Viatique du ſalut.

Ep. ad Fabian. Antioch. apud Euſ. L. VI. hiſt. Eccl. cap. XLIV.

» Il y avoit parmi nous, dit ſaint De- » nys, un bon vieillard nommé Serapion, qui étoit du nombre des Fidéles, » & qui avoit longtems vécu dans la piété & dans l'innocence; mais il tomba » par foibleſſe dans l'apoſtaſie durant le tems de la perſécution. Il demandoit » ſouvent avec inſtance & humilité d'être rétabli dans la Communion de l'E- » gliſe; mais perſonne ne vouloit écouter ſa priére, parcequ'il avoit ſacrifié » aux idoles. Il tomba depuis dans une ſi grande maladie, qu'il demeura trois » jours de ſuite ſans parole & ſans ſentiment. Mais le quatriéme jour, étant » un peu revenu à lui, il appella ſon petit fils, enfant de ſa fille, & lui dit:

juſqu'à

» Juſqu'à quand, mon fils, me retenez-vous en ce monde? Hâtez-vous, je » vous prie, de me procurer la grace que je déſire, afin que je n'aye plus » qu'à ſortir promptement de cette vie. Faites-moi venir un des Prêtres. A » peine eut-il achevé ces mots, qu'il perdit la parole tout de nouveau. Son » petit-fils court vers le Prêtre : mais il étoit nuit, & le Prêtre étoit malade. » Néanmoins, continue ſaint Denys, parceque j'avois donné ordre qu'on » ne refuſât point les ſaints Myſtéres à ceux qui les demanderoient à l'arti- » cle de la mort, principalement ſi durant leur ſanté ils les avoient deman- » dés avec humilité, & avec inſtance; afin que ces malades étant conſolez » par l'eſpérance des biens à venir, ils puſſent ſortir de cette vie avec une » ſainte paix; cela fit que le Prêtre donna à ce jeune garçon une petite par- » tie de l'Euchariſtie, en le chargeant de la détremper dans de l'eau, & » de la mettre enſuite dans la bouche du vieillard malade pour la lui faire » avaler. Ainſi, ce jeune-homme s'en retourna portant avec ſoi l'Euchariſtie. » Il s'approcha de la chambre du malade; & il n'y étoit pas encore entré, » lorſque Sérapion ayant de nouveau recouvré la parole, s'écria; vous voilà » venu, mon fils. Le Prêtre n'a pu venir lui-même : mais hâtez vous, je » vous prie, de faire ce qu'il vous a ordonné, & donnez-moi ce que j'at- » tens pour m'en aller à Dieu auſſitôt après. Son petit-fils trempa à l'heure » même dans de l'eau cette partie de l'Euchariſtie, & l'a fit couler dans la » bouche du malade, qui l'ayant conſommée peu-à-peu & avalée, rendit » l'eſprit au même moment. N'eſt-il pas viſible par ces circonſtances, que » Dieu n'avoit différé d'appeller à lui ce bon vieillard, que juſqu'à ce qu'il » eut été réconcilié, & que le crime qu'il avoit commis étant effacé, il pût, » en conſidération des bonnes œuvres qu'il avoit faites durant ſa vie, être » reconnu de Jeſus-Chriſt pour un de ſes ſerviteurs.

Voit'on dans les Egliſes des prétendus Réformés cet empreſſement de communier pour ſe préparer à la mort? Les Miniſtres laiſſent mourir les malades ſans Viatique. Et pourquoi? La vraie raiſon eſt qu'ils ne croient pas la réalité. On l'a donc toujours crue dans l'Egliſe, puiſqu'on s'y eſt fait dans tous les tems un devoir capital de communier les malades?

5°. A l'égard des tems de perſécution; qui ignore que l'Egliſe avoit pour maxime d'avancer la réconciliation des Pénitens, de les admettre à la communion, & de donner aux Fidéles l'Euchariſtie à emporter chez eux, pour ne pas les laiſſer ſans défenſe contre l'ennemi. Ecoutons ce que dit ſaint Cyprien du premier de ces uſages, & remarquons combien ſes expreſſions s'accordent avec la créance du dogme de la préſence réelle. » Comme nous » prévoyons, dit le ſaint Martyr, que le tems d'une ſeconde perſécution » s'approche..... que nous ſommes avertis par de fréquentes & de conti- » tinuelles révélations, de nous tenir armés, & tout prêts à ſoutenir le com- » bat dont l'ennemi nous menace; & que par nos exhortations nous devons » préparer le peuple que Dieu a commis à nos ſoins, & raſſembler dans le » camp du Seigneur tous les ſoldats de Jeſus-Chriſt qui déſirent de prendre » les armes & demandent le combat, nous avons jugé que dans cette preſ- » ſante néceſſité l'on devoit donner la réconciliation & la paix à ceux qui ne » ſont pas ſortis de l'Egliſe, mais qui au-contraire depuis le premier jour » de leur chûte n'ont point ceſſé de faire pénitence, de pouſſer des gémiſſe- » mens, & d'offrir leurs prieres au Seigneur; & qu'il les faut ainſi armer & » fortifier pour ſoutenir les attaques dont nous ſommes menacés..... Il eſt vrai

Ep. LIV. *al Cornel. Pap. Edit. Baluſ.*

» que c'étoit avec juſtice que l'on prolongeoit durant un plus long eſpace de » tems la pénitence de ceux qui pleuroient leur chûte, & qu'on ne leur ac- » cordoit la réconciliation, que lorſque la maladie les réduiſoit à l'extrémité : » c'étoit, dis-je, avec juſtice qu'on en jugeoit de la ſorte dans la paix & » dans la tranquillité de l'Egliſe, durant laquelle on pouvoit différer d'eſ- » ſuyer les larmes des Pénitens, & attendre au moment de la mort à ſe- » courir les malades ; mais à préſent ce n'eſt plus aux malades, mais aux » ſains mêmes que la paix eſt néceſſaire ; ce n'eſt plus à des perſonnes » mourantes, c'eſt à des vivantes que nous devons donner la com- » munion, afin de ne pas laiſſer déſarmés ceux que nous animons & que » nous encourageons au combat ; mais de les fortifier par le corps & le ſang « de Jeſus-Chriſt. Et comme on donne l'Euchariſtie pour rendre plus fer- » mes & plus vigoureux ceux qui la reçoivent, & pour les aſſurer contre » les entrepriſes de l'ennemi, c'eſt pour cela que nous leur procurons cet ap- » pui & ce ſecours, en les raſſaſiant de l'abondance des biens du Seigneur. » Car que leur pouvons-nous dire, afin de les animer à répandre leur ſang » pour la confeſſion du nom de Jeſus-Chriſt, ſi lorſqu'ils ſont prêts de » combattre, nous leur denions *le ſang de J. C. même* ? Ou comment les ren- » dons-nous capables de boire le calice du Martyre, ſi nous leur refuſons » avant cela de les admettre à la communion de l'Egliſe, pour y boire le calice » du Seigneur ? Car un Chrétien n'eſt pas aſſez fort pour endurer le Martyre, » lorſque l'Egliſe ne l'a pas armé pour le combat, & le courage lui manque, » lorſqu'il n'a pas été animé & embraſé par la vertu de l'Euchariſtie.

Cette comparaiſon du ſang des Martyrs avec le ſang de Jeſus-Chriſt montre évidemment qu'elle étoit la foi de l'Egliſe. On croyoit que comme les Martyrs répandoient véritablement leur ſang pour Jeſus-Chriſt, de même auſſi ils buvoient réellement le ſang de Jeſus-Chriſt pour ſe préparer à répandre le leur.

6°. Il faut l'éloquence de ſaint Chryſoſtome pour nous décrire la ſainteté du Prêtre qui doit monter à l'Autel. » Quelle qualité doit avoir, dit ce ſaint *De ſacerd. L. VI. c. IV.* » Docteur, celui dont la fonction eſt d'être interceſſeur envers Dieu pour » toute une Ville : que dis-je pour toute une Ville ; pour toute la terre ha- » bitable, & pour obtenir le pardon des pechés de tous les hommes ; non- » ſeulement des vivans, mais même des morts ? ..... Lors donc qu'il invo- » que le Saint-Eſprit, qu'il acheve ce ſacrifice redoutable, qu'il tient long- » tems entre ſes mains le Seigneur de tout l'Univers, je vous demande en » quel rang nous le devons mettre ? Quel zêle & quelle pureté nous devons » exiger de lui ? Conſidérez quelles doivent être les mains qui ſervent à ce » miniſtére ? Quelle eſt la langue qui prononce ces ſacrées paroles ? & s'il y » a choſe au monde qui doive être ſi pure & ſi ſainte, que l'ame qui reçoit » ce divin Eſprit ? Durant que le Prêtre ſacrifie, les Anges y aſſiſtent avec » lui. Tout le ſanctuaire retentit de leurs acclamations, & l'enceinte de l'Au- » tel eſt toute remplie du chœur de ces Puiſſances céleſtes, qui s'y aſſemblent » pour rendre honneur à celui qui y repoſe.

Voilà la ſainteté du Prêtre fondée ſur la ſainteté de la Victime qu'il offre : & cette Victime n'eſt autre que le corps de Jeſus-Chriſt. Ce corps ſacré eſt ſur l'Autel. Les Anges l'y adorent. Les mains du Prêtre le touchent, ſa langue prononce les paroles qui le rendent préſent. Ainſi parle ſaint Chryſoſtome. Ainſi parlons-nous tous les jours après lui, parceque nous avons la même foi que lui.

Que saint Chrysostome nous dise quel respect on inspiroit aux Fidéles qui assistoient aux redoutables Mystéres. » Lors, dit-il, que vous voyez notre » Seigneur immolé & reposant sur l'Autel, le Pontife célébrant ce saint sacri- » fice, & offrant à Dieu ses priéres, & tout le peuple fidéle qui l'environne, » teint & rougi de ce sang précieux, pensez-vous être parmi les hommes & » sur la terre ? Ne croyez-vous pas avoir été ravi en un instant jusques » dans le ciel ? & banniſſant toutes les pensées de la chair, ne contemplez- » vous pas les choses célestes avec un esprit tout pur, & une ame toute dé- » gagée des sens ? O merveille ! O bonté de Dieu ! Celui qui est assis au » plus haut des cieux avec son Pere, se laisse toucher en cette heure-là par » les mains de tous, & se donne lui-même à tenir & à embrasser à ceux » qui le veulent. C'est ce que tous font avec les yeux de la foi..... Que » si vous voulez encore voir par un autre miracle l'excellence de ce saint » Mystére, représentez-vous Elie, la multitude infinie de peuple qui l'envi- » ronne, la victime préparée sur l'Autel de pierre, tous les assistans dans un » grand silence, le Prophête seul faisant sa priére, & la flamme tombant » tout-à-coup du ciel sur le sacrifice. Tout cela certes est prodigieux ; & il » n'y a rien au monde de plus étonnant. Mais si de ces Mystéres anciens » vous passez aux nôtres, vous trouverez que non-seulement ils sont mer- » veilleux, mais qu'ils surpassent tout ce qui peut le plus causer d'admiration » & d'étonnement. Car l'Evêque étant à l'Autel n'y fait pas descendre du » feu, mais le Saint-Esprit. Il demeure long-tems en priére, non pour faire » tomber du ciel une flamme qui consume les choses offertes, mais pour at- » tirer la grace de Dieu sur le sacrifice, qui de-là se répandant dans les ames » des assistans, les embrâse & les rend plus pures & plus luisantes que l'ar- » gent qui a été purifié par le feu. Qui pourroit donc, à moins que d'avoir » entierement perdu l'esprit & être insensé, mépriser le plus grand & le plus » terrible de tous les Mystéres ? Ne savez-vous pas que l'ame de l'homme » seroit incapable de supporter le feu de ce sacrifice, & que sans doute tous » ceux qui y sont présens, seroient consumés, si Dieu ne les en préservoit » par une grace particuliére !

encore *De sacerd. L. III. c. IV*

Quel est le Catholique qui ayant à parler du respect avec lequel on doit assister au sacrifice de la Messe, le puisse faire avec plus d'énergie que le fait saint Chrysostome ? Prenez tous les livres de piété, sans en excepter le livre de *l'Imitation de Jesus-Christ*, & voyez si vous y trouverez des expres- sions plus vives & plus fortes pour prouver la présence réelle, que celles que vous venez de lire.

7°. On a dû adorer le corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, si on l'y a cru présent : l'adoration est une suite de la présence réelle. Voyons donc si on a adoré. » Le Prophête, dit saint Augustin, voulant expliquer quel est » le marchepied de Dieu, & ayant dit : la terre est mon marchepied, je me » trouve dans l'incertitude de ce que je dois faire. Car d'une part je crains » que si j'adore la terre, je ne sois condamné par celui qui a fait le ciel & la » terre ; & d'autre part je crains de faire une faute, si je manque à adorer » le marchepied de mon Seigneur & de mon Maître, après que le Pseaume » me dit : Adorez son marchepied. Je cherche quel il est, & l'Ecriture me » dit : La terre est mon marchepied. Etant dans cette résolution & dans cette » peine, je me tourne vers Jesus-Christ, parceque c'est lui que je cherche, » & alors je trouve comment l'on peut sans impiété adorer la terre ; com-

In Psalm. XCVI.

» ment l'on peut ſans impiété adorer le marchepied du Dieu toutpuiſſant. » Car c'eſt de la terre que le Seigneur a pris cette terre dont il a daigné ſe » revêtir ; puiſque la chair vient de la terre, & que c'eſt de la chair de » Marie ſa mere qu'il a pris ſa chair. Or parcequ'il a vécu ſur la terre dans » cette chair dont il s'étoit revêtu ; qu'il nous l'a donnée à manger pour no- » tre ſalut ; & que *perſonne ne la mange qu'il ne l'ait premiérement adorée*, je » trouve dans cette chair comment on peut adorer le marchepied de mon » Dieu & de mon Seigneur : enſorte que non-ſeulement nous ne pechons » point en l'adorant, mais même *nous pecherions ſi nous ne l'adorions pas.*

Perſonne, dit ſaint Auguſtin, ne mange l'Euchariſtie qu'il ne l'ait premiérement adorée. Donc Jeſus-Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie. Les prétendus Réformés nous accuſent d'idolatrie. Ils ont raiſon, ſi l'Euchariſtie ne contient que du pain, quoique ce pain ſoit figure & une figure pleine d'efficace. Mais l'antiquité a adoré l'Euchariſtie ; & l'antiquité n'étoit pas idolâtre. Si, ni nos Peres, ni nous, ne ſommes pas tombés dans l'idolâtrie en adorant Jeſus-Chriſt au Sacrement de l'Autel, que nos freres ſéparés ſont coupables en refuſant de l'y adorer !

8°. C'eſt encore une ſuite du dogme de la préſence réelle, que l'on inſpire aux fidéles une ſainte frayeur pour les empêcher de laiſſer tomber la moindre parcelle du pain ſacré. L'antiquité l'a fait & a eu ſur cela les mêmes précautions que nous. » Quand vous vous approchez pour communier, dit ſaint » Cyrille de Jeruſalem aux Néophites qu'il inſtruit, il ne faut pas y venir » les mains étendues, ni les doigts ouverts ; mais ſoutenant de la main gau- » che votre main droite, qui doit contenir un ſi grand Roi, vous recevrez » le corps de Jeſus-Chriſt dans le creux de cette main, en diſant *Amen :* alors, » après avoir eu ſoin de ſanctifier vos yeux par l'attouchement d'un corps » ſi ſaint & ſi vénérable, vous y communirez en le mangeant. Mais prenez « bien garde qu'il n'en tombe rien, conſidérant la perte que vous feriez » de la moindre miette, comme ſi vous perdiez quelqu'un de vos membres. » Si l'on vous donnoit de la poudre d'or, quel ſoin n'apporteriez-vous pas » pour la bien garder, & n'en rien perdre ? Quelle précaution ne devez- » vous donc pas avoir, pour faire qu'il ne tombe pas la moindre partie d'une » choſe infiniment plus chere & plus précieuſe que l'or ni les diamans. Après » avoir ainſi communié au corps de Jeſus-Chriſt, approchez-vous du calice » de ſon ſang ; non pas en étendant les mains, mais en vous inclinant comme » pour l'adorer & lui rendre hommage, & dites, *Amen.* Puis ſanctifiez-vous » par l'attouchement de ce ſang de Jeſus-Chriſt que vous recevez ; & pendant » que vos lévres en ſont encore trempées, eſſuyez-les avec la main, & por- » tez-la auſſitôt à vos yeux, à votre front, & aux autres organes de vos » ſens pour les conſacrer. Enfin, attendant la derniére priére du Prêtre, re- » merciez Dieu de ce qu'il vous a rendus dignes de participer à des Myſtéres » ſi grands & ſi élevés.

Catech. Myſtag. 5

Craint-on dans les Egliſes des Réformés de laiſſer tomber la moindre miette du pain que l'on y diſtribue & que l'on y mange les jours de Cêne ? Craint-on de répandre la plus petite goute du vin que l'on y boit ? La diverſité de la conduite prouve manifeſtement la diverſité de créance. Pour nous, M. T. C. F. qui prenons en recevant l'Euchariſtie les précautions que ſaint Cyrille veut que l'on prenne pour ne rien laiſſer tomber, nous avons la conſolation de voir qu'en nous comportant comme l'on a toujours fait, nous croyons comme l'on a toujours crû.

9°. Quant

9°. Quant à la profanation volontaire de l'Euchariſtie, écoutez ce que dit ſaint Optat aux Donatiſtes. » Le crime que vous avez commis, leur dit-il, » eſt énorme, quoiqu'il vous ſemble leger. Car afin qu'il n'y eut rien de » ſi ſaint & de ſi ſacré que vos Evêques ne violaſſent, ils commanderent *De ſchiſm. Donat. Lib.* II » qu'on jettât aux chiens l'Euchariſtie; mais Dieu fit éclater ſur ce ſacrilege » une marque viſible de ſon indignation & de ſa juſtice. Car ces mêmes chiens » étant auſſitôt ſaiſis de rage, prirent leurs maîtres pour des étrangers & des » ennemis, & les déchiroient comme des voleurs & des meurtriers *du corps* » *ſacré du Seigneur.*

Ce que dit ſaint Chryſoſtome des violences commiſes à ſon occaſion dans l'Egliſe de Conſtantinople, n'eſt pas moins formel pour établir le dogme de la réalité. » Des ſoldats, dit-il, entrerent juſques dans les lieux ſaints, où » l'on conſervoit avec un profond reſpect les choſes ſaintes; quelques- *Ep.* I. *ad Innocen.* » uns d'entre eux qui n'étoient pas encore initiés à nos Myſtéres, virent » tout ce qu'il y avoit de plus caché, *& le ſang très-ſaint de Jeſus-Chriſt fut ré-* » *pandu* ſur les habits de ces ſoldats. » Suppoſé que la même violence arrivât un jour de Cêne chez les prétendus Réformés, diroit-on du vin qui ſe trouveroit dans les coupes, & que l'on répandroit, que ce ſeroit *le ſang très-ſaint de Jeſus-Chriſt* qui ſeroit ainſi prophané?

Que ne firent pas les Mélétiens & les Ariens pour perſuader que ſaint Athanaſe avoit briſé un calice? Cette affaire parut ſi ſérieuſe que toute l'Egliſe en prit connoiſſance. Saint Athanaſe ſe juſtifia pleinement de la calomnie dont on le chargeoit. Mais que diſent les accuſations des Ariens & les défenſes de ſaint Athanaſe, ſi ce n'eſt que de part & d'autre on convenoit, que ç'auroit été un crime qui auroit mérité que l'on dépoſât l'Evêque du ſecond Siége de l'Egliſe, ſi réellement il l'eût commis? Ce qui montre combien on étoit perſuadé que le calice ne contient pas du vin, mais le ſang précieux de Jeſus-Chriſt. Certainement on ne dépoſeroit point chez les Calviniſtes un Miniſtre accrédité, pour avoir briſé une coupe dans une circonſtance où il croiroit avoir quelque raiſon plauſible de le faire; comme l'on ſuppoſoit que ſaint Athanaſe l'avoit fait.

10. Le ſecret avec lequel on parloit de l'Euchariſtie, eſt une nouvelle preuve du dogme de la réalité. Et toute muette qu'elle eſt, que ne dit-elle pas? Non-ſeulement les Peres ne parloient de l'Euchariſtie qu'avec grande réſerve devant les Payens: mais ils en uſoient de même devant les Cathécuménes. Pourquoi cacher aux Cathécumenes la doctrine de l'Euchariſtie, ſi le pain reſte pain; & s'il ne fait que répréſenter Jeſus-Chriſt comme la vraie nourriture de l'ame? L'Euchariſtie eſt figure & réalité. Les ſymboles du pain & du vin ſont la figure de l'union que nous devons avoir les uns avec les autres. Or, les Peres ne faiſoient pas difficulté d'expliquer cette portion du dogme en préſence des Cathécumenes. On le voit par pluſieurs diſcours de ſaint Auguſtin: mais il y a une autre portion du dogme que l'on n'expliquoit pas aux non-initiés. Elle doit donc contenir un Myſtére incompréhenſible à la raiſon. Eh! quel eſt ce Myſtére dont les Payens ſe feroient moqués s'ils l'euſſent connu: Myſtére dont les Cathécuménes auroient pu être ſcandaliſés; ſinon le dogme de la préſence réelle? Que les ennemis de ce dogme diſent tout ce qu'ils voudront: il faut pour être d'accord avec l'antiquité, trouver dans l'Euchariſtie, un Myſtére & un très-grand Myſtére. La créance de nos adverſaires n'en renferme point. Leur créance n'eſt donc pas la créance de l'antiquité.

11° Apprès ce que nous avons dit pour prouver le dogme de la réalité, qui ne voit que la plus grande joie des jours de Fêtes des Chrétiens a dû être l'oblation du ſacrifice & la Communion ? Cet article n'a pas beſoin qu'on s'y arrête. La moindre connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſuffit pour en être perſuadé.

12°. Nous ne nous étendrons point non plus à prouver qu'il y a toujours eu des Autels dans les Temples des Chrétiens pour y immoler Jeſus-Chriſt dans le ſacrifice adorable de l'Euchariſtie. Les prétendus Réformés ne peuvent le nier : mais il eſt bon pour les confondre, eux qui ont renverſés tant d'Autels, de rapporter ce que dit ſaint Optat, du même ſacrilége commis autrefois par les Donatiſtes. » J'ai déja aſſez fait connoître, leur dit le ſaint, » en rapportant les profanations des Sacremens divins que vous avez faites, *De ſchiſm. Donat. Lib.* VI » juſqu'où ſe ſont portées vos abominations & vos crimes..... Et en effet, » peut-il y avoir un ſacrilége plus déteſtable, que de briſer, de raſer, où » d'enlever les Autels ſacrés où vous avez autrefois vous-mêmes fait vos priéres & vos ſacrifices ; où les vœux des Fidéles ont été offerts ; où les membres de Jeſus-Chriſt ont repoſé ; où le Dieu toutpuiſſant a été invoqué, » où le Saint-Eſprit a deſcendu après avoir été demandé par les priéres ; où » tant de Fidéles ont reçu l'Euchariſtie, ce précieux gage du ſalut éternel, » ce ferme appui de la foi, & cette eſpérance de la réſurrection..... Car » l'Autel eſt-il autre choſe que le ſiége où repoſe le corps & le ſang de Jeſus-» Chriſt ? Et cependant c'eſt cet Autel, que votre rage & votre fureur ou » a raſé, ou a rompu, ou a enlevé..... Si nous paroiſſions ſi prophanes & » ſi impurs aux yeux troublés de votre envie & de votre haine, que vous » avoit fait Dieu que l'on invoquoit en des lieux ſi ſaints ? En quoi vous » avoit offenſé Jeſus-Chriſt, dont le corps & le ſang y étoient préſens à » certaines heures ? Et pourquoi vous faites vous injure à vous-même en » briſant les Autels ſacrés, où avant nous vous avez offert vos ſacrificesdurant » tant de tems ; & les y avez offerts ſaintement, comme vous le croyez vous-» mêmes ? Car lorſque, pour perſécuter notre innocence, vous avez détruit » les Autels, où le corps de Jeſus-Chriſt que nous avions offert, habitoit ; » vous vous êtes bleſſés de vos propres mains par votre impiété ſignalée : » Vous avez imité les Juifs par cette action ; puiſque le Juifs ont percé le » corps de Jeſus-Chriſt ſur la croix, & que vous l'avez frappé ſur l'Autel.

Il ſemble que les paroles de ſaint Optat ſoient écrites avec un ſtilet de fer, tant elles enfoncent & pénetrent. Il n'y a pas un mot qui ne tende à prouver la réalité. C'eſt le centre où le ſaint ramene tout ; & en même-tems c'eſt de là qu'il part pour montrer l'énormité du ſacrilége commis par les Donatiſtes. Ces Hérétiques faiſant dépendre l'effet des Sacremens de la ſainteté du Miniſtre, croioient que les Catholiques ne conſacroient point : & par un zéle plein d'aveuglement, ils détruiſoient les Autels des Catholiques pour leur ôter, à ce qu'ils s'imaginoient, l'occaſion de tomber dans l'Idolâtrie. C'eſt ce ſacrilége que ſaint Optat décrit ici avec tant d'énergie : mais tout ce qu'il dit contre les Donatiſtes, retombe à plomb ſur les Calviniſtes, qui dans les commencemens de leur prétendue Réforme ont commis le même ſacrilége en mille endroits. Faites revenir les Donatiſtes, ils ne trouveront point d'Autels à renverſer dans les Temples des Calviniſtes : mais ils en trouveront dans les Egliſes des Catholiques. Le diſcours de ſaint Optat ne pourroit donc être mis dans la bouche d'un Calviniſte. Les Calviniſtes ont des tables, & n'ont

point d'Autels. Ils ne ſauroient dire que ces tables ſoient le ſiége où *repoſe le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt*, où *l'on offre le ſacrifice de l'Euchariſtie* : où *le corps & le ſang de J. C. ſont préſens à certaines heures.* Ce langage ſeroit pour eux un langage forcé & vraiment inintelligible. Mais dans notre bouche un enfant même l'entendroit. Le langage des Peres eſt le nôtre. Ne nous laſſons point de le dire. Leur créance eſt donc la nôtre ! Que de témoignages, M. T. C. F. en faveur de la réalité !

13°. Finiſſons par le reſpect que l'on exigeoit des Fidéles dans les Temples, ſurtout lorſque l'on offroit les divins Myſtéres. Saint Chryſoſtome nous l'a montré. Saint Nil nous le montrera encore dans ce qu'il raconte de ſaint Chryſoſtome lui-même. » Jean, dit-il, cet admirable Evêque de Conſtan- » tinople, ou pour mieux dire, cette brillante lumiére de toute la terre, & » cet eſprit ſi vif & ſi pénétrant, voyoit preſqu'à toute heure la maiſon du » Seigneur remplie d'une grande multitude d'Anges, & principalement du- » rant que l'on offroit le divin & non ſanglant ſacrifice : il en étoit tout tranſ- » porté d'étonnement & de joie ; & voici comme il l'a raconté en ſecret à » ſes amis, qui étoient des perſonnes ſaintes & ſpirituelles. Auſſitôt, leur » diſoit-il, que le Prêtre commençoit d'offrir le ſaint ſacrifice, un grand » nombre d'eſprits bienheureux deſcendans du Ciel, revêtus de robes très- » éclatantes, ayant les pieds nuds, baiſſant les yeux, & ſe courbant, en- » vironnoient l'Autel avec un grand ſilence & avec un profond reſpect, juſ- » qu'à ce qu'on achevât le vénérable Myſtére ; puis ſe répandant çà & là par » toute l'Egliſe, ils accompagnoient les Evêques, les Prêtres & les Diacres, » lorſqu'ils diſtribuoient aux Fidéles le ſaint & précieux ſang du Seigneur, » & les aſſiſtoient avec beaucoup de ſoin & d'attention dans ce miniſtére. Or » je vous écris ceci, afin que voyant quelle eſt l'éminence & la dignité de » ce divin ſacrifice, vous preniez garde de ne pas perdre la crainte de » Dieu, en diſpenſant ſes Myſtéres avec négligence, & de n'y pas admet- » tre ceux qui en s'en approchant, ſe preſſent & ſe querellent l'un l'autre ; » qui excitent de la confuſion & du bruit ; qui répondent d'une façon im- » modeſte aux paroles ſaintes du Prêtre ; qui ſortent de leurs places ; qui s'a- » muſent à regarder de toutes parts avec curioſité ; & enfin qui ſe conduiſent en cette rencontre avec trop peu de retenue & de modeſtie. Car le » Seigneur dit autrefois à Moïſe, & il le dit par lui à tous les Prêtres de la » nouvelle alliance : Faites que les enfans d'Iſrael ſoient modeſtes & pieux, » & ne traitez pas les choſes ſaintes avec indifférence & avec mépris.

Epiſt. ad Anaſtaſ. Epiſcop. Bibli. Patr.

Il eſt donc vrai que tout le culte extérieur de la Religion ſe rapportant à Jeſus-Chriſt préſent dans l'Euchariſtie, ce même culte prouve invinciblement que le corps de Jeſus-Chriſt eſt réellement & ſubſtantiellement ſur nos Autels, ſous les eſpéces du pain & du vin. Joignez aux preuves que nous venons d'en donner, les témoignages des Peres qui parlent de l'oblation du ſacrifice pour les morts ; de la pratique de recevoir l'Euchariſtie à jeun, du ſoin qu'avoient les Solitaires d'emporter le pain ſacré dans les déſerts ; & les Voyageurs de s'en munir comme d'un préſervatif contre les dangers auxquels ils étoient expoſés ; enfin les miracles de punition ſur quelques uns de ceux qui communioient indignement : miracles dont ſaint Cyprien a été témoin ; quelle impreſſion la réunion de toutes ces preuves ne doit-elle pas faire ſur ceux qui ont encore un reſte d'équité ?

Nous n'avons néanmoins rien dit des témoignages que fourniſſent les Liturgies de tous les tems & de tous les peuples en faveur de la réalité ; & les Liturgies ſeules ſuffiſent pour convaincre de ce dogme tout homme raiſonnable.

Mais que répondre à ce concert des Chrétiens de tant de Sectes différentes qui croient tous la préſence réelle, & qui l'ont toujours crue ? On a démontré dans le Livre de *la Perpétuité de la foi*, qu'il eſt impoſſible qu'il ſe ſoit fait un changement dans la créance de la préſence réelle, & que ce changement n'ait cauſé aucun éclat : mais ce ſeroit le comble de la folie de prétendre, que les Sectes ſéparées de l'Egliſe euſſent éprouvé le même ſort. Elles croyent tout ce que nous croyons, préſence réelle, tranſubſtantiation, ſacrifice véritable. Vous en trouverez des preuves ſans nombre dans le Livre de *la Perpétuité de la foi*, & ſurtout dans le premier volume que M. l'Abbé Renaudot y a ajouté. Qu'on nous diſe comment des Sectes ennemies ſe ſont accordées à croire ce qu'on ſuppoſe qu'elles n'ont pas toujours cru ; Grecs, Neſtoriens, Cophtes, Arméniens, Ethiopiens. Jamais ces Sectes n'ont eu de différend avec l'Egliſe Romaine ſur les points qui nous diviſent d'avec les Proteſtans. Les Grecs depuis leur ſéparation ont fait beaucoup de bruit ſur l'uſage où nous ſommes de conſacrer avec du pain azime. Quel éclat n'auroient-pas fait, s'ils n'euſſent pas cru la préſence réelle & la tranſubſtantiation ? Donc ces dogmes étoient crus dans l'Egliſe, lorſque les Grecs ont fait ſchiſme. Leur ſchiſme a commencé au neuviéme ſiécle, quoiqu'il ait été conſommé bien plus tard. On croyoit donc au neuviéme ſiécle la préſence réelle & la tranſubſtantiation. Que dis-je ? On croyoit ces dogmes dès le cinquiéme ſiécle, puiſque les Neſtoriens & les Cophtes ont fait ſchiſme dès le cinquiéme ſiécle. C'eſt une conſéquence qui ſuit évidemment de ce fait indubitable, que les Neſtoriens & les Cophtes croyent & ont toujours cru la préſence réelle depuis leur ſéparation. A l'égard du tems qui a précedé, nous venons de montrer par des témoignages (*a*) qu'il eut été aiſé de multiplier bien davantage, que l'Egliſe a cru dans les quatre premiers ſiécles tout ce qu'elle a cru dans les ſuivans. On a vû par tout ces témoignages, que les paroles, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, ont été priſes dès les premiers tems dans leur ſens naturel : que les Peres, loin d'exclure de ces paroles le ſens de la préſence réelle, y ont inſiſté fortement : Que leurs expreſſions enchériſſent les unes ſur les autres, pour obliger la raiſon humaine à prendre à la lettre les paroles de Jeſus-Chriſt. Et parcequ'il n'eſt pas douteux qu'il ne faille entendre les paroles de Jeſus-Chriſt comme elles ont toujours été entendues ; la conſéquence qui en naît, eſt que l'Egliſe a toujours cru que le corps de Jeſus-Chriſt eſt réellement & ſubſtantiellement préſent dans l'Euchariſtie ſous les apparences extérieures du pain & du vin. C'eſt ce que nous avions à prouver contre le Frere le Courayer.

(*a*) On peut voir ces témpignages recueillis dans le Livre intitulé : *l'Office du Saint-Sacrement ..... avec trois cens douze nouvelles Leçons, tirées des Saints Peres & Auteurs Eccléſiaſtiques des douze premiers ſiécles..... dans leſquelles on voit la tradition perpétuelle de l'Egliſe ſur le ſujet de l'Euchariſtie &c* On a ſuivi la Traduction de ce Livre pour les témoignages dont on a fait uſage ſur la matiére de l'Euchariſtie.

TRANSSUBSTANTIATION.

L'article de la Tranſſubſtantiation ne ſauroit plus nous arrêter après ce que nous avons dit ſur la préſence réelle. » *Comment* concevoir, dit le Frere le » Courayer, qu'il ne reſte du pain & du vin que les accidens qui demeu- » rent ſans aucun ſujet; que la matiére & la forme du pain ſoient *changés* en » la matiére & la forme du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, quoique les » qualités dont dépend ce qu'on appelle la forme, ſoient toujours les mê- » mes ? « Eſt-ce à nous à expliquer le *comment* des Myſtéres ? » Vous me de- » mandez comment les corps reſſuſciteront, diſoit l'Apôtre à un de ces Queſ- » tionneurs. Inſenſez, ne voyez-vous pas que ce que vous ſemez, ne prend » point de vie, s'il ne meurt auparavant? Et quand vous ſemez, vous ne ſe- » mez pas le corps de la plante qui doit naître, mais la graine ſeulement, » comme du bled ou de quelqu'autre choſe. Mais Dieu lui donne un corps » tel qu'il lui plaît, & il donne à chaque ſemence le corps qui eſt propre à » chaque plante. « Que le Frere le Courayer prenne cette réponſe pour lui. Il n'eſt pas plus difficile à Dieu de changer un morceau de pain en la chair de Jeſus-Chriſt, que de reſſuſciter nos corps au dernier jour.

Tom. I. *pag.* 605

I. *Cor.* XV. 35-38

» Si quelqu'autre Religion, ajoute-t'il, nous débitoit de pareils paradoxes, » nous les traiterions de *ſonges & de chimeres.* Mais parcequ'on les a honorés » du nom de foi, nous nous ſoumettons à un *jargon* que tout le monde dé- » bite, & dont perſonne n'a pas la moindre idée.

Ibid.

O paroles pleines de folie & d'impiété ! *Si quelqu'autre Religion nous enſeignoit un Myſtére tel que celui de l'Euchariſtie, nous nous en mocquerions.* Mais quelle autre que la Religion Chrétienne a droit d'exiger la créance des Myſtéres qu'elle propoſe ? Le Frere le Courayer veut-il que la Religion de Mahomet ou celle des Chinois, partagent avec la Religion Chrétienne le droit d'aſſujettir les eſprits aux Myſtéres qui leur ſont propres? Appeller de la Religion Chrétienne aux autres Religions, juſqu'à trouver la premiere moins raiſonnable dans ſes dogmes, n'eſt-ce pas étendre le Tolérantiſme à toutes les Religions qui ſont ſur la terre ? Un Myſtére que les Saints ont regardé comme l'ouvrage ineffable de la ſageſſe éternelle, traité de *ſonge* & de *chimére :* & par qui ? par un Prêtre, nourri dans le ſein de l'Egliſe ; un Religieux qui prend encore la qualité de Chanoine Régulier de ſainte Géneviéve. Quel ſcandale ! Quel ſujet de gémiſſement !

Ne ſéparons point la note ſacrilége que nous venons de tranſcrire, d'une autre de même eſpéce faite pour contredire cette définition du Concile de Trente : *Que par la conſécration du pain & du vin, il ſe fait une converſion de ces deux ſubſtances en la ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt* ; » c'eſt-à- dire, ſoutient notre Auteur, que le pain & le vin ne ſont plus aux *yeux de* » *la foi* après la conſécration, que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ; non » que le pain & le vin naturel *ſoient détruits*, mais parceque *la foi* n'y enviſage » plus autre choſe que la préſence de Jeſus-Chriſt. C'eſt-là, dit-il, le ſens dans » lequel les Anciens ont parlé de changement ; mais ce n'eſt pas celui du » Concile, qui enſeigne, que toute la ſubſtance du pain & du vin eſt dé- » truite, & qu'il n'en reſte que les accidens & les apparences. C'étoit alors » la doctrine courante des Ecoles Romaines, quoique juſqu'aux derniers tems » pluſieurs de leurs Théologiens n'euſſent donné cette opinion que comme

Tom. I. *pag.* 622 623

» ſimplement probable. Ce qui m'étonne, continue-t'il, c'eſt qu'un dogme » AUSSI STUPIDE ait jamais pu entrer dans l'eſprit de perſonne, étant auſſi » contraire qu'il l'eſt à la raiſon, & n'ayant nul fondement dans l'antiquité. » Car il eſt certain qu'à quelques expreſſions métaphoriques près, on ne trouve » pas juſqu'au dixiéme ſiécle les plus legers indices de ce ſentiment &c.

Vous l'avez vû, M. F. ſi juſqu'au dixiéme ſiécle on ne trouve pas le plus léger indice de la Tranſſubſtantiation. Que ſignifient donc ces exemples ſi ſouvent allégués du changement de la verge de Moïſe en ſerpent, & de l'eau en vin aux nôces de Cana? Quoi! les Peres s'épuiſeront en raiſonnemens. Ils me diront que le Verbe eſt toutpuiſſant: qu'il a créé de rien le ciel & la terre: qu'il ne lui eſt pas plus difficile de changer la nature des choſes, que de les tirer du néant! Il me diront que le Verbe s'eſt fait chair, & que s'il a pu naître par miracle du ſein d'une Vierge, il peut de même, par une opération miraculeuſe, changer la nature du pain en celle de ſa chair, & la nature du vin en celle de ſon ſang! Ils me diront qu'il ne faut pas m'en rapporter au témoignage de mes yeux: que ce n'eſt point auſſi par le goût que je dois juger, ſi ce que je reçois dans l'Euchariſtie, eſt le corps & le ſang de J. C. mais qu'il faut me roidir contre mes ſens, & croire que ce même corps de Jeſus-Chriſt qui eſt né de la bienheureuſe Vierge, eſt celui que l'on me donne à manger ſous les apparences du pain & du vin! Les Peres repetent cent fois ces diſcours, pour me porter à croire que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas véritablement ſur l'Autel; mais que l'eſprit peut ſe le répréſenter comme s'il y étoit. Je vous le demande, M. F. peut-on ſuppoſer que les Peres ayent tenu ce langage, ſi l'on ne ſuppoſe en même-tems qu'ils étoient les plus *ſtupides* de tous les hommes? Ils nous parlent ſans ceſſe de l'Euchariſtie comme d'un Myſtére incompréhenſible. Où eſt la difficulté de comprendre que le pain puiſſe être appellé le corps de Jeſus-Chriſt, comme la pierre qui donnoit de l'eau aux Iſraélites dans le déſert eſt apellée le Chriſt? A ceux qui diſent comment le corps de Jeſus-Chriſt peut-il être où nous ne le voyons pas, les Peres leur alleguent tous les miracles que Dieu a faits. Les queſtions & les réponſes ſont inſenſées, ſi Jeſus-Chriſt n'eſt préſent dans l'Euchariſtie que par la foi. Les fait-on, ces queſtions & ces réponſes, dans les Egliſes de prétendus Réformés? Non. Que le Frere le Courayer ne diſe donc point qu'il eſt étonné qu'un dogme *auſſi ſtupide* que celui de la Tranſſubſtantiation, ait pu entrer dans l'eſprit de perſonne. C'eſt préciſément parceque ce dogme n'entre pas naturellement dans l'eſprit, que pour être cru comme il l'eſt dans l'Egliſe & dans les Sectes ſéparées d'avec elle depuis treize cens ans, il faut qu'il ait eu Jeſus-Chriſt pour Auteur, parcequ'il n'y a qu'un Dieu qui ait pu le faire croire aux hommes.

Mais quel eſt ce prétendu ſage qui veut bannir de la Religion Chrétienne tout ce qui choque ſa pauvre raiſon? Il faut être bien *ſtupide* pour ne pas voir qu'une Religion qui ne propoſe que ce que la raiſon humaine comprend, n'a rien qui la diſtingue des fauſſes Religions. La Religion qui apprend à connoître & à ſervir le vrai Dieu, doit-être divine dans ſes dogmes, dans ſa morale, dans ſon établiſſement, divine en tout. Otez de la Religion les Myſtéres, vous n'avez plus beſoin de miracles pour être cru. Mais qu'apperçois-je dans une Religion qui n'a ni Myſtéres, ni Miracles? Je n'y vois rien que l'homme ne puiſſe projetter & exécuter. Ainſi, en voulant applanir les difficultés, en voulant être cru, on ſe met hors d'état de l'être. Vous n'avez rien

que d'humain à m'annoncer. Taiſez-vous. Je cherche une Religion qui m'éleve au deſſus de moi. Quand ma raiſon m'aura conduit juſqu'à celui qui m'a donné l'être, je le laiſſerai parler. Et s'il daigne le faire; cette même raiſon me dira qu'il ne faut plus raiſonner, mais croire. Alors ma ſoumiſſion ne ſera point *ſtupide*; elle ſera raiſonnable. Plus ce que je croirai, ſera au-deſſus de ma raiſon, plus je ſerai ſage; parceque la ſageſſe éternelle me ſervira elle-même de raiſon; elle me dira ce qu'elle cache à ceux qu'elle laiſſe dans les ténébres. Les ſages du ſiécle traiteront de *ſtupides* les dogmes que je croirai: mais ce qui paroîtra folie à ces inſenſés, ſera devant Dieu & devant ceux qui l'adorent, ſageſſe, lumiére, vérité. Tel eſt le dogme de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation; *dogme ſtupide*, dit le blaſphémateur contre lequel nous écrivons: mais dogme ſi élevé au-deſſus de la raiſon humaine, que Dieu ſeul comprend tout ce qu'il renferme de ſageſſe, de lumiére & d'amour.

L'EUCHARISTIE, OBJET DE CULTE.

On ne ſera point ſurpris de voir le Frere le Courayer blâmer le culte que l'Egliſe rend à Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, dès qu'on lui voit nier la préſence réelle & la tranſſubſtantiation. Après être convenu » que tous s'accor-
» derent dans le Concile, à condamner ceux qui enſeignoient qu'on ne de-
» voit point adorer Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & qui déſapprouvoient *Tom. I. p.*
» les Fêtes, les Proceſſions, & les expoſitions inſtituées en l'honneur de ce *697.*
» Sacrement, il dit: C'eſt pourtant, à *l'adoration près*, dans ces ſortes d'uſa-
» ges qu'on s'eſt le plus éloigné de l'antiquité. Toutes ces Proceſſions, ces
» Expoſitions, & ces ſpectacles, (ſuppoſez même qu'on en banniſſe la ſuper-
» ſtition) ſont certainement oppoſés aux vûes de l'inſtitution de l'Eucha-
» riſtie, qui ne nous a été donnée que pour le ſymbole de charité, & non
» pour un objet de vénération & de culte.

On voit dans cette Note un manque de jugement qui fait pitié. Le Frere le Courayer prétend que l'Euchariſtie n'a point été inſtituée pour être un objet de vénération & de culte; & néanmoins il avoue que l'Euchariſtie a été adorée de tout tems. Un culte qui va juſqu'à l'adoration, peut-il être porté plus loin? Et ſi l'antiquité a toujours adoré l'Euchariſtie; qui peut blâmer les Proceſſions & les Expoſitions inſtituées dans les derniers ſiécles en l'honneur de ce Sacrement? Voudroit-on, pour juſtifier les Proceſſions du Saint-Sacrement, nous obliger à en rapporter des exemples dès le tems des Empéreurs Payens? La prétention ſeroit digne de nos cenſeurs. Saint Athanaſe ſous un Empéreur Chrétien fait un crime aux Ariens, d'avoir inſtruit une *Athan.*
cauſe où il s'agiſſoit du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt devant un Juge étran- *Apol. 2.*
ger en préſence des Cathécuménes, des Juifs & des Payens. Dans un tems où les Chrétiens étoient mêlés avec les Payens; qui s'étonnera que l'on n'ait pas rendu à l'Euchariſtie un culte auſſi public qu'on l'a fait depuis? Mais le culte qu'on lui rendoit dans l'intérieur des Temples, n'en étoit pas moins auguſte. Rappellez vous, M. F. ce que dit ſaint Chryſoſtome, de la profonde vénération avec laquelle on doit aſſiſter aux ſacrés Myſtéres. Rappellez-vous en particulier quels devoient être les ſentimens de ces Chrétiens, qui après avoir été privés de l'Euchariſtie dix, quinze, vingt ans, étoient admis de nouveau à ce divin banquet. Tant de proſternemens; tant d'exercices humilians par

leſquels on les faiſoit paſſer avant que de les admettre à la communion, n'étoient-ils pas des marques éclatantes du culte que l'Egliſe rendoit à ſon époux dans le Sacrement de ſon amour ? Quand les Hérétiques des derniers tems ont commencé à nier la préſence réelle, & à détourner de ce culte ; l'Egliſe a établi les Fêtes, les Proceſſions, & les Expoſitions du Saint-Sacrement. Qu'ont-elles de répréhenſible ? Tout Iſrael s'aſſemble ſous David & ſous Salomon pour tranſporter l'Arche. Sera-t'il défendu d'inſtituer des ſolemnités pour porter en triomphe le corps de Jeſus-Chriſt ? Combien de fois Dieu a-t'il juſtifié ce culte par des miracles ? Celui qu'il opéra aux yeux de tout Paris en 1725 ſur la Dame de la Foſſe, eſt de ce genre, & trop récent pour que vous en ayez perdu le ſouvenir.

SACRIFICE DE LA MESSE.

Nous voici à la matiére du Sacrifice, là-même qui donna occaſion au Frere le Courayer il y a quelques années de manifeſter ſes erreurs. Il ſoutient 1°. *Tom. II. p. 317.* » que le Sacrifice de la Meſſe n'eſt proprement qu'une priére par laquelle » l'Egliſe demande l'application de la mort de J. C. C'eſt-là, dit-il, l'idée » la plus juſte que l'on puiſſe s'en former. 2°. Il prétend qu'en ſuppoſant J. C. » ſacrifié dans l'Euchariſtie, on ne peut pas l'y ſuppoſer vivant, ſans réunir » en même-tems deux idées auſſi incompatibles que celle de mort & de vie, » ce qui implique évidemment contradiction. « 3°. Il convient que toute l'antiquité a appellé l'Euchariſtie *Sacrifice*, & il veut bien qu'on lui en donne le nom, mais il ne veut pas qu'on la regarde comme un vrai Sacrifice : c'eſt-à-dire que le Frere le Courayer, pour ne pas paroître réſiſter à toute l'antiquité, eſt forcé de dire que l'Euchariſtie eſt un Sacrifice, comme il a été forcé de dire que Jeſus-Chriſt eſt préſent dans l'Euchariſtie d'une *préſence effective & véritable*. Il ſe ſert des termes dont on s'eſt toujours ſervi ; mais il en détourne le ſens. Foible reſſource contre la vérité.

Que l'antiquité ait regardé l'Euchariſtie comme un Sacrifice proprement dit, vous l'avez pû remarquer dans pluſieurs des témoignages que nous avons rapportés ci-deſſus. Pour éviter la longueur, contentons-nous d'y ajouter deux autres témoignages, l'un de ſaint Irénée, l'autre de ſaint Cyprien. Saint Irénée a vécu dans le ſecond ſiécle ; ſaint Cyprien dans le troiſiéme.

Saint Irénée dit donc », Que Jeſus-Chriſt a ſubſtitué un Sacrifice nouveau *L. IV. contr. Hereſ. cha. xv. Edit. nouv.* » aux anciens Sacrifices, & que ce Sacrifice eſt celui de l'Euchariſtie, qu'il inſ- » titua lorſqu'il prit du pain, & qu'ayant rendu graces, il dit : *Ceci eſt mon* » *corps*. Puis ayant pris le calice, il le fit ſon ſang. Ce fut alors qu'il inſtitua » l'oblation nouvelle du Nouveau-Teſtament, que l'Egliſe inſtruite par les » Apôtres offre à Dieu dans tout le monde. « En quoi ſaint Irénée trouve l'accompliſſement de la Prophétie de Malachie qui dit : » *Mon affection n'eſt point* » *en vous, dit le Seigneur tout-puiſſant ; & je ne recevrai point de Sacrifice de vos* » *mains. Car depuis le lever du ſoleil juſqu'au couchant, mon nom eſt glorifié parmi* » *les Nations : & l'on offre à mon nom un encens & un Sacrifice pur, parceque mon* » *nom eſt grand parmi les Nations, dit le Seigneur toutpuiſſant.* Cette Prophétie, » continue ſaint Irénée, marque viſiblement que le premier peuple devoit » ceſſer d'offrir à Dieu des ſacrifices, & qu'en tout lieu on en offriroit un » qui ſeroit pur, & par lequel le nom de Dieu ſeroit glorifié au milieu des » Gentils.

parle

Il n'y a pas un mot à perdre dans ce texte de saint Irénée. 1°. Le saint parle d'un sacrifice visible, substitué à des sacrifices visibles. 2°. D'un sacrifice prédit comme devant être offert dans toutes les Nations ; à la différence des sacrifices de l'ancienne loi qui ne pouvoient être offerts que dans un seul lieu. 3°. D'un sacrifice que l'Eglise offre conformément à l'enseignement que les Apôtres lui ont laissé. 4°. D'un sacrifice où l'on fait ce que Jesus-Christ a fait, quand il a pris du pain, & a dit : Ceci est mon corps ; quand il a pris le calice, & a dit : Ceci est mon sang. Voilà, dit saint Irénée, l'oblation, le sacrifice du Nouveau-Testament. A ces caractéres, qui ne reconnoîtra pas un sacrifice proprement dit, doit être ou un aveugle qu'il faut plaindre, ou un homme de mauvaise foi qu'il faut mépriser.

Saint Cyprien n'est pas moins formel que saint Irénée. » L'Ecriture-sainte, » dit saint Cyprien, nous fait voir dans le sacrifice de Melchisedech, une des *Ep. 63.* » plus anciennes figures du sacrifice du Seigneur, lorsqu'elle dit que Mel- » chisedech Roi de Salem offroit du pain & du vin : car Melchisedech étoit » grand Prêtre du Dieu toutpuissant, & il bénit Abraham. Or que Melchi- » sedech fût la figure de Jesus-Christ, le Saint-Esprit le témoigne assez, lors- » que parlant au Fils en la personne du Pere, il lui dit : Je vous ai engendré » avant le lever de l'aurore ; vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Mel- » chisedech. Et cet ordre est celui qui est venu de cet ancien sacrifice ; par- » ceque Melchisédech étoit le Grand-Prêtre du Dieu toutpuissant ; qu'il of- » frit du pain & du vin, & qu'il donna sa bénédiction à Abraham. Et en ef- » fet, qui peut être à plus juste titre le Grand-Prêtre du Dieu toutpuissant, » que notre Seigneur Jesus-Christ qui a offert un sacrifice à Dieu son Pere ; » & qui a offert le même que Melchisedech offrit autrefois, *savoir du pain & » du vin*, c'est-à-dire *son corps & son sang* ? « Saint Cyprien explique ensuite ce qui regarde la bénédiction que Melchisedech donna à Abraham. Après quoi venant à en faire l'application au sacrifice de l'Eucharistie, il dit : » Afin » donc que le Mystére de cette bénédiction qui fut donnée à Abraham dans » la Genese, pût être dignement célébré par le Grand Prêtre Melchisedech, » Dieu voulut faire paroître desfors une image du sacrifice de Jesus-Christ » dans le pain & le vin que le même Melchisedech présenta. Et le Seigneur » donnant la bénédiction & l'accomplissement à cette oblation mystérieuse, » offrit à Dieu son Pere du pain & du vin mêlé d'eau. Comme il étoit lui- » même la plénitude de la loi, *il accomplit la vérité* de ce qui n'avoit été alors » marqué *qu'en figure*. Le Saint-Esprit, continue saint Cyprien, parlant par la » bouche de Salomon, nous a aussi tracé par avance une peinture admirable » du sacrifice du Seigneur, où il nous représente l'*immolation de l'hostie*, & » *l'oblation du pain & du vin* ; & nous marque même *l'Autel* & les *saints Apô- » tres*. La sagesse, dit-il, a bâti pour elle-même un Palais, qu'elle a fondé » sur sept colomnes : elle a immolé ses hosties : elle a mêlé son vin dans sa » coupe ; & à préparé sa table. Puis elle a envoyé ses serviteurs pour invi- » ter le monde à son festin, leur faisant crier à haute voix en son nom : que tous » ceux qui ont besoin de sagesse, me viennent trouver : que ceux qui man- » quent de lumiére & d'intelligence, viennent à moi : qu'ils mangent le pain » que je leur ai aprêté ; & qu'ils boivent le vin que j'ai mêlé dans ma coupe » pour leur servir de breuvage.

Que ceux qui ont de la sincérité, nous disent ce que saint Cyprien a entendu, lorsqu'il a assuré que Jesus-Christ a offert à Dieu son Pere le même

ſacrifice que Melchiſedech offrit autrefois. Le ſacrifice de Melchiſedech n'étoit-il pas un ſacrifice proprement dit ? S. Cyprien compare Sacerdoce à Sacerdoce, ſacrifice à ſacrifice. Le Sacerdoce de Melchiſedech étoit un Sacerdoce proprement dit. Donc le Sacerdoce de J. C. eſt un Sacerdoce proprement dit. Le ſacrifice de Melchiſedech étoit un ſacrifice proprement dit. Donc le ſacrifice de l'Euchariſtie figuré par celui de Melchiſedech, eſt un ſacrifice proprement dit. Ce n'eſt, dit le Fr. le Courayer, qu'une priére par laquelle l'Egliſe demande l'application des mérites de Jeſus-Chriſt. Eſt ce là l'idée que nous en donne ſaint Cyprien ? Qu'a de commun avec le ſacrifice de Melchiſedech, une ſimple priere par laquelle on demande l'application des mérites du Sauveur ? Il faut trouver dans l'Egliſe un ſacrifice extérieur, qui réponde au ſacrifice de Melchiſedech ; un ſacrifice qui ſoit la vérité dont celui de Melchiſedech n'étoit que la figure : un ſacrifice qui contienne le corps & le ſang de J. C. & néanmoins qui paroiſſe aux ſens du pain & du vin. Ces caractéres ne conviennent qu'au ſacrifice de l'Euchariſtie. Donc le ſacrifice de l'Euchariſtie eſt un ſacrifice proprement dit. Telle eſt l'idée que l'Egliſe dans tous les ſiécles y a attachée ; & l'on ne peut qu'être ſaiſi d'horreur, quand on voit un Prêtre aſſez ingrat pour oublier qu'il a lui-même offert ce ſacrifice ineffable dont celui de Melchiſedech n'étoit que l'ombre. Croioit-il offrir un véritable ſacrifice, quand il montoit à l'autel ? S'il le croioit ; pourquoi ne le croit-il plus ? S'il ne le croioit pas ; ne ſoyons point ſurpris de le voir tomber dans les plus grands excès. Ils ſont la juſte punition de ſon hypocriſie & de ſes ſacriléges.

Il prétend qu'*en ſuppoſant Jeſus-Chriſt ſacrifié dans l'Euchariſtie, on ne peut pas l'y ſuppoſer vivant.* Saint Chryſoſtome va lui répondre pour nous : » Abra-» ham, dit ce ſaint Docteur, n'enſanglanta point ſon épée ; il ne rougit point » l'Autel ; il ne tua point ſon fils Iſaac ; & néanmoins il accomplit ſon ſacri-» fice. Qui eſt-ce qui l'a dit ? C'eſt Dieu lui-même, qui reçut ce ſacrifice. Vous n'avez point, dit-il, épargné votre propre fils, ce fils bien-aimé, pour » l'amour de moi. Cependant Abraham ne lui avoit pas ôté la vie, & il l'a-» voit ramené avec lui, ſans qu'il eût reçu aucun mal. Comment donc eſt-» il vrai de dire, qu'il ne l'a pas épargné ? C'eſt que je ne juge pas de ces » ſortes de ſacrifices, dit le Seigneur, par l'accompliſſement des choſes, mais » ſeulement par la préparation de la volonté. La main d'Abraham n'a pas im-» molé Iſaac, mais ſa volonté l'a immolé. Il eſt vrai qu'il n'a pas plongé ſon » épée dans le ſein de ce cher fils, & qu'il ne lui a pas coupé la tête. Mais » il y a un ſacrifice qui s'accomplit, même ſans effuſion de ſang. Ceux qui » ont été inſtruits des ſacrés Myſtéres, entendent bien ce que je dis. Or ce » ſacrifice d'Iſaac a été accompli ſans aucune effuſion de ſang, parcequ'il de-» voit être la figure du ſacrifice de l'Autel. Vous voyez l'image de ce Myſ-» tére tracée dans l'ancienne loi depuis tant de ſiécles. Ne refuſez donc pas » maintenant d'ajouter foi à la vérité même qui vous eſt préſentée.

Homili. in S. Euſtath. Antioch.

Que le Frere le Courayer l'entende. Quel ſacrifice plus célébre dans l'ancienne loi que celui d'Iſaac ? Ce ſacrifice s'eſt accompli ſans effuſion de ſang. Sous ce rapport que ſignifie-t'il ? Les Fidéles & les Cathécuménes devant leſquels parloit ſaint Chryſoſtome, ne le ſavoient pas : mais les Fidéles, mais ceux qui étoient initiés aux Myſtéres, comprenoient ce que le Saint vouloit dire. Le ſacrifice d'Iſaac a été accompli ſans aucune effuſion de ſang, parcequ'il devoit être la figure du ſacrifice de l'Autel.

Le ſacrifice de l'Autel eſt donc un vrai ſacrifice ; comme le ſacrifice d'Iſaac

eſt un vrai ſacrifice. Il n'eſt donc pas néceſſaire que Jeſus-Chriſt ſoit mis à mort ſur l'Autel. Iſaac n'a pas été mis à mort ; & cependant Abraham a accompli ſon ſacrifice. Ce que le dernier d'entre les Fidéles ſavoit au tems de ſaint Chryſoſtome, un Prêtre l'ignore aujourd'hui. Quelles ténébres !

En ſuppoſant Jeſus-Chriſt ſacrifié dans l'Euchariſtie, dit le Frere le Courayer, *on ne peut l'y ſuppoſer vivant.* La ſource de ſon erreur eſt qu'il s'imagine qu'il n'y a de ſacrifice véritable, que lorſque l'immolation eſt réelle. Il ne penſe pas, qu'il ſuffit que la deſtruction de la victime ſoit myſtique, comme on le voit dans le ſacrifice du Bouc émiſſaire, lequel n'étoit pas mis à mort, mais conduit dans le déſert, après avoir été chargé des péchés du peuple. Le Bouc qui diſparoiſſoit aux yeux du peuple, étoit regardé comme n'étant plus. Il n'étoit pas immolé réellement, mais myſtiquement. L'Egliſe a toujours fait profeſſion de croire, que le ſacrifice de la Meſſe eſt le même que le ſacrifice de la Croix. C'eſt le même Prêtre qui l'offre. C'eſt la même victime qui eſt offerte, avec cette différence que ſur la Croix Jéſus-Chriſt fut immolé réellement, & que ſur nos Autels, il n'eſt immolé que myſtiquement. Comment l'immolation myſtique ſe fait-elle ? Par la conſécration ſéparée des deux eſpéces. Il faut regarder les paroles : *Ceci eſt mon corps ; ceci eſt mon ſang*, comme un glaive ſpirituel qui ſépare le corps d'avec le ſang de Jeſus-Chriſt. Par la force des paroles ſacramentelles : *Ceci eſt mon corps*, le pain n'eſt changé qu'au corps de Jeſus-Chriſt. Par la force de ces autres paroles : *Ceci eſt mon ſang*, le vin n'eſt changé qu'au ſang de Jeſus-Chriſt. Et ſi Jeſus-Chriſt n'étoit pas reſſuſcité pour ne plus mourir, le corps ſe trouveroit ſeul ſous l'eſpéce du pain, le ſang ſe trouveroit ſeul ſous l'eſpéce du vin : mais parceque Jeſus-Chriſt eſt vivant, & qu'un corps vivant ne peut être ſans ſang ; comme un ſang vivant & organiſé ne peut être ſans corps, Jeſus-Chriſt ſe trouve tout entier ſous chaque eſpéce, quoique le pain ne ſoit changé qu'au corps, & le vin ne ſoit changé qu'au ſang. La Victime n'eſt pas miſe à mort réellement : mais on offre la mort réelle de la victime préſente, par une repréſentation myſtique de cette mort réelle. Et c'en eſt aſſez pour que le ſacrifice de la Meſſe ſoit ſacrifice proprement dit, étant uni indiſſolublement avec le ſacrifice de la Croix, dont il tire toute ſon efficace & toute ſa vertu. *Tom. I. p. 697.*

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici, que le Frere le Courayer n'étoit pas auſſi ſincére qu'il le vouloit paroître dans la Lettre qu'il écrivit le 11. Mars 1727. à feu M. le Cardinal de Noailles, ſon Archevêque : »Je reconnoîs, diſoit-il, avec toute l'antiquité, que non-ſeulement il y a un » *véritable ſacrifice* dans l'Euchariſtie, mais encore que Jeſus-Chriſt *réellement* » *préſent* y eſt offert ſous des ſymboles de mort, & que *s'il n'y étoit réel-* » *lement préſent, ce ne ſeroit plus le ſacrifice qu'il a inſtitué.* Il ajoutoit : J'ai tou- » jours reconnu *après le Concile de Trente*, que ce ſacrifice étoit un ſacrifice » *propre*..... Je ſuis très-perſuadé que dans l'oblation de l'Euchariſtie l'of- » frande de la mort de Jeſus-Chriſt n'eſt point ſéparée de l'offrande de J. C. » même *réellement préſent*, & que cette oblation ſert à nous appliquer le mé- » rite du ſacrifice de la Croix. Je ſouſcris, Monſeigneur, *de tout mon cœur* » à ces vérités, & j'oſe aſſurer V. E. que je n'ai jamais eu ſur ce point d'au- » tres ſentimens que ceux que j'ai l'honneur de lui expoſer.

Qui n'auroit cru que cette déclaration exprimoit les véritables ſentimens de celui de qui elle partoit ? Le Frere le Courayer affectoit dans cette même Lettre de ſe ſervir des propres termes du Concile de Trente, pour marquer ce qu'il

croioit touchant le dogme de la préſence réelle. Et il finiſſoit par ſe plaindre » qu'on le traduiſoit injuſtement ſous les yeux de ſon Archevêque comme un » homme ſans Religion, ne reſpirant que l'hérélie, conſpirant avec l'étran- » ger pour corrompre la foi, ou faire triompher l'erreur, attaquant ſans re- » tenue les plus ſaints Myſtéres, & méditant encore quelque choſe de plus énorme.

La fuite de l'Auteur en Angleterre, & la *Relation hiſtorique & apologetique* de ſes ſentimens imprimée en 1729 n'ont que trop juſtifié les accuſations que l'on intentoit contre lui. Cette *Relation* ne contient pas l'apologie du F. le Courayer mais elle fait l'apologie de ceux qui l'ont attaqué comme un Novateur. Quelle différence entre la *Relation apologetique*, & la Lettre dont nous parlons! Ce n'eſt pas que cette Lettre diſe tout ce qu'il auroit fallu dire. Mais au moins l'Auteur eſſayoit-il d'y paroître Catholique; au-lieu que dans la *Relation apologetique* c'eſt un Tolérant qui parle, & un homme qui abandonne la plus grande partie des dogmes de la Religion. Il eſt devenu encore plus hardi dans l'ouvrage que nous refutons. Il eſt vrai qu'il ne dit pas ouvertement ſur tous les points, tout ce qu'il eſt; mais faut-il des yeux bien perçans pour le découvrir? La Lettre du 27 Mars apprend que des expreſſions orthodoxes dans la bouche d'un autre, changent de notion dans celle du Frere le Courayer, & que l'on ne peut faire aucun fond ſur ſes déclarations & ſes proteſtations.

Cette Lettre fut ſuivie d'une ſeconde, dont M. le Cardinal de Noailles fait mention dans l'Inſtruction qu'il publia en 1727 contre les premiers ouvrages de notre Auteur. » Nous avons entre les mains, diſoit ce Cardinal, une » Lettre par laquelle il nous déclare qu'il acquieſce *de tout ſon cœur* à la doc- » trine Catholique que nous avons expoſée ſur les différens chefs qui ſont » l'objet de notre Inſtruction: qu'*il condamne très-ſincerement* toutes les erreurs » condamnées & cenſurées dans cette même Inſtruction, auſſi-bien que les » expreſſions de ſes ouvrages, qui expriment ou qui favoriſent ces erreurs, » & qu'il eſt très-mortifié du ſcandale que ſes Livres ont excité.

Inſtruction du dernier octobre 1727

Voilà l'homme qui nous a dit, que *l'objet principal de l'Evangile a été de nous rendre gens de bien, & de réformer encore plus nos cœurs que nos eſprits.* En déchargeant de l'obligation de croire les Myſtéres, les Sociniens & autres Sectaires de cette trempe ont voulu paroître avoir une morale exacte & rigide. Ce n'eſt pas ici le lieu de montrer qu'elle ne l'eſt point dans la ſpéculation. Mais l'exemple du Frere le Courayer peut ſervir à prouver qu'elle ne l'eſt gueres dans la pratique. En écrivant, comme il faiſoit, au Cardinal de Noailles, étoit-il converti? Parloit-il avec ſincérité? Non: mais il ſe cachoit: mais il diſſimuloit. Le tems de lever le maſque n'étoit pas encore venu.

SACREMENT DE PENITENCE.

CONFESSION.

Tom. 1. pag. 639

» La conteſtation qui eſt, dit le Frere le Courayer, entre les Catholiques » & les Proteſtans ſur l'article de la Confeſſion, ne regarde point ſon uſage, » dont on ne déſavoue pas l'antiquité dans l'Egliſe Chrétienne, mais dont la ma- » niére a été aſſez differente de celle qui ſe pratique aujourd'hui. La ſeule » difficulté regarde ſa néceſſité & la nature de ſon inſtitution. Le Concile dé- » cide ici qu'elle eſt de droit divin & néceſſaire; & les Réformés la traitent

» ſeulement d'utile, & prétendent qu'elle n'eſt que de droit Eccléſiaſtique. » Ce qu'il y a de certain, ajoute notre Auteur, c'eſt que cette néceſſité de » droit divin, n'étoit pas encore bien établie dans le treiziéme ſiécle, & » même juſques dans le quatorziéme &c.

Je ne me laſſe point d'admirer la hardieſſe d'un homme qui s'arroge continuellement le droit de juger entre l'Egliſe & les Proteſtans, & qui ſe croit aſſez habile pour décider de quel côté eſt la vérité. Penſe-t'il qu'il ſe met à la place de Jeſus-Chriſt même, non pour prononcer ce que Jeſus-Chriſt prononceroit; mais pour condamner ceux que Jeſus-Chriſt juſtifie; & pour juſtifier ceux qu'il condamne? Le Concile décide que la Confeſſion eſt de droit divin & néceſſaire. Les Réformés diſent qu'elle eſt utile, & prétendent qu'elle n'eſt que de droit Eccléſiaſtique. Mais ce *qu'il y a de certain*, dit le Frere le Courayer, c'eſt que cette néceſſité de droit divin n'étoit pas encore bien établie dans le XIIIe. ſiécle *Ego autem dico vobis : MAIS MOI je VOUS DIS.* Après cet oracle ſera-t'il permis de ſoutenir que la Confeſſion eſt néceſſaire de droit divin?

Jeſus-Chriſt avant ſa réſurrection promet à ſes Apôtres de leur donner le pouvoir de lier & de délier. Etant reſſuſcité il leur dit : *Recevés le Saint-Eſprit; les péchés ſeront rémis à ceux à qui vous les remettrés, & ils ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrés.* Ce double pouvoir prouve invinciblement la néceſſité de confeſſer aux Miniſtres de l'Egliſe les péchés mortels commis après le Batême. Jeſus-Chriſt ne dit pas : Les péchés publics ſeront remis à ceux à qui vous les remettrez; mais il dit : *Les péchés ſeront remis : les pechés ſeront retenus.* Donc les pechés ſecrets comme les publics. Mais comment les pechés ſecrets ſeront-ils retenus, ſi on ne les confeſſe pas? Il faut donc que le pecheur faſſe l'aveu de ſes crimes, & qu'il montre au Prêtre la lépre de ſon ame, pour qu'il ſoit en état de diſcerner entre la lépre & la lépre. Autrement le Prêtre ſera expoſé à lier celui qui doit être délié, & à délier celui qui doit être lié. *Joan. XX. 22.*

Il eſt indifférent pour l'eſſence du Sacrement de Pénitence, que la Confeſſion ſoit publique ou ſecrete, & que le coupable vienne de lui-même confeſſer ſes pechés, ou qu'il ne le faſſe qu'après avoir été dénoncé aux Miniſtres de l'Egliſe. La diſcipline a pu varier ſur ces points : mais ce qui n'a jamais varié, c'eſt la perſuaſion où l'on a toujours été que les pechés mortels ne peuvent être remis que par le miniſtére de ceux à qui il a été dit en la perſonne des Apôtres : *Les péchés ſeront remis à ceux à qui vous les remettrés, & ils ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrés.*

L'Inceſtueux de Corinthe ne vint pas de lui même ſe préſenter aux Miniſtres de l'Egliſe pour recevoir la pénitence que méritoit ſon crime : mais ſaint Paul informé du ſcandale que cauſoit l'Inceſtueux, fit ce que les Paſteurs de l'Egliſe de Corinthe auroient dû avoir fait. » Etant abſent de corps, » mais préſent en eſprit, dit l'Apôtre, j'ai déja porté ce jugement comme » préſent, qui eſt que vous & mon eſprit étant aſſemblés au nom de Jeſus-» Chriſt, celui qui eſt coupable de ce crime, ſoit par la puiſſance de notre » Seigneur Jeſus Chriſt livré à Satan, pour mortifier ſa chair, afin que ſon » ame ſoit ſauvée au jour de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Le jugement que ſaint Paul prononça fut exécuté. Le coupable ſe ſoumit. Il embraſſa la pénitence qui lui fut impoſée, & mérita par ſes larmes que ſaint Paul le rétabliſt aſſez promptement. » Il ſuffit pour lui en l'état où il eſt, dit l'Apôtre, qu'il *1. Cor. v. 3. 4. 5.*

2. *Cor.* XI. 6. 11. » ait ſubi la correction & la peine qui lui a été impoſée par votre aſſemblée, » & vous devez plutôt le traiter maintenant avec indulgence & le conſoler, » depeur qu'il ne ſoit accablé par un excès de triſteſſe. C'eſtpourquoi je vous » prie de lui donner des preuves effectives de votre charité..... Ce que » vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde auſſi. Car ſi j'uſe » moi-même d'indulgence, j'en uſe à cauſe de vous, au nom & en la per- » ſonne de Jeſus-Chriſt, afin que Satan n'emporte rien ſur nous; car nous n'i- » gnorons pas ſes deſſeins.

Voilà la diſcipline des tems Apoſtoliques. Les grands pecheurs ou s'accuſoient d'eux-mêmes, ou convaincus ſur la dénonciation de quelques-uns des Fidéles, ils confeſſoient leurs pechés aux Miniſtres de l'Egliſe. L'Evêque & le Preſbytére les jugeoient. On leur impoſoit une pénitence proportionnée à l'énormité de leurs crimes; & on ne leur accordoit la réconciliation, qu'après avoir donné des marques ſincéres de leur changement.

Il paroît par les châtimens viſibles que Dieu exerçoit alors fréquemment contre ceux qui s'approchoient de l'Euchariſtie ſans préparation, que pluſieurs de ceux qui avoient la conſcience ſouillée, croioient pouvoir ſe préſenter à la table du Seigneur ſans avoir été réconciliés par le miniſtére des Prêtres. Il eſt difficile de ſe perſuader que ceux des Chrétiens qui le faiſoient, euſſent aſſez peu de religion pour ne pas s'accuſer auparavant de leurs pechés en préſence de Dieu. Ils croioient ſans doute que cette ſorte de confeſſion ſuffiſoit: mais Dieu en jugeoit bien différemment. Et pour inſpirer la terreur aux pecheurs qui négligeoient de recourir aux Miniſtres de l'Egliſe pour être déliés, il y en avoit beaucoup, même dans une ſeule Egliſe, qui étoient affligés de

1. *Cor.* XI. 30. maladie, & d'autres punis de mort: *Ideo multi inter vos infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.*

Ces châtimens étoient encore fréquens au troiſiéme ſiécle; & ſaint Cyprien les attribue au mépris que l'on faiſoit de la pénitence & de la Confeſſion.

Lib. de lapſis. *Quàm multi quotidie pœnitentiam non agentes, nec delicti ſui conſcientiam confitentes, immundis ſpiritibus adimplentur; quàm multi uſque ad inſaniam mentis excordes dementiæ furore quatiuntur!* S. Cyprien venoit de parler des miracles de punition opérés ſur ceux qui communioient indignement. La Confeſſion que le ſaint demande, étoit donc la Confeſſion ſacramentelle, qui devoit ſervir de préparation à la réception de l'Euchariſtie.

Nous n'entreprenons point de diſcuter toutes les preuves qui ſervent à établir le dogme de l'Egliſe touchant la Confeſſion ſacramentelle. On l'a fait d'une maniére invincible dans des ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde. Contentons-nous de rappeller quelques-unes de ces preuves: elles ſuffiront pour les perſonnes qui cherchent ſincérement la vérité.

Ainſi, le fait que rapporte ſaint Irénée de quelques femmes qui ayant été

Iren. L. I. cont. Hær. cap. XIII. *Edit. nov.* ſéduites par l'héréſiarque Marc, revinrent enſuite à l'Egliſe, & qui confeſſerent en préſence des Fidéles les crimes dont elles s'étoient ſouillées avec cet impoſteur, dit à qui veut l'entendre que la Confeſſion des pechés mêmes ſecrets étoit regardée comme néceſſaire pour être réconcilié avec Dieu, quand on avoit eu le malheur de tomber dans le crime après le Batême.

La diſpute qui s'éleva peu après entre les Montaniſtes & les Novatiens d'une part, & l'Egliſe de l'autre, montre évidemment que l'Egliſe regardoit la Confeſſion comme néceſſaire pour les pechés commis après le Batême. Les Montaniſtes croioient que l'Egliſe avoit le pouvoir de remettre les

pechés moins griefs ; qu'on devoit les confeſſer & les ſoumettre aux Clefs de l'Egliſe pour en recevoir la rémiſſion : mais ils nioient que l'Egliſe eût le pouvoir de remettre les pechés très-griefs, comme l'idolâtrie, l'homicide & l'adultere. Ils ne penſoient pas que ces crimes fuſſent irrémiſſibles. Dieu les peut remettre, diſoient ils, mais l'Egliſe ne le peut pas. Ils approuvoient la Confeſſion que l'on faiſoit à Dieu de ces crimes, & la pénitence qu'on y joignoit pour les expier. Ils en faiſoient eſpérer de Dieu la guériſon : mais ils ne vouloient pas qu'on l'attendît de l'Egliſe. L'Egliſe au-contraire croioit avoir reçu de Jeſus-Chriſt le pouvoir de remettre tous les pechés ſans exception. Elle enſeignoit qu'il ne ſuffit pas de les déclarer à Dieu, qu'il faut encore les déclarer à ſes Miniſtres : pechés ſecrets, pechés publics, il n'y en avoit aucun qu'elle ne crût pouvoir remettre. 1°. Les Montaniſtes n'inſiſtoient point ſur la publicité. Que l'adultére fut ſecret ou public, ils ôtoient à l'Egliſe le pouvoir de le remettre ; & l'Egliſe ſoutenoit qu'elle avoit ce pouvoir. Si l'Egliſe remettoit les pechés ſecrets, il falloit qu'ils lui fuſſent connus. On les confeſſoit donc. Et on ne les confeſſoit aux hommes, que parcequ'on ne pouvoit en obtenir la rémiſſion en les confeſſant ſeulement à Dieu. C'eſt en effet ce qui ſe pratiquoit, comme on le voit par des témoignages très-précis d'Origène & de ſaint Cyprien. » Tous nos pechés, dit Origène, de » quelque genre qu'ils ſoient, doivent être déclarés & dépoſés en public, » ſans excepter ceux que nous avons commis en ſecret par des paroles & même » par des penſées. « Origène dit ailleurs, qu'avant que de faire la confeſſion publique de ſes fautes, il falloit prendre conſeil d'un Prêtre expérimenté, & ſe regler ſur ſes avis pour les pechés qui devoient être déclarés. Saint Cyprien blâmant ceux qui après être tombés dans la perſécution, refuſoient de faire pénitence : » Combien, dit-il, ſont plus grands par leur foi, & plus louables » par leur crainte, ceux qui, bien qu'ils ne ſoient pas coupables d'avoir ſacri- » fié, ont reçu des billets des Magiſtrats, néanmoins, parcequ'ils *en ont eu* » *la penſee*, viennent *s'en confeſſer aux Prêtres de Dieu* avec reſpect & avec » ſimplicité ; découvrent *le ſecret de leur conſcience*, déchargent leur ame du » poids de ſes fautes, & recherchent un remede ſalutaire pour des bleſſures » bien que petites & dangereuſes, ſachant qu'il eſt écrit : *On ne ſe moque point* » *de Dieu.* « Voilà la confeſſion des pechés ſecrets que ceux qui avoient eu la penſée de ſacrifier aux idoles, venoient déclarer : & pourquoi ? parce que quand ils auroient pu les cacher aux hommes, il n'auroient pu les dérober à la connoiſſance de Dieu. Ces paroles, qu'*on ne ſe moque point de Dieu*, montrent que ſaint Cyprien regardoit la Confeſſion des pechés ſecrets comme néceſſaire. Auſſi conjure t'il les tombés de ſe hâter de confeſſer leurs pechés, tandis qu'ils le peuvent, tandis que leur Confeſſion peut être admiſe, & que la pénitence qu'ils en feront, & l'abſolution qu'ils en obtiendront des Prêtres, peut être agreable à Dieu : *Confiteantur ſinguli, quæſo vos, Fratres dilectiſſimi, delictum ſuum ; dum adhuc qui deliquit, in ſæculo eſt ; dum admitti confeſſio ejus poteſt, dum ſatisfactio & remiſſio facta per Sacerdotes, apud Dominum grata eſt.*

Hom. III. in Levit. Hom. II. in Pſ 37. Tract. de lapſis.

La néceſſité de la Confeſſion paroît encore d'une maniére bien ſenſible dans l'établiſſement qui ſe fit du Prêtre Pénitencier dès le troiſiéme ſiécle. Socrate & Sozoméne rapportent que l'héréſie des Novatiens donna lieu à cet établiſſement. Comme les Novatiens affectoient une grande rigidité envers les Penitens, & qu'ils cherchoient à s'en prévaloir contre l'Egliſe, les Evêques

choiſirent un Prêtre dans chaque Egliſe pour lui confier d'une maniére ſpéciale le ſoin des Pénitens, & régler ce qui les concernoit, de telle ſorte que les Fidéles fuſſent édifiés, & les Hérétiques réduits au ſilence. Le Prêtre Pénitencier étoit chargé d'entendre les confeſſions, de preſcrire aux Pénitens l'ordre qu'ils devoient garder durant le cours de leurs pénitences; jeûnes, veilles, prieres, macérations, aumônes. C'étoit à lui de marquer auſſi ceux des pechés que les coupables devoient accuſer publiquement. On regardoit donc la Confeſſion comme néceſſaire. L'établiſſement du Prêtre Pénitencier dura dans l'Egliſe de Conſtantinople juſqu'au tems de Nectaire. Celui-ci abolit, non la Confeſſion Sacramentelle, comme le prétend Calvin, mais l'uſage de s'adreſſer au Prêtre Pénitencier La cauſe de ce changement fut l'indiſcrétion d'une Dame qui fit une Confeſſion publique plus ample que le Prêtre Pénitencier ne lui avoit preſcrite.

Les Canons pénitentiaux dreſſés par ſaint Pierre d'Alexandrie, par ſaint Bazile, par ſaint Grégoire de Nyſſe &c. prouvent encore invinciblement que la Confeſſion des pechés ſecrets étoit regardée comme néceſſaire. Il y a des pechés dans ces Canons qui ne pouvoient être connus que de celui qui en étoit coupable. Cependant il falloit ſe ſoumettre à la pénitence impoſée pour ces pechés, ſans quoi il n'y avoit point de pardon à attendre. Donc il étoit néceſſaire de les confeſſer.

Si la Confeſſion des pechés ſecrets étoit établie dans toute l'Egliſe dès le quatriéme ſiécle, d'où venoit cet uſage? Pouvoit-il avoir d'autre origine que l'inſtitution de Jeſus-Chriſt & la prédication des Apôtres? L'Egliſe ayant pris de très-grands accroiſſemens ſous Conſtantin; & la multitude des perſonnes qualifiées étant entrée dans l'Egliſe, il n'eſt pas ſurprenant que l'uſage de la Confeſſion publique pour certains pechés n'ait pas été auſſi fréquent que dans les premiers ſiécles. Mais la pénitence publique pour les pechés ſecrets étoit encore dans ſa vigueur au ſeptiéme ſiécle. Le Pere Morin croit qu'au huitiéme ſiécle on commença à ne plus faire pénitence publique que pour les pechés publics. Mais la Confeſſion étant néceſſaire pour obtenir la rémiſſion des pechés, il ne ſe fit aucun changement ſur ce point. C'eſt l'état où l'on eſt encore aujourd'hui. S'il y a donc eu du changement dans la diſcipline, il n'a pas conſiſté à avoir impoſé aux Fidéles un joug qu'ils ne connoiſſoient pas, comme le prétendent les Hérétiques: au-contraire ç'a été en ſe relâchant de la rigueur & de la ſévérité de l'ancienne diſcipline, qui obligeoit à confeſſer publiquement au-moins certains pechés mortels, & qui les ſoumettoit à la pénitence publique, ſoit qu'ils fuſſent publics, ou qu'ils fuſſent ſecrets.

Jugez après cela de l'habileté d'un homme qui prétend que la neceſſité de la Confeſſion n'étoit pas encore bien établie comme de droit divin au treiziéme ſiécle. Nous pourrions ne pas nous etendre davantage ſur ce point: mais il eſt bon de s'y arrêter encore quelques momens pour confondre de plus en plus le Frere le Courayer.

Demandons-lui ſi Tertullien ne jugeoit pas la Confeſſion néceſſaire de droit divin, quand il diſoit: » J'ai ſujet de croire que pluſieurs fuient cette ac- » tion, ou qu'ils la différent de jour en jour, craignant de publier leur mau- vaiſe conduite, & ayant plus de ſoin de leur honneur que de leur ſalut: » ſemblables à ceux qui ayant contracté des maladies dans les parties ſecretes du corps, cêlent leur mal aux Médecins, & ſe laiſſent ainſi mourir avec

De Pœnit. c. X.

leur

» leur malheureuſe honte. Je veux bien, continue ce ſavant Afriquain, qu'il » ſoit facheux de ſe déclarer devant des perſonnes qui ſe moqueront après » de vous : mais étant parmi vos freres & les ſerviteurs d'un même Maître, » qui ont tous une même eſpérance, une même crainte, une même joie.... » pourquoi ne les regardez-vous pas comme d'autres vous-même? O le grand » avantage que nous promet la honte en tenant nos pechés ſecrets ! Comme » ſi nous les cachions à Dieu, quand nous en ôtons la connoiſſance aux » hommes.

Preſſer, comme le fait Tertullien, les tombés de déclarer leurs fautes : les reprendre de la fauſſe honte qui les empêche de découvrir aux hommes ce qu'ils ne peuvent cacher à Dieu : leur déclarer que s'ils célent leur mal aux Médecins ſpirituels que Dieu a établis pour les guérir, ils périront ; n'eſt-ce pas reconnoître la néceſſité de la Confeſſion fondée ſur le pouvoir que J. C. a donné à l'Egliſe de lier & de délier les pecheurs?

Quand ſaint Bazile dit : Il faut *néceſſairement* confeſſer ſes pechés à ceux qui ont reçu la diſpenſation des Myſtéres de Dieu, prétend-il que la Confeſſion ne ſoit pas néceſſaire? *Reg. Brev. Quæſt. 288.*

Quand ſaint Auguſtin s'écrie : » Que perſonne ne diſe : Je fais pénitence » en ſecret aux yeux de Dieu. C'eſt aſſez que lui qui doit m'accorder le par- » don, connoiſſe la pénitence que je fais au fond de mon cœur ; & que le » même Saint ajoute : C'eſt donc ſans raiſon que les Clefs ont été confiées » à l'Egliſe? Nous abuſons de l'Evangile : nous caſſons ce que Jeſus-Chriſt » a inſtitué, & nous oſons nous promettre ce qu'il ne nous a jamais accordé. « Eſt-ce ne reconnoître que l'utilité, & non la néceſſité de la Confeſſion de droit divin? *Serm. 392.*

Quand ſaint Chriſoſtome dit : » Les Princes de la terre ont la puiſſance de » lier, mais les corps ſeulement : au-contraire les liens que les Prêtres ont » en leur pouvoir, tiennent l'ame captive, & ce pouvoir même s'étend juſ- » ques dans le ciel : « n'eſt-ce pas reconnoître la néceſſité de la Confeſſion? » Quand le même Saint ajoute » Que faut-il dire après cela, ſinon qu'une » pleine autorité même ſur les choſes céleſtes a été confiée aux Prêtres? *Les* » *péchés ſeront remis à ceux à qui vous les remettrés* leur dit Jeſus-Chriſt, *& ils* » *ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrés.* Le Pere éternel a donné à ſon » Fils toutepuiſſance de juger ; & le Fils de Dieu a cédé aux Prêtres la même » puiſſance dans toute ſon étendue : n'eſt-ce pas reconnoître dans les Prêtres ce double pouvoir qui emporte avec ſoi la néceſſité de la Confeſſion. *Lib. 3. de Sacerd. cap. 5.*

Quand ſaint Grégoire le Grand dit : » Le travail de la Pénitence n'a » le pouvoir d'effacer les pechés, que lorſque nous y ſommes ſoumis par le » jugement du Prêtre, lequel après avoir examiné les actions de ceux qui » ſe confeſſent à lui, leur impoſe le fardeau de la pénitence ſelon la qualité » de leurs crimes « ; n'eſt-ce pas dire que la Confeſſion qui ſe fait au Prê- tre, eſt néceſſaire de droit divin pour être réconcilié avec Dieu? *In. 1. Reg. L. 5.*

Quand ſaint Auguſtin nous repréſente dans des tems de calamité publique, le peuple courir en foule à l'Egliſe, les uns demandant le Batême, les autres la réconciliation, quelques autres ſupplier qu'on les mette en pénitence : quand le même Saint s'écrie : Quel malheur pour ceux qui meurent » ſans être batiſés, *ou étant liés* ! Combien les Fidéles pleurent-ils la perte de » leurs proches, qu'ils n'auront point pour compagnons dans le repos de la vie » éternelle » ? N'eſt-ce pas dire qu'au cinquiéme ſiécle, toute l'Egliſe ju- *Ep. 228.*

geoit la pénitence auſſi néceſſaire à ceux qui étoient tombés après le Batême; que le Batême à ceux qui ne l'avoient pas reçu ?

Les Pénitenciels de différentes Egliſes, devenus comme néceſſaires depuis que l'on permit de s'adreſſer à tous les Prêtres pour la Confeſſion ſacramentelle, ne ſont-ils pas encore une des preuves qui établiſſent la néceſſité de la Confeſſion d'une maniére invincible ? Le Pénitenciel de Jean le Jeûneur, Patriarche de Conſtantinople, eſt du ſixiéme ſiécle. On y entre dans un détail circonſtancié de tout ce qui regarde l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence; & l'on voit par les intérrogations que le Confeſſeur doit faire au Pénitent, que la Confeſſion des pechés les plus ſecrets y eſt regardée comme néceſſaire pour pouvoir en obtenir la rémiſſion. Les Pénitenciels des ſiécles poſtérieurs entrent dans le même détail. Ils preſcrivent les mêmes interrogations. Les priéres qu'ils contiennent, annoncent toutes le pouvoir que l'Egliſe a reçu de remettre les pechés, & qu'ils ne le peuvent être que par le miniſtére des Clefs. On ne ſait donc ce qui doit le plus ſurprendre, ou de l'aveuglement du Fr. le Courayer qui ne voit pas la néceſſité de la Confeſſion de droit divin dans tant de monumens, ou de la hardieſſe qui lui fait dire que cette néceſſité de droit divin n'étoit pas encore bien établie au treiziéme ſiécle, & même juſques dans le quatorziéme.

INDULGENCES.

» Depuis que les ſatisfactions Canoniques ſont établies, dit encore le Frere » le Courayer, on ne peut plus regarder les Indulgences, ou que comme un nom
Tome I. p. 44. » vuide de ſens, ou que comme un moyen artificieux de tirer de l'argent de la » crédulité des Peuples & de leur ſuperſtition.

Qu'il y ait eu des Miniſtres de l'Egliſe qui ayent abuſé des Indulgences, comme il y en a eu qui ont abuſé de ce qu'il y a de plus ſaint dans la Religion, c'eſt ce que nous ne nions point. Mais attribuer à toute l'Egliſe les vices de quelques particuliers, & faire retomber ſur une doctrine ſainte & irrépréhenſible, le ſcandale cauſé par quelques Miniſtres corrompus, c'eſt oublier les premiéres régles de l'équité, & violer ſans pudeur les loix de la *modération* que l'on preſcrit aux autres avec tant de ſévérité. Si le Frere le Courayer, qui ne veut trouver dans les Indulgences qu'un nom *vuide de ſens*, étoit lui-même un peu plus ſenſé, il verroit que l'Egliſe a reçu le pouvoir d'abreger le tems de la pénitence, lorſqu'il y a des raiſons légitimes de le faire. Saint Paul n'en a-t'il pas uſé envers l'Inceſtueux de Corinthe, avant l'inſtitution des quatres dégrès de pénitence dont les Canons font mention ? Les pénitences canoniques ont été établies pour tenir lieu de la peine temporelle que méritent les pechés commis après le Batême. Qui empêchera l'Egliſe aujourd'hui d'uſer d'indulgence envers des pecheurs qui l'auront mérité par leur ferveur, & de les réconcilier plus promptement ? L'Indulgence de l'Egliſe ſera-t'elle un nom vuide de ſens, parceque les dégrés de Pénitence ne ſubſiſtent plus comme autrefois ? Que les Miniſtres ſuivent dans l'impoſition des pénitences l'eſprit de l'Egliſe : qu'elles ſoient & le reméde & la punition du peché ; & quand on verra dans un Pénitent des ſentimens de componction joints à la converſion du cœur, on lui accorde l'Indulgence de l'Egliſe, on fera un uſage légitime du pouvoir que Jeſus-Chriſt a laiſſé à ſon Egliſe. L'Indulgence ne ſera point un nom vuide de ſens ; mais ce nom répondra à ce qu'il ſigni-

fie. Si en accordant l'Indulgence, on diſpenſoit de faire pénitence, ce ſeroit une prévarication : mais lorſque l'Indulgence n'eſt accordée que comme un ſupplement au manque de force du Pénitent : qu'elle ne ſert point à nourrir la pareſſe & la lâcheté : qu'elle eſt au-contraire la recompenſe du zêle & de la fidélité ; alors l'Indulgence n'a rien d'abuſif. C'eſt une grâce. C'eſt un ſoulagement digne de la charité de l'Egliſe envers ſes enfans. Or cette grace peut être accordée aujourd'hui comme autrefois. En un mot, tant qu'il y aura obligation de faire pénitence pour les pechés commis après le Batême, il y aura lieu d'accorder des Indulgences aux pecheurs qui le méritent.

SACREMENT DE L'ORDRE.

» On ne peut nier, dit le Frere le Courayer, qu'il n'y ait dans l'Egliſe
» Chrétienne un *Sacerdoce viſible & extérieur*, puiſqu'il y a un Ordre de Mi- *Tome II.*
» niſtres établis par Jeſus-Chriſt pour annoncer ſa parole aux hommes, & *p.* 600.
» exercer toutes les fonctions qui appartiennent au culte extérieur de la Re-
» ligion. Mais la preuve apportée dans ce chapitre (du Concile, Seſſion 23.
» chapitre 1.) paroît aſſez peu ſolide, puiſqu'on y établît la réalité de ce
» Sacerdoce *uniquement* ſur l'exiſtence du Sacrifice Euchariſtique ; comme ſi
» *ſans l'exiſtence de ce Sacrifice, il ne pouvoit y avoir réellement de Sacerdoce.* Ce-
» pendant comme la Miſſion des Apôtres a été antérieure à cette inſtitution,
» c'eſt établir leur Sacerdoce ſur un fondement bien ruineux, que de le faire
» dépendre d'une ſeule fonction, qui, quoique très-noble, *n'eſt pas la plus*
» *eſſentielle.* D'ailleurs, continue l'Auteur, comme à parler exactement, ce
» Sacrifice n'eſt que figuratif ; établir le Sacerdoce ſur ce ſeul fondement,
» c'eſt donner lieu d'en conclure que le Sacerdoce n'eſt auſſi que figuratif ;
» ce qui va plutôt à le détruire qu'à l'établir. Il eſt bien vrai, comme le dit
» le Concile, que le Sacerdoce & le Sacrifice ont une relation néceſſaire ; non
» cependant *qu'il ne puiſſe y avoir de Sacerdoce ſans Sacrifice*, mais parceque le
» Sacrifice étant une fonction publique de Religion, l'offrande en appartient
» aux Miniſtres excluſivement à tout autre, lorſque cette Religion a un
» Sacrifice qui lui eſt propre.

La premiére choſe que nous avons à reprendre dans cette Note, eſt une infidélité du Frere le Courayer, qui fait établir au Concile de Trente la réalité du Sacerdoce *uniquement* ſur l'exiſtence du Sacrifice Euchariſtique. Le Concile joint au Sacrifice le *pouvoir de remettre & de retenir les pechés.*

En ſecond lieu, notre Auteur prétend qu'il peut y avoir un Sacerdoce ſans Sacrifice. Il le dit de toute Religion en général : & il l'aſſure en particulier de la Religion Chrétienne. Si on l'en croit, l'exiſtence du Sacrifice Euchariſtique n'eſt pas liée indiſſolublement avec le Sacerdoce de la nouvelle loi.

En troiſiéme lieu. Il ajoute que les Apôtres avant l'Inſtitution de l'Euchariſtie étoient Prêtres par cela ſeul qu'ils avoient le pouvoir de prêcher. Et par une ſuite néceſſaire, il ſoutient que l'oblation du Sacrifice n'eſt pas la fonction la plus eſſentielle du Sacerdoce. Il dit dans une autre Note : *La Prédication eſt certainement la fonction la plus eſſentielle du Prêtre.*

Il faut que le Frere le Courayer ait crû pouvoir changer la notion de tout ce qui lui déplaît dans la Religion, pour imaginer un Sacerdoce ſans Sacrifice. C'eſt démentir l'Ecriture & nommément l'Apôtre ſaint Paul, qui dit : *Tome II. p.* 602.
» *Tout Pontife* étant pris d'entre les hommes, eſt établi pour les hommes *Hebr.* v. 1.

» en ce qui regarde le culte de Dieu, *afin qu'il offre* des dons & des *Sacrifi-*
Ibid. VIII. 3. » *ces* pour les pechés. Et encore : Tout Pontife eſt établi pour *offrir* à Dieu » des *dons* & des *victimes.* « La maxime eſt générale : *Tout Pontife* eſt établi pour offrir des Sacrifices, pour offrir des dons & des victimes. De ce que *tout Pontife* eſt établi *pour offrir à Dieu* des dons & des *victimes*, l'Apôtre en conclud » qu'il eſt *néceſſaire* que Jeſus Chriſt ait auſſi quelque choſe qu'il puiſſe offrir. *Il eſt néceſſaire*, dit ſaint Paul. Donc le Sacrifice eſt inſéparable du Sacerdoce.

Nous ne connoiſſons de Sacerdoce que celui des Patriarches, & celui de Melchiſedech dans la Loi de nature ; celui d'Aaron dans la Loi écrite, & celui de Jeſus-Chriſt dans la Loi nouvelle. Lequel de ces Sacerdoces a-t'on vû ſans Sacrifice ? Le Sacrifice eſt tellement lié avec le Sacerdoce, que l'Apôtre ſaint Pierre, parlant d'un Sacerdoce purement ſpirituel, il lui aſſigne des Sacrifices ſpirituels : » Entrez, dit-il, dans la ſtructure de l'Edifice,
I. Petr. II. 5. » comme étant des piérres vivantes, pour compoſer une maiſon ſpirituelle, » & un *ordre de ſaints Prêtres*, afin d'offrir à Dieu des *ſacrifices ſpirituels* qui lui » ſoient agréables par Jeſus-Chriſt.

Le Frere le Courayer avoue que Jeſus-Chriſt a établi *un Sacerdoce viſible & extérieur.* Un Sacerdoce viſible & extérieur doit avoir un Sacrifice viſible & extérieur. Saint Paul vient de nous le dire. Dans la nouvelle Loi, il n'y a de Sacrifice viſible & extérieur que celui du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. Ce ſacrifice n'a pu être offert qu'une fois d'une maniére ſanglante. Il faut donc qu'il puiſſe être offert d'une maniére non ſanglante par les Prêtres que Jeſus-Chriſt a établis. Donc il y a dans la Loi nouvelle un Sacrifice viſible & extérieur que les ſeuls Prêtres établis par Jeſus-Chriſt peuvent offrir. » Un
Ep. 1. » Prêtre, dit ſaint Cyprien, ne doit être occupé que de l'Autel pour y of- » frir des Sacrifices, & vaquer à la priére. « Ce ſaint Martyr étoit tellement perſuadé que l'oblation du Sacrifice du corps de Jeſus-Chriſt eſt la premiére & la plus eſſentielle fonction du Prêtre de la Loi nouvelle, qu'il deffend d'offrir ce Sacrifice pour le repos de l'ame d'un Chrétien appellé Victor, qui
Ibid. avoit en mourant fait Tuteur le Prêtre Fauſtin. » Celui-là, dit ſaint Cyprien, » ne mérite pas que les Prêtres récitent ſon nom à l'Autel, qui a voulu re- » tirer les Prêtres de l'Autel.

Ce que le Frere le Courayer dit des Apôtres, qu'ils étoient Prêtres avant l'inſtitution de l'Euchariſtie, n'eſt pas une objection, mais une erreur. Les Apôtres avoient le pouvoir de prêcher ; cela eſt vrai. Ils avoient même le pouvoir de batiſer. S'enſuit-il qu'ils fuſſent Prêtres ? Dans la Loi nouvelle les Diacres ont ce double pouvoir, & ne ſont pas Prêtres. Dans l'ancienne Loi les Prophêtes avoient droit d'enſeigner & d'inſtruire le Peuple. Les Lévites le faiſoient auſſi. Au tems de Jeſus-Chriſt les Docteurs de la Loi enſeignoient dans les Synagogues. Saint Paul fut inſtruit aux pieds de Gamaliel. Tous les Prophêtes ont-ils été Prêtres ? Les Lévites l'étoient-ils ? Tous les Docteurs de la Loi l'ont-ils été ? La fonction d'enſeigner n'eſt donc pas réſervée aux ſeuls Prêtres. Mais nuls autres n'ont pu légitimement offrir des Sacrifices. » La Prédication ; dit le Frere le Courayer, eſt certainement la fonction la » plus eſſentielle du Prêtre. « Saint Pierre ne parloit pas ainſi. Dans le diſcours qu'il fit pour l'élection des ſept Diacres, il dit : » Pour nous, nous » nous appliquerons entiérement à la priére, & à la diſpenſation de la parole :
Act. VI. 4. » *Nos autem orationi & miniſterio verbi inſtantes erimus.* « Il eſt hors de doute

que

que ſaint Pierre comprend dans la priére, l'oblation du Sacrifice qui eſt la plus excellente de toutes les priéres. La diſpenſation de la parole vient après. Elle n'eſt donc pas la premiére & la plus eſſentielle fonction du Prêtre. C'eſt à l'oblation du Sacrifice que ſaint Pierre donne le premier rang. Tout Prêtre a le pouvoir de prêcher. Mais tout Prédicateur n'a pas le pouvoir de ſacrifier.

Autre erreur du Fr. le Courayer. Le Concile de Trente a défini que par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, Jeſus-Chriſt a ordonné Prêtres les Apôtres. » Ce nouvel Article de foi, dit notre Auteur, eſt dû tout-à-fait au » Concile ; & Dieu ſait avec combien peu de fondement. En effet, dit-il, il n'y » a rien dans l'hiſtoire de l'inſtitution de l'Euchariſtie, qui ne ſe rapporte » également à tous les communians ; & ce n'eſt pas plus aux Prêtres qu'à » tous les autres Fidéles qu'il eſt dit : *Faites ceci en mémoire de moi.* Cette » mémoire eſt relative à l'action, & non à la qualité des perſonnes ; & c'eſt » *une pure imagination* de prétendre trouver l'inſtitution de la Prêtriſe dans un » endroit qui n'y a pas le moindre rapport. *Tom. II. p. 319.* *Ibid. pag. 229.*

Il eſt fâcheux pour le Frere le Courayer de n'avoir pour garants de ſon interprétation que les Hérétiques de ces derniers ſiécles. Toute l'Egliſe a toujours cru que Jeſus-Chriſt en inſtituant l'Euchariſtie, a inſtitué un Sacrifice proprement dit. Toute l'Egliſe a toujours cru qu'il y a un commandement exprès d'offrir ce Sacrifice, & de faire ce que Jeſus-Chriſt a fait. Toute l'Egliſe a toujours cru que les Apôtres ſeuls & les Miniſtres qui leur ont ſuccédé dans le Sacerdoce, ont reçu le pouvoir d'offrir le Sacrifice inſtitué de Jeſus-Chriſt. Donc toute l'Egliſe a toujours cru que quand Jeſus-Chriſt a dit à ſes Apôtres : *Faites ceci en mémoire de moi*, ce n'eſt pas à tous indifféremment qu'il a donné le pouvoir d'offrir le Sacrifice de l'Euchariſtie.

Mais n'eſt-ce pas à tous que Jeſus-Chriſt a dit : *Faites ceci en mémoire de moi* ? C'eſt à tous en un ſens : & en un autre ſens, ce n'eſt pas à tous. C'eſt à tous que Jeſus-Chriſt a dit : *Faites ceci en mémoire de moi*, en ce ſens qu'il a ordonné à tous les Fidéles d'offrir le Sacrifice de ſon corps par les mains des Prêtres, & d'y communier. Mais ce n'eſt qu'aux Prêtres que Jeſus-Chriſt par ces paroles a donné le pouvoir de conſacrer, & d'offrir réellement ſon corps & ſon ſang. Qu'on ne diſe donc point que la définition du Concile n'a aucun fondement. Elle eſt appuyée ſur la profeſſion que l'Egliſe a toujours faite de croire que Jeſus-Chriſt en ordonnant à ſes Apôtres de faire ce qu'il avoit fait, leur avoit donné le pouvoir d'offrir le Sacrifice de la nouvelle Alliance, pouvoir qui devoit paſſer à leurs Succeſſeurs dans le Sacerdoce, privativement à tout autre. Voilà ce qui a toujours été cru, & ſurquoi on ne trouvera aucune variation dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Il en eſt de même d'un autre Article que le Frere le Courayer a encore la témérité de nier. Cet Article regarde l'effet du Sacrement de l'Ordre par rapport à la ſanctification du Miniſtre qui le reçoit. » *Il n'y a guéres lieu de* » *douter*, dit notre Auteur, que ceux qui reçoivent l'Ordination avec les diſ- » poſitions requiſes, ne reçoivent en même-tems les graces qui leur ſont né- » ceſſaires pour ſe ſanctifier eux-mêmes en travaillant au ſalut des autres. Mais » que la grace de la Juſtification ſoit attachée au Sacrement de l'Ordre comme » *un effet qui lui ſoit annexé en vertu de l'inſtitution*, c'eſt ce qui ne paroît » fondé ni en raiſon, ni en autorité. « Il réſulte de-là que le Sacrement de l'Ordre n'eſt pas un Sacrement proprement dit. En quoi le Fr. le Courayer ſuit toujours la doctrine de Calvin. *Tom. II. p. 260.*

Mais que prétend ce Novateur, en niant que la grace ſanctifiante ſoit attachée au Sacrement de l'Ordre ? Croit-il nous faire oublier que Jeſus-Chriſt a dit à ſes Apôtres : » *Recevés le Saint-Eſprit.* Les pechés ſeront remis à ceux » a qui vous les remettrez &c. « Que ſaint Paul a écrit à Timothée : » Ne
1. Timoth. » négligez pas *la grace* qui eſt en vous, qui vous a été donnée ſuivant une
IV. 14. » révélation prophétique par l'impoſition des mains des Prêtres. Et encore :
2. Timoth. » Je vous avertis de reſſuſciter *la grace de Dieu* que vous avez reçue par l'im-
I. 6, » poſition de mes mains ? « Croit il nous faire oublier que les Apôtres dans l'Ordination des ſept Diacres *leur impoſerent les mains* après *avoir fait des priéres* ? Eh ! qui peut douter que l'impoſition des mains des Apôtres jointe à la priére, n'ait été accompagnée de la grace ſanctifiante ?

Mais, dit le Frere le Courayer, » l'Ordination a été moins établie pour
Tom. II, » la ſanctification des particuliers qui la reçoivent, que pour le bien de
p. 601, » l'Egliſe.

Donc la grace ſanctifiante n'eſt pas attachée au Sacrement de l'Ordre. Beau raiſonnement ! Sans doute que les Miniſtres ont été établis pour le bien de
1. Cor. III. l'Egliſe. » Tout eſt à vous, dit l'Apôtre, ſoit Paul, ſoit Apollon, ſoit Cé-
22. » phas « : mais il eſt du bien de l'Egliſe d'avoir des Miniſtres ſaints. » Qu'ils
Levit. XXI. » ſoient ſaints, parceque moi-même je ſuis ſaint «, dit Dieu aux Miniſtres de l'an-
8, cienne Loi. S'il falloit être ſaint pour traiter entre Dieu & les hommes, ſous un Miniſtére qui n'étoit que l'ombre de celui que Jeſus-Chriſt a établi ; quelle ſainteté ne doivent pas avoir les Miniſtres de la nouvelle Alliance ? Jeſus-Chriſt premier Prêtre du Nouveau-Teſtament, dans la priére qu'il fait pour ſes premiers Miniſtres, dit à Dieu : » Je me ſanctifie moi-même pour eux,
Jean XVII, » afin qu'*ils ſoient auſſi ſanctifiés* dans la verité. S'ils ne ſont pas ſaints, que
19. ſeront-ils ? Un ſel affadi, qui ne ſera bon qu'à être foulé aux pieds. Mais
Hebr, VII, » s'il étoit bien raiſonnable que nous euſſions un Pontife ſaint, innocent, ſans
26, » tache, ſéparé des pecheurs & plus élevé que les cieux, n'eſt-il pas raiſonnable que des hommes choiſis & ſéparés de la multitude, pour offrir à Dieu le Sacrifice du corps & du ſang de J. C. pour remettre les pechés & les retenir ; pour chaſſer du Sanctuaire ceux qui ne ſont pas ſaints ; pour annoncer aux hommes la parole ſainte du Seigneur ; pour appliquer continuellement les mérites du ſang de Jeſus-Chriſt ; en un mot pour être les canaux de tout ce qu'il y a de ſainteté dans l'Egliſe ; n'eſt-il pas raiſonnable encore une fois, que de tels hommes ſoient rendus propres à des fonctions ſi ſublimes par une grace particuliére ? Où eſt donc, je ne dis pas la Religion, mais le bon ſens de ſoutenir que, quand nous enſeignons » que la grace de la juſtification » eſt attachée au Sacrement de l'Ordre comme un effet qui y eſt annexé en » vertu de l'inſtitution ; nous ne paroiſſons *fondés ni en raiſon, ni en autorité* ? « Si la choſe étoit douteuſe, nous pourrions multiplier les autorités & en faire un volume. Pour la raiſon, il faut y avoir renoncé, de prétendre qu'il ne ſeroit pas raiſonnable que Jeſus-Chriſt eût établi un Sacrement qui donnât aux Miniſtres de l'Egliſe les graces néceſſaires pour leur propre ſanctification, afin d'être en état de s'approcher de Dieu dans leurs fonctions, & de travailler plus efficacement à la ſanctification des autres.

SACREMENT DU MARIAGE.

On a vu ci-deſſus que le Frere le Courayer ne croit pas qu'il y ait ſept

Sacremens inſtitués de Jeſus-Chriſt. Le Mariage eſt du nombre de ceux qu'il ſupprime. Si on l'en croit, le Mariage, donné comme Sacrement, » eſt un » de ces dogmes nouveaux dûs aux Conciles de Florence & de Trente, qui » d'une opinion d'Ecole ont fait un Article de foi. « Mais cette opinion d'Ecole qui par le calcul du Frere le Courayer n'auroit dû commencer qu'au douziéme ſiécle avec les Scholaſtiques, ſe trouve érigée en dogme dans l'Egliſe Grecque & dans les Sectes Orientales ſéparées de l'Egliſe Romaine depuis treize cens ans. L'Egliſe Grecque & les Sectes Orientales ont-elles mis le Mariage au nombre des Sacremens par déference pour les Scholaſtiques? Si le Frere le Courayer demande des preuves de la créance des Grecs & des Orientaux, il les trouvera dans le cinquiéme volume de la Perpétuité de la foi, donné par Monſieur l'Abbé Renaudot. Qu'il nous ſoit permis de l'y renvoyer.

Tom. II. *p.* 683.

Le Concile de Trente a déclaré nuls les Mariages clandeſtins. Notre Auteur trouve à reprendre à cette déciſion. » La diſtinction de ſecret ou public » ne change rien, dit-il, à la nature du Mariage. Mais ce ſont les déſordres » provenus des Mariages ſecrets, qui ont obligé la ſociété de ne reconnoître » pour valides, que ceux qui auroient été faits avec la publicité preſcrite. » *Le Mariage n'en eſt donc pas moins réel pour être ſecret*: mais la loi ne le reconnoiſſant point pour tel, il eſt exclud du bénéfice de la ſociété, & ne » peut prétendre à aucun des avantages qui ne s'accordent qu'à la publicité.

Ibid. pag. 483.

Si le Mariage eſt réel, quoique clandeſtin, il faut dire que les deux conjoints ne peuvent contracter mariage avec d'autres ſans devenir adultéres, le Frere le Courayer en conviendra-t'il? Comment n'a-t'il pas vu que l'Egliſe peut rendre inhabiles à contracter Mariage certaines perſonnes, lorſqu'elles ne ſe ſoumettent pas aux loix que l'Egliſe même preſcrit pour le bien de ſes enfans. Et peut-on penſer que Dieu ne ratifie pas ce qu'elle fait? Selon le Fr. le Courayer, aux yeux de Dieu un Mariage clandeſtin eſt un Mariage réel; aux yeux de l'Egliſe c'eſt un concubinage. *Que l'homme ne ſépare point ce que Dieu a uni*, dit Jeſus-Chriſt. S'il y a un Mariage réel dans le cas de la clandeſtinité, l'Egliſe tranſgreſſe le commandement de Dieu, en ſéparant ceux qu'il a unis; & elle autoriſe l'adulterre, en leur laiſſant contracter d'autres Mariages.

SERVICE DE L'EGLISE EN LANGUE ETRANGERE.

Le Frere le Courayer s'eſt rendu juſqu'ici un écho trop fidéle des Proteſtans, pour attendre de lui qu'il ne blâme pas l'uſage où eſt l'Egliſe de faire le ſervice public dans une langue inconnue au Peuple. » Il ſemble, dit-il, » que ſi l'uſage d'une langue étrangére dans les priéres n'eſt pas contraire à la » Religion, il l'eſt extrêmement à la raiſon & au bon ſens. « Dans une autre » Note il va plus loin. L'uſage, dit-il, de célébrer la Meſſe ou le Service » public en langue étrangere, ne paroît fondé ni en raiſon, *ni en Religion.*

Tom. II. *p.* 319. *Ibid. pag.* 320.

Mais cet uſage, qui ne paroît fondé ni en raiſon, ni en Religion, ſe trouve néanmoins l'uſage de tout l'univers à la réſerve des Proteſtans. Non-ſeulement l'Egliſe Romaine fait le Service public en langue inconnue au Peuple; mais l'Egliſe Grecque eſt depuis longtems dans le même cas. Les Neſtoriens & les Cophtes en uſent de même. Que dis-je? les Juifs dans leurs Synagogues. font le ſervice en Hébreu, & le peuple ne l'entend pas. Les Mahome-

tans font le leur en Arabe pur, qui n'eſt entendu chez les Turcs & les Perſans que de ceux qui l'ont étudié. Renfermons-nous dans ce qui regarde les Chrétiens. Comment tant de Peuples ſe ſont-ils accordés à conſerver dans le ſervice public la langue qui étoit en uſage chez eux, lorſqu'ils ont embraſſé la Religion? Ne doit-on pas avouer que l'on a reconnu que s'il y a de l'inconvenient à ne pas faire le ſervice public en langue vulgaire; il y en auroit encore davantage à introduire tous les changemens auxquels une langue vivante eſt expoſée. La fidélité de l'Egliſe Romaine à conſerver dans le ſervice public la langue qu'elle parloit au tems des Apôtres, eſt une preuve de ſa fidélité à conſerver la foi qu'elle a reçu des Apôtres : ſi on ne craignoit pas d'altérer la foi, on ne craindroit pas de changer le langage. Mais on aime mieux que le Peuple ceſſe d'entendre la langue dans laquelle il prie en public, que de l'expoſer à ceſſer de croire ce qui a toujours été cru. Le Saint-Eſprit inſpiroit dans l'Egliſe même, des Fidéles qui parloient une langue étrangére. Et ſaint Paul ordonne qu'on laiſſera parler cette langue, s'il ſe trouve quelqu'un pour l'interprêter. Il n'eſt donc pas contraire au deſſein du Saint-Eſprit & à la pratique Apoſtolique, de ſe ſervir dans l'Office de l'Egliſe d'une langue que le ſimple Peuple n'entend pas, dès que l'Egliſe ordonne aux Paſteurs d'expliquer ce que l'on récitera, & de le faire entendre au Peuple. En France où l'on a de bonnes traductions de la Bible & de l'Office divin, le Peuple eſt plus en état d'entendre ce qui ſe dit, qu'à Genève même, où la Verſion de la Bible & les Pſeaumes de Marot commencent à devenir inintelligibles.

PRIMAUTE' DU PAPE.

Cet Article tient à cœur au Frere le Courayer. Il y revient à pluſieurs repriſes. Il nie que le Pape ait reçu de Jeſus-Chriſt aucune prérogative qui l'éleve au-deſſus de ſes Collégues. Dès la Préface il avance hardiment que
» l'antiquité n'a jamais mis de différence entre les Evêques de Rome & les
» autres, & qu'elle n'a diſtingué les Papes des Evêques, que comme les
Pref. p. 28. » Métropolitains le ſont de leurs Suffragans, c'eſt-à-dire, ajoute-t'il, par une
» étendue plus ou moins grande de Juriſdiction acquiſe, ou par la préémi-
» nence de leur Ville, ou par les Canons.

Dans le corps du Livre il confirme ce qu'il a dit dans ſa Préface. » Le
» Pape n'a dans l'adminiſtration de l'Egliſe aucun autre privilége que
» celui que donne le crédit & l'autorité d'un grand Siége à tous ceux qui ont
Tom. I. p. 241. » eu l'honneur d'y être placés. « Chaque Egliſe, dit-il encore, eſt gouver-
» née par ſes propres loix; & ſi par l'établiſſement & le maintien du bon
» ordre, les Loix Eccléſiaſtiques ont établi une certaine ſubordination en-
P. 539. » tre les Evêques mêmes, & ont étendu davantage la Juriſdiction des Papes
» que celle des autres Evêques, c'eſt une affaire de Police Eccléſiaſtique,
» ſans laquelle on peut être Chrétien, comme on l'a été avant que cette puiſ-
» ſance fût établie & reconnue. Ailleurs il dit : Juſques-là on s'étoit con-
Tom. II. p. 367. » tenté de regarder le Pape comme le premier Evêque, mais comme nulle-
» ment diſtingué des autres, que par une plus grande étendue de Juriſdiction
» que les Loix Eccléſiaſtiques lui avoient attribuée. Si dans la ſuite il a pré-
» tendu davantage, ou qu'on le lui ait accordé, il en a obligation au reſpect
» des Princes & des Peuples pour *le Siége de ſaint Pierre*, & nullement à

aucun

» aucun titre fondé ſur l'Ecriture ou ſur les promeſſes de Jeſus-Chriſt.

Tout ce qu'il accorde au Pape, eſt une Primauté d'honneur : encore ne dit-il pas qu'elle ſoit de droit divin. » La Préſidence ne peut être diſputée à « l'Evêque de Rome, dont on n'a jamais conteſté la prérogative d'honneur » ſur les autres Evêques. « C'eſt tout ce qu'il en dit. *pag.* 441.

Eſt-ce défaut de lecture ? Eſt-ce défaut de ſincérité qui fait tenir au Frere le Courayer un langage ſi contraire à l'Ecriture & à la Tradition ? Prétend-t'il nier que ſaint Pierre ait reçu de Jeſus-Chriſt la Primauté ? Que c'eſt à lui que Jeſus-Chriſt a dit : » Vous êtes Pierre, & ſur cette pierre je bâti- » rai mon Egliſe ; & les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre » Elle « ? Que c'eſt ce même Apôtre que Jeſus-Chriſt a choiſi pour lui adreſ- ſer ces paroles : » Je vous donnerai les Clefs du Royaume des Cieux ; & » tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié dans le Ciel ; & tout ce que » vous délierez ſur la terre, ſera délié dans le Ciel « ? Que c'eſt encore à lui qu'il a dit : » Pierre m'aimez-vous ? paiſſez mes agneaux, paiſſez mes bre- bis. « Toute l'Egliſe a vû dans ces textes des prérogatives qui diſtinguent ſaint Pierre de tous les autres Apôtres, & toute l'Egliſe a reconnu que ces pré- rogatives ſont paſſées à ſes Succeſſeurs. Qui eſt le Frere le Courayer pour corriger l'Egliſe, & pour renverſer ce que Jeſus-Chriſt a établi ? » L'anti- » quité, dit-il, n'a jamais mis de différence entre les Evêques de Rome & » les autres. « Cependant il reconnoît que le Siége de Rome eſt *le Siége de ſaint Pierre*. Quoi ! l'antiquité n'a mis aucune différence entre le Siége de ſaint Pierre & les autres Siéges ? Rappellez-vous, M. F. les textes de ſaint Iré- née, de ſaint Cyprien, de ſaint Optat, de ſaint Jerôme, de ſaint Auguſtin, dont nous avons fait uſage pour prouver que l'Egliſe avec laquelle il n'eſt jamais permis de rompre, eſt celle qui a pour centre de ſa Communion le Siége de ſaint Pierre. Dans tous ces textes les Peres que nous avons cités, regardent la Chaire de ſaint Pierre comme établie de Jeſus-Chriſt pour con- ſerver l'unité dans l'Egliſe ; prérogative qui éleve celui qui eſt aſſis ſur cette Chaire, au-deſſus de tous les autres Paſteurs en particulier, & qui lui donne un pouvoir qui ne convient à aucun autre Evêque. » L'Egliſe eſt une, dit » ſaint Cyprien, & elle a été fondée *ſur ſaint Pierre* par Jeſus-Chriſt notre Sei- » gneur pour conſerver l'unité » C'eſt *ſur Pierre*, dit le même Saint, que » le Seigneur a bâti ſon Egliſe ; & c'eſt de là qu'il a inſtitué & montré l'ori- » gine de l'unité. » A qui s'adreſſera, dit-il encore, celui qui a ſoif ; ſera- » ce aux Hérétiques, ou à l'Egliſe qui eſt une, & qui a été fondée *par la* » *parole du Seigneur* ſur un (*ſuper unum*) qui a reçu de lui les Clefs ? (*a*) » La » cauſe des Héréſies & des Schiſmes, dit toujours ſaint Cyprien, c'eſt qu'on » ne remonte pas à l'origine de la vérité, qu'on ne cherche point le Chef,

Matth. XVI, 18. 19.

Joan. XXI. 15. 17.

Pref. p. 28

Ep. 70. *Edit. Baluz.* *Ep.* 73. *p.* 131. *Ibid. pag.* 132. *De Unitat. Eccl.*

Hoc eo fit, fratres dilectiſſimi, dum ad veritatis originem non reditur, nec caput quaeritur, nec Magiſtri cœleſtis doctrina ſervatur. ..... Loquitur Dominus ad Petrum : *Ego tibi dico*, inquit, *quià tu es Petrus, & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam, & portæ inferorum non vincent eam. Et tibi dabo claves regni cœlorum, & quæ ligaveris ſuper terram, erunt ligata & in cœlis ; & quæcumque ſolveris ſuper terram, erunt ſoluta & in cœlis.* Et iterum eidem poſt reſurrectionem ſuam dicit : *Paſce oves meas.* Super illum unum aedificat Eccleſiam ſuam, & illi paſcendas mandat oves ſuas. Et quamvis Apoſtolis omnibus poſt reſurrectionem ſuam parem poteſtatem tribuat & dicat..... *Accipite Spiritum Sanctum ; ſi cujus remiſeritis peccata, remitttuntur illi ; ſi cujus tenueritis, tenebuntur* ; tamen ut unitatem manifeſtaret, unitatis ejuſdem originem ab uno

» qu'on ne garde point la doctrine du Maître céleſte. « Or quelle eſt cette doctrine ? Saint Cyprien va l'expliquer. » Le Seigneur dit à Pierre : Vous » êtes Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe ; & les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. Je vous donnerai les Clefs du Royaume des Cieux. Ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié dans le Ciel ; & » ce que vous délierez ſur la terre, ſera délié dans le Ciel. Et après ſa réſurrection, il dit : Paiſſez mes brebis, « Saint Cyprien conclud de ces textes que Jeſus-Chriſt a bâti ſon Egliſe » ſur Pierre ſeul, (*ſuper illum unum*) » & qu'il lui a donné le pouvoir de paître ſes brebis. Non que les autres » Apôtres n'ayent reçu le même pouvoir, puiſque J. C. leur a dit après ſa réſurrection : Recevez le Saint Eſprit ; les péchés ſeront remis à ceux à qui vous les » remettrez, & ils ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ; mais » afin de marquer l'unité, continue ſaint Cyprien, Jeſus-Chriſt par ſon autorité en a établi l'origine commençante par un ſeul. (*Unitatis eiuſdem originem ab uno incipientem ſuâ autoritate diſpoſuit.*) Sans doute que les autres Apôtres étoient ce qu'étoit ſaint Pierre, & qu'ils partageoient également le » même honneur & la même puiſſance : mais on commence par l'unité, & » la *Primauté eſt donnée à Pierre* ; afin de montrer que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt » eſt une, & que la Chaire eſt une. « Saint Cyprien termine ſon raiſonnement par ces paroles déciſives : » Celui qui réſiſte à l'Egliſe : Celui *qui* » *abandonne la Chaire de Pierre ſur lequel l'Egliſe a été fondée*, eſpére-t'il être dans » l'Egliſe.

Voilà donc les prérogatives de l'Egliſe de Rome établies & reconnues par celui des Peres qui a parlé avec plus de force pour les droits de l'Epiſcopat. Il ſait que l'Epiſcopat eſt un, & que chaque Evêque en poſſéde ſolidairement ſa portion. Il ſait que les Clefs ont été données à tous les Apôtres : qu'ils ont tous reçu le pouvoir de gouverner l'Egliſe, & que tous ſont fondement : mais il ſait auſſi que c'eſt à un ſeul que Jeſus-Chriſt a dit : *Tu es Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe.* Il voit dans ces paroles la primauté donnée à ſaint Pierre ; ſa Chaire établie centre de l'unité catholique ; & celui qui ſe ſépare de cette Chaire, ſéparé de l'Egliſe. Si ce n'eſt pas-là reconnoître la Primauté du Pape & ſa ſupériorité de droit divin, qu'on nous diſe comment il faut l'exprimer pour l'établir.

Ce langage n'eſt pas particulier à ſaint Cyprien. Il eſt le même dans les autres Peres. Nous avons déja rapporté les paroles de ſaint Irénée, qui dit

Lib. 3. cap. 3. n. 2. » qu'il eſt néceſſaire que toutes les Egliſes communiquent avec l'Egliſe de » Rome à cauſe du premier rang qui lui a été donné. « Saint Optat reconnoît

Lib. 7. » que ſaint Pierre a mérité d'être préféré à ſes Collégues ; & qu'il a » d'abord reçu ſeul les Clefs du Royaume des Cieux, qui devoient être » communiquées aux autres Apôtres. » Vous me direz, dit ſaint Jerôme,

Lib. 1. adv. Jovinian. » que l'Egliſe eſt fondée *ſur ſaint Pierre* : quoiqu'ailleurs il ſoit dit qu'elle eſt » bâtie ſur tous les Apôtres : Que les Clefs du Royaume des cieux ſont données à tous, & que la force de l'Egliſe eſt appuyée également ſur tous. » Cependant un ſeul eſt choiſi entre les douze, afin que *le Chef une fois* » *établi*, l'occaſion du Schiſme ſoit ôtée. » Un ſeul, dit ſaint Auguſtin, a

Tractat. 118. in Joan. » reçu les Clefs, parcequ'il repréſentoit l'unité. « Et dans un autre endroit.

incipientem ſuâ autoritate diſpoſuit' Hoc erant utique & caeteri Apoſtoli quod fuit Petrus, pari conſortio praediti & honoris & poteſtatis, ſed exordium ab unitate proficiſcitur; & primatus Petro datur, ut una Chriſti Eccleſia & Cathedra una monſtretur.

» L'Apôtre ſaint Pierre à cauſe de la Primauté de ſon Apoſtolat repréſentoit » l'Egliſe en figurant ſa généralité : *cujus Eccleſiæ Petrus Apoſtolus propter Apoſtolatûs ſui primatum gerebat figuratâ generalitate perſonam.* L'Egliſe qui eſt fondée ſur Jeſus Chriſt a donc reçu de lui les Clefs du Royaume des Cieux » en la perſonne de ſaint Pierre. » Ailleurs le même ſaint dit, » qu'une » des choſes qui le retiennent dans l'Egliſe, c'eſt la ſucceſſion des Evêques » qui ont tenu juſqu'à ce jour le Siége de ſaint Pierre, depuis cet Apôtre » à qui Jeſus Chriſt après ſa réſurrection a confié le gouvernement de ſes » brebis. « De ces textes & de cent autres que l'on pourroit y ajouter, il réſulte que la prééminence de l'Egliſe de Rome eſt fondée ſur la parole de Jeſus-Chriſt même : & qu'il faut n'avoir aucune pudeur pour attribuer à une Police purement Eccléſiaſtique toutes les prérogatives dont elle jouit.

Tractat. 124. *Cont. Ep. fondam. c.* 4. & 5.

Le Pape eſt Succeſſeur de ſaint Pierre dans la Primauté. Son Siége eſt le centre de l'Unité Catholique. Il n'y a qu'une voix dans toute la Tradition pour établir ces deux points. Mais ces deux points une fois reconnus, il faut néceſſairement reconnoître que le Pape a de droit divin une Primauté d'honneur & de Juriſdiction dans toute l'Egliſe. Celui qui préſide à tout le Corps, doit avoir inſpection ſur chacun des membres du Corps, quelqu'il ſoit. Si vous la lui ôtez, que lui reſtera t'il ? Un nom vuide de ſens. Si les Egliſes particuliéres ont toujours regardé comme un devoir indiſpenſable de rechercher la Communion avec le ſaint Siége, ôtera-t'on à celui qui y eſt aſſis le droit de connoître ceux auxquels il accorde ſa Communion ? Lui ôtera-t'on le droit de s'aſſurer de la foi de chacun des membres de l'Egliſe Univerſelle ? Il avertira, il reprendra, il corrigera ſi le cas y échoit ; le tout ſelon les Canons, car ſon pouvoir a des bornes. Mais dans tous les cas où les ſaintes Régles ſont obſervées, nul ne peut méconnoître l'autorité du premier Siége, ſans ſe rendre imitateur de Coré, Dathan & Abiron.

En vain nous objecteroit-on que le Concile de Sardique accorda à l'Evêque de Rome la réviſion des Jugemens prononcés contre les Evêques dans les Conciles particuliers. Oſius, qui en fit la propoſition au Concile, déclare lui-même que c'étoit *pour honorer la mémoire de ſaint Pierre.* (*Si vobis placet, Petri Apoſtoli memoriam honoremus.*) C'étoit pour rendre honneur à la Primauté, loin de conclure que le Pape n'avoit auparavant dans l'Egliſe d'autre pouvoir, que celui qu'avoient les Métropolitains, C'eſt au-contraire parceque l'on reconnoiſſoit que l'Evêque de Rome avoit par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt inſpection dans toute l'Egliſe, que pour le bien de l'Egliſe même on lui accordoit le droit de reviſion dans le cas que nous venons de marquer.

Concile d. Sardic. can. 3.

Le commerce qui étoit entre l'Egliſe de Rome & les autres Égliſes, n'étoit pas un ſimple commerce de charité. On voit dès les premiers tems l'Egliſe de Rome entrer dans les grandes affaires, & ſon autorité reclamée comme l'autorité de la premiére Egliſe. Le Pape Victor & le Pape Etienne auroient-ils entrepris ce qu'ils entreprirent, s'il n'eût été conſtant que l'Evêque de Rome avoit dans toute l'Egliſe une autorité qu'aucun autre Evêque ne pouvoit s'arroger ? Quand ſaint Irénée écrit au Pape Victor pour l'empêcher de ſe ſéparer des Aſiatiques, il ne lui dit pas qu'il n'a point le pouvoir de connoître des cauſes qui concernent les Orientaux. La réſiſtance de ſaint Cyprien & de ſaint Firmilien au Pape Etienne, prouve que ces deux Saints ne regardoient pas le Pape comme infaillible : mais en liſant leurs lettres, on voit qu'ils reconnoiſſent dans le Pape la Primauté de droit divin,

Et toute leur conduite montre qu'il faut conſerver la Communion avec lui, lors même qu'il fait effort pour la rompre & ſe ſéparer.

Quand à la Juriſdiction, on voit bien que le Pape l'exerce ſur les Patriarches : mais on ne voit aucun des autres Patriarches l'exercer ſur le Pape. Il en eſt de même des Evêques dépendans du Patriarcat de Rome. Aucun n'a recours aux autres Patriarches, quand ils ſe croient léſés. Quel eſt celui des Evêques d'Occident qui ait dit à l'Evêque de Conſtantinople : Je viens implorer votre aſſiſtance comme tenant la place de S. Pierre & du Chef detout le Collége Epiſcopal ? Le Pape comme Patriarche n'avoit pas droit de reviſion ſur les cauſes terminées dans les autres Patriarcats. En quelle qualité en a-t'il donc connu, ſi ce n'eſt comme Chef, comme Succeſſeur de ſaint Pierre, & comme centre de l'Unité Catholique.

L'Hiſtorien Socrate dit que, » la régle Eccléſiaſtique défend de rien ſta-
Hiſt. Lib. 2. cap. 8. » tuer dans les Egliſes ſi l'Evêque de Rome n'y intervient. « Remontez à la ſource de cette Loi, vous verrez qu'elle a pour appui la créance où l'on a toujours été dans l'Egliſe, que l'Evêque de Rome étant Succeſſeur de ſaint Pierre, les prérogatives attachées à ſa Primauté ſont paſſées à ſes Succeſſeurs.
Decret. de Apocriph. » La ſainte Egliſe Romaine, Catholique & Apoſtolique, diſoit le Pape Gé-
» laſe, n'a eu la prééminence ſur les autres Egliſes par aucunes Conſtitutions
» ſynodiques : mais elle a obtenu la Primauté par la voix Evangélique de
» notre Seigneur & Sauveur, lorſqu'il a dit : *Tu es Pierre, & ſur cette pierre*
» *je bâtirai mon Egliſe.* » Ce langage ne doit pas être ſuſpect dans la bouche de Gélaſe, quand on voit ſaint Cyprien le tenir deux ſiécles avant lui. Les Payens mêmes n'ignoroient pas quelle étoit la prééminence des Evêques de Rome. Ammien-Marcellin dit que l'Empéreur Conſtance après avoir fait dépoſer ſaint Athanaſe dans un Concile très-nombreux, déſiroit cependant avec
Hiſt. Lib. 15. ardeur » que le Jugement du Concile fût confirmé par l'autorité ſupérieure
» dont jouiſſoient les Evêques de la Ville éternelle.

Au Concile de Calcédoine les Officiers de l'Empéreur Marcien recon-
Calcil. Calced. Act. 16. noiſſent que la Primauté & l'honneur ont été conſervés ſans contredit par les Canons au très-aimé de Dieu Archevêque de l'ancienne Rome. Enfin S. Grégoire s'oppoſant au titre d'Evêque Univerſel que s'arrogeoit le Patriarche de Conſtantinople, dit : » Le ſoin de l'Egliſe a été commis au ſaint Apôtre
Lib. 4. Epit. » & Prince de tous les Apôtres Pierre. Le ſoin & la Principauté de l'Egliſe
Ibid. Lib. 2. Ep. 30. » Univerſelle lui ont été donnés ; & toutefois il n'eſt point appellé l'Apô-
» tre Univerſel. « Et dans une autre de ſes Lettres : » Autant il eſt notoire
» que le Siége Apoſtolique a *par l'inſtitution de Dieu*, la prééminence ſur tou-
» tes les Egliſes, autant &c. « Il eſt donc vrai que le Pape a la Primauté & une Juriſdiction de droit divin dans toute l'Egliſe, & qu'il faut ou n'avoir rien lû, ou être d'une inſigne mauvaiſe foi pour lui conteſter ces deux prérogatives.

Qu'on ne diſe point que les Papes dans ces derniers tems ont porté leurs prétentions au de-là des bornes que Jeſus-Chriſt leur a preſcrites. Nous ſavons & nous l'avons prouvé quand il l'a fallu, que les Papes ne ſont point infaillibles, qu'ils ne ſont point Supérieurs aux Conciles Généraux, qu'ils n'ont point le pouvoir de détrôner les Rois, même pour crime d'héréſie. C'eſt la doctrine de l'Egliſe que la France ſe fait un devoir de ſoutenir. Mais parceque des Papes ſe ſont attribués un pouvoir qu'ils n'avoient pas, faudra-t'il leur ôter le pouvoir que Jeſus-Chriſt leur a donné ? L'abus de

l'autorité

l'autorité ne donne point droit de méconnoître l'autorité. Il ne faut ni ôter ni ajouter à la parole de Jesus-Christ. Reconnoissons dans le Pape ce que toute la Tradition y a reconnu. S'il porte ses prétentions plus loin, opposons-nous avec fermeté & avec respect aux entreprises injustes. Un Pape qui en montant sur le Siége de saint Pierre, aura hérité de l'esprit du Prince des Apôtres, ne pourra qu'applaudir à une résistance qui n'aura été faite que pour le bien & l'avantage de l'Eglise. Saint Paul résista en face à S. Pierre, parcequ'il ne marchoit pas droit selon la vérité de l'Evangile. Saint Pierre se prévalut-il de sa Primauté? Non, dit saint Cyprien. Quel fut le plus grand, ou de saint Pierre qui reçut avec humilité les avis que son inférieur lui donna, ou saint Paul qui eût le courage de reprendre celui que Jesus-Christ avoit mis à la tête du Collége Apostolique? L'un & l'autre édifiérent également l'Eglise, & se montrerent de dignes Ministres de celui qui avoit dit: » Les » Rois des Nations les traitent avec empire..... Il n'en sera pas de même » parmi vous; mais que celui qui est le plus grand, devienne comme le » moindre; & celui qui gouverne, comme celui qui sert.

Ep. 71. ad Quintum. Edit. Baluz.

Luc XXII. 25. 26.

INFAILLIBILITE' DE L'EGLISE.

La source de tous les égaremens du Frere le Courayer est de ne pas croire que l'Eglise soit infaillible dans ses décisions. Est-ce donc que les titres qui établissent cette infaillibilité, sont douteux? 1°. » Tu es Pierre, dit Jesus-» Christ, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'Enfer » ne prévaudront point contre elle. « Cette promesse assure à l'Eglise l'indéfectibilité & l'infaillibilité. Si l'Eglise n'est pas indéfectible, la promesse de Jesus-Christ est vaine. Si l'Eglise peut cesser d'enseigner ce qui lui a été enseigné dès le commencement, l'Enfer prévaudra. L'Enfer prévaloir contre l'Eglise! cela est impossible. Donc l'Eglise subsistera. Donc l'Eglise enseignera perpétuellement ce que Jesus-Christ lui a enseigné dès le commencement.

2°. » Toutepuissance, dit ce divin Sauveur, m'a été donnée dans le Ciel » & sur la terre. Allez donc, instruisez tous les Peuples; batisez-les au Nom » du Pere, & du Fils & du Saint-Esprit; apprenez-leur à observer toutes les » choses que je vous ai commandées. Et voici, je suis avec vous tous les » jours jusqu'à la consommation du siécle. « Jesus-Christ est avec le Ministére jusqu'à la consommation du monde. Il enseigne avec lui. Il batise avec lui. Il apprend par lui au Peuple à observer toutes les choses qu'il a commandées. Ne craignons donc point que la prédication de la vraie foi défaille. Ne craignons point que la droite administration des Sacremens soit interrompue. Ne craignons point que l'Eglise cesse d'observer ce que Jesus-Christ a commandé.

Matth. XXVIII. 19. 20.

3°. » Jesus-Christ a donné à son Eglise quelques-uns pour être Apôtres, » d'autres pour être Prophêtes, d'autres pour être Evangelistes, d'autres » pour être Pasteurs & Docteurs..... afin que nous ne soyons plus comme » des enfans, comme des personnes flotantes & qui se laissent emporter à tous » les vents des opinions humaines. &c. « Ces paroles supposent dans l'Eglise une autorité infaillible pour décider les contestations qui s'y élevent. Comment le Ministére empêchera-t'il les Fidéles de tomber dans l'erreur, si lui-même peut y tomber? Otez au Ministére l'infaillibilité pour conserver le dépôt,

Ephes. IV. 11-14

les Fidéles ſeront comme des enfans, comme des perſonnes flotantes : ils ſe laiſſeront emporter à tous les vents des opinions humaines. Mais ſaint Paul déclare que le Miniſtére eſt établi pour que ce malheur n'arrive pas. Le Miniſtére ne peut donc ſe tromper dans ſon enſeignement.

Ad Gal. c. 1. 9. 4°. *Si quelqu'un*, dit l'Apôtre, *vous annonce un autre Evangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il ſoit anathême.* La conſéquence qui naît de ces paroles, eſt que le Saint-Eſprit ſoutient l'Egliſe pour l'empêcher d'abandonner l'Evangile qu'elle a reçu ; ſi elle pouvoit y en ſubſtituer un autre, l'Egliſe pourroit encourir l'anathême prononcé par ſaint Paul. Il faut donc que l'Evangile que ſaint Paul a prêché dès le commencement, ſoit prêché juſqu'à la fin ſans interruption, pour que l'Egliſe ne tombe point dans l'anathême. Et ſi l'Egliſe eſt aſſiſtée pour prêcher juſqu'à la fin l'Evangile qu'elle a reçu, ſa foi ne peut défaillir, ſa prédication ne peut ceſſer ni être interrompue : ce qui emporte l'autorité infaillible pour ſoumettre les eſprits à ſes déciſions.

5°. A meſure qu'il s'eſt élevé des héréſies, l'Egliſe, en les condamnant, a employé la même menace que ſaint Paul, contre ceux qui ne ſe ſoumettroient point à ſes déciſions. Elle les a livrés à l'anathême. Donc l'Egliſe a reçu une autorité infaillible pour ſoumettre les eſprits ſous le joug de la foi. Sans quoi ſes anathêmes ſont vains. Il faut être aſſuré de ne pas ſe tromper dans les dogmes dont on exige la créance, pour avoir droit d'excommunier quiconque ne ſe ſoumet pas. Les dogmes qui ſont l'objet de la foi, ſont au-deſſus de la raiſon. Ils ne ſont pas de ſon reſſort. Donc, lorſque l'Egliſe exige de ſes enfans la ſoumiſſion à ſes déciſions, il faut qu'elle ſoit revêtue de l'autorité de Dieu même pour captiver les eſprits.

6°. Voulez-vous, diſent les Peres, ſavoir ce qu'il faut croire ? voyez ce qui a toujours été cru. Cette réponſe ſuppoſe que tous les Peres ont été perſuadés que la profeſſion de la vraie foi ne peut défaillir dans l'Egliſe. La profeſſion indéfectible de la foi ſuppoſe la prédication indéfectible. Si la prédication eſt indéfectible, la déciſion eſt infaillible.

Matth. XVIII. 17. 7°. Jeſus-Chriſt dit : » Si quelqu'un n'écoute pas l'Egliſe, regardez-le » comme un Payen & un Publicain. « Donc l'Egliſe juge en dernier reſſort. Donc il n'eſt pas permis d'examiner après elle. Si le particulier a droit d'examiner après la déciſion de l'Egliſe, nul ne peut regarder comme Payen & comme Publicain, celui qui n'écoute pas l'Egliſe. Cependant Jeſus-Chriſt veut qu'on le regarde comme Payen & comme Publicain. Donc l'Egliſe a reçu une autorité infaillible pour terminer les conteſtations qui s'élevent dans ſon ſein par rapport à la foi & aux mœurs.

Concluons qu'il y a dans l'Egliſe une autorité infaillible pour conduire le troupeau, pour l'empêcher d'errer, & pour conſerver le dépôt de la foi dans ſa pureté, juſqu'à la conſommation du monde.

Quand on ôte à l'Egliſe l'autorité infaillible pour terminer les conteſtations qui s'élevent dans ſon ſein, on doit embraſſer le Tolérantiſme, ſi on raiſonne conſéquemment. Le Frere le Courayer l'a vû : mais au-lieu de revenir ſur ſes pas, il s'eſt livré aux conſéquences les plus horribles du malheureux principe qu'il a embraſſé. Il y auroit de la folie à attribuer aux particuliers l'infaillibilité que l'on ne veut pas reconnoître dans le corps même de l'Egliſe. Vous niez que l'Egliſe ſoit infaillible : qui ſoumettra les eſprits ? Qui les réunira dans l'intelligence du ſens des Ecritures ? Sera-ce la raiſon ?

Mais tous ceux qui ſe ſont diviſés ſur le ſens des Ecritures, ont prétendu ſuivre la raiſon. Que direz-vous à un homme à qui vous ſoutenez qu'il eſt clair que les trois Perſonnes de la Trinité ſont un ſeul Dieu, & qui vous dit que ſa raiſon lui fait découvrir dans l'Ecriture que le Fils n'eſt pas conſubſtantiel au Pere, & que le Saint-Eſprit n'a pas la même égalité que le Pere & le Fils? Si la raiſon eſt en derniére analyſe ce qui doit décider du ſens des Ecritures, on court riſque de ne pas réunir deux perſonnes dans la créance des mêmes dogmes. Au-moins on n'a aucun moyen de les y forcer. Mais oſeroit-on prendre le nom d'Egliſe, qui ſignifie aſſemblée, ſi on étoit ſeul, comme il peut arriver qu'on le ſoit? Il faut donc, pour couvrir cette ſolitude, & ne pas paroître ſeul, prendre le parti de la Tolérance, & regarder comme freres & comme membres du même corps ceux qui croient différemment. Mais d'un autre côté la honte de ſe trouver avec toutes les Sectes hérétiques, mêmes les plus infâmes, oblige la plûpart de ceux qui embraſſent la Tolérance, à mettre des reſtrictions dans leurs principes. De-là vient la diſtinction des Articles fondamentaux & de ceux qui ne le ſont pas. S'accorde-t'on mieux ſur les Articles fondamentaux? Non. Qui aura droit de les déterminer? Si l'on dit qu'ils ſont marqués évidemment dans l'Ecriture, ce ſera toujours au tribunal de la raiſon en dernier reſſort que la conteſtation ſera portée. Et tel trouvera que ce que l'on appelle dogme fondamental, ne l'eſt point. Dès que vous manquez d'une autorité infaillible pour prononcer, vous ne pouvez obliger à croire d'une certitude de foi que tel dogme eſt fondamental. Et ainſi il en faudra venir à communiquer avec tous les Hérétiques, quels qu'ils ſoient.

Nous avons lieu de penſer que le Frere le Courayer porte la Tolérance juſques-là. En quoi il n'a que trop d'imitateurs dans le ſiécle malheureux où nous vivons. Tous les jours on répand dans le Public des Libelles pleins d'impiété, ou la Tolérance eſt prêchée ouvertement. On ſappe la Religion dans ſes fondemens. On rejette les Myſtéres. Et pour ne pas trop effrayer les eſprits, on les rappelle, dit-on, à la Religion naturelle, que l'on fait conſiſter à reconnoître un Dieu, à l'adorer, on ne dit pas comment, & à ſuivre, à ce que l'on prétend, les régles d'une morale exacte. Ainſi, le Deiſme s'établit. Ce n'eſt plus en Angleterre ſeulement & dans des Pays Proteſtans que l'impiété fait du progrès; c'eſt en France, à la Cour, à la Ville & dans les Provinces que l'irréligion prend la place de la Religion. Juſqu'ici le mal s'étoit comme concentré dans ceux qui ſe piquent de bel eſprit: maintenant on aſſure que le Peuple n'en eſt pas exempt. Que ne doit-on pas craindre quand on voit la foi s'éteindre, & l'Apoſtaſie faire de ſi grands progrès?

Par tout ce que nous avons dit dans cette Inſtruction, vous comprenez, M. T. C. F. qu'elle eſt l'impiété du ſyſtême défendu par le Frere le Courayer: ſyſtême qui, ſelon l'expreſſion de M. Boſſuet » ſauve tous les Hérétiques ſans les convertir, ſans les ramener à la tige d'où toutes les Sectes » ſont ſorties, ſans y ſonger ſeulement. « Quelle ſurpriſe pour nous, ſi entrant dans le Ciel nous y voyons Arius avec ſaint Athanaſe; Manichée, Donat & Pélage avec ſaint Auguſtin; Vigilance avec ſaint Jerôme; Neſtorius avec ſaint Cyrille; Eutichés avec ſaint Léon; les Sectateurs de Bérenger avec ſaint Thomas; les Vaudois, les Albigeois, les Huſſites, les Wicleſites & tous les Proteſtans avec les Saints qui les ont livrés à un anathême éternel? Quel ſeroit notre étonnement de trouver dans le ſéjour de la gloire

Sixiéme Avertiſſ. n. 113.

ceux que nous croyons n'avoir d'autre partage que l'étang de feu & de ſouffre ? Mais ce qui ſeroit une ſurpriſe pour nous, ne le ſeroit point pour le Frere le Courayer. Vous vous êtes fait une longue guerre, diroit-il aux uns & aux autres. Que de peines, que de travaux perdus ! Si comme moi vous euſſiez connu le dogme ſalutaire de la Tolérance, vous auriez moins crié, & vous auriez plus édifié. Venez donc, bienheureux Arius, illuſtre Donat, fortuné Pélage ; venez Vigilance, Neſtorius, Eutichés, Luther & Calvin ; venez, mêlez-vous dans le Chœur ſacré des Apôtres. Servez-leur d'Aſſeſſeurs pour juger les Nations. Mais ſi vous êtes du nombre des Juges, ou ſeront les coupables ? Vous êtes récompenſez : qui ſera puni ? L'horrible ſyſtême qui ſauve juſqu'aux Héréſiarques : qui met les boucs comme les brebis à la droite de Jeſus-Chriſt : qui introduit dans la ſainte Cité, des Citoyens de Babylone ; & qui donne dans le Ciel aux empoiſonneurs des ames, une place que Dieu refuſe avec juſtice aux empoiſonneurs des Corps.

Laiſſons le Tolérantiſme du Frere le Courayer, & jettons les yeux ſur un autre objet. En devenant Tolerant, on l'a vu devenir l'Apologiſte des prétendus Réformés ſur la plûpart de leurs erreurs. Nous n'avons pas même relevé tout ce qui méritoit de l'être dans ſes Notes. Ce qu'il dit de la Communion ſous les deux eſpéces, de l'interceſſion des Saints, du Purgatoire, de l'uſage des Images, de la diſtinction des viandes, des jeûnes & des Fêtes, eſt auſſi conforme à la doctrine de Calvin que contraire à celle de l'Egliſe : mais nous avons craint, en relevant tout, de donner trop d'étendue à cette Inſtruction. Finiſſons-la par nous demander à nous-mêmes quel doit être l'étonnement d'un Calviniſte qui refléchit en liſant l'Hiſtoire de l'Egliſe ? Durant quinze cens ans il ne ſait où il eſt. Il voit des Evêques, des Métropolitains, des Patriarches, des Souverains Pontifes. Chez lui rien de ſemblable. Il voit dès les premiers tems adminiſtrer le Batême avec des cérémonies qu'il ne trouve plus dans ſa Communion. Il voit impoſer les mains & oindre le front des Néophites pour leur donner le Saint-Eſprit. Il voit offrir le Sacrifice pour les vivans & pour les morts : les Fidéles perſuadés de la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, l'adorer : conſerver juſqu'à la moindre parcelle du pain ſacré ſans oſer la laiſſer tomber : Dieu même faire des miracles pour punir les profanateurs du corps & du ſang de ſon Fils. Il voit dans les tems de perſécution les Fidéles emporter ce divin Sacrement ſous la ſeule eſpéce du pain pour ſe fortifier contre les aſſauts de leurs ennemis. Dans tous les tems il voit l'Euchariſtie réſervée pour les malades ſous la même eſpéce, & ceux-ci regarder comme leur plus grand bonheur celui de ſortir du monde munis du Viatique du ſalut. Il voit impoſer des pénitences pour des péchés ſecrets qui ne pouvoient être connus que par la confeſſion des coupables, & la Confeſſion regardée comme néceſſaire pour obtenir la rémiſſion des péchés. Il voit les Prêtres oindre les malades conformément à ce qui eſt preſcrit dans l'Epître de ſaint Jacques. Il voit les Evêques, les Prêtres, les Diacres & les autres Miniſtres de l'Egliſe ordonnés avec un Rite dont il ne trouve aucun veſtige dans ſa Secte. On n'y connoît pas même la plûpart des Ordres ; & ceux que l'on a retenus, ſont dépouillés de ce qui fait leur gloire & leur ſplendeur. Il voit les Fidéles recevoir de leurs Paſteurs la bénédiction nuptiale & la grace qui y eſt attachée. Il voit des Vierges ſe conſacrer à Dieu par des vœux irrévocables. Il voit les déſerts & les ſolitudes peuplées par un nombre infini d'Anachoretes & de Cénobi-

tes,

tes, de l'un & de l'autre ſexe. Il voit l'abſtinence & le jeune du Carême, & ceux des autres tems de l'année pratiqués avec beaucoup plus de rigueur qu'aujourd'hui. Il voit les Fêtes des Saints célebrées avec pompe; les Fidéles accourir de toutes parts pour obtenir de Dieu par l'interceſſion des Saints dont on célebre la mémoire, les ſecours ſpirituels & temporels dont il ont beſoin. Il voit les eſtropiés faire effort pour toucher les Reliques des Martyrs, & après leur guériſon miraculeuſe ſuſpendre dans les Oratoires la figure des membres dont ils ont recouvré l'uſage. C'eſt Théodoret qui l'atteſte. Il voit l'image du bon Paſteur peinte ſur les vaſes ſacrés dès le ſecond ſiécle de l'Egliſe. Tertulien le dit expreſſément. Il voit les Chrétiens viſiter l'Etable de Bethléem & le Sépulcre du Sauveur dès les tems Apoſtoliques, & l'Empéreur Adrien profaner ces lieux ſaints par un culte abominable pour arrêter deſlors les Pélerinages & le concours qui s'y formoient. Il voit le bois de la Croix & les inſtrumens de la Paſſion en vénération dans toute la terre; le ſigne de la Croix ſi fréquent qu'on le faiſoit preſque à chaque action. Il voit les Evêques aſſemblés dans des Conciles Oecuméniques, prononcer ſur les grandes queſtions qui agitoient l'Egliſe; leurs jugements touchant la Foi reſpectés comme l'Evangile, & les rebelles à leurs déciſions regardés comme Hérétiques. Il voit toutes les Egliſes du monde rendre à l'Egliſe de Rome des honneurs & des hommages qu'elles ne rendent à aucune autre. Elles diſtinguent l'Evêque de cette Egliſe, de tous les Evêques de la terre. C'eſt, diſent-elles, le Succeſſeur de ſaint Pierre dans la Primauté. Son Siége eſt le centre de la Communion Catholique. De tous les lieux on a recours à lui pour réformer ce que l'on a fait contre les Canons. Quel ſiécle ne fournit pas des preuves de cette diſcipline? Si le Calviniſte après des ſiécles entiers découvre quelqu'un avec qui il ait certaine reſſemblance, il a la douleur de le voir anathématiſer. Je l'aurois donc été moi-même, doit-il dire. Oui, un Calviniſte durant quinze cens ans n'auroit pû trouver dans l'Egliſe un pouce de terre pour s'y placer. Concluez-en que ce n'eſt pas l'Hiſtoire de ſa Secte qu'il lit, quand il lit l'Hiſtoire de l'Egliſe. C'eſt la condamnation de ſa Secte, de ſes dogmes, de ſes Sacremens, de ſes Paſteurs, de ſa diſcipline. Que tous les Miniſtres de la prétendue Réforme s'uniſſent pour compoſer une Hiſtoire de l'Egliſe à la Calviniſte; par où s'y prendront-ils? Où trouver une Egliſe ſans Evêques, ſans Sacrifice, ſans Sacremens de Confirmation, de Pénitence, d'Extrême-Onction, d'Ordre & de Mariage, ſans foi de la préſence-réelle, ſans Viatique pour les malades, ſans invocation des Saints, ſans vénération pour leurs Reliques & pour leurs images, ſans Miracles, ſans ſigne de la Croix, ſans priéres pour les morts, ſans exorciſmes pour chaſſer le Démon, ſans abſtinence de la chair, ſans Anachoretes, ſans Cénobites, ſans Vierges conſacrées à Dieu? Où trouver une Egliſe dont les Paſteurs, quand il s'éleve quelque conteſtation ſur la Foi, décident ſans conſulter la Tradition, & laiſſent aux particuliers après la déciſion le droit d'examiner s'ils ont bien décidé? Où trouver une Egliſe où l'on enſeigne que chacun des Fidéles doit croire de Foi divine qu'il eſt du nombre des Prédeſtinés, & que les plus grands crimes ne lui s'auroient faire perdre ſa juſtice? Voilà l'Egliſe qu'il faut trouver pour remplir le défi que nous donnons aux prétendus Réformés. Mais ce qu'ils ne peuvent, nous le pouvons; nous le faiſons. Nous mettons entre les mains des Fidéles l'Hiſtoire de l'Egliſe, ſans craindre qu'en la liſant, ils apperçoivent que l'ancienne Egliſe ne ſoit point d'accord avec

nous. Même foi, même culte, mêmes Sacremens, même gouvernement, même diſcipline. Le peu de monumens qui ont échapé à la perſécution dans les trois premiers ſiécles, en fourniſſent des preuves évidentes. Elles ſont abondantes au quatriéme & au cinquiéme. Au tems des Athanaſe, des Hilaire, des Ambroiſe, des Bazile, des Grégoire, des Epiphane, des Chryſoſtôme, des Jerôme, des Auguſtin, des Paulin, des Cyrille, des Léon, des Théodoret, le Catholique voit l'Egliſe depuis l'Orient juſqu'à l'Occident en poſſeſſion de tout ce que Calvin a aboli. Si vous faites dans l'Hiſtoire le retranchement que ce Novateur a fait dans l'Egliſe, que vous reſtera-t'il à dire? Faites-le dans les ouvrages des Peres : que de Volumes à ſupprimer! Dans les Conciles : que de Canons il faudra omettre! Preſque toutes les Loix de l'Egliſe deviennent inutiles à la Réforme prétendue de ce Novateur. Elle ne connoît ni l'ancien ni le nouveau Droit. Les Canons des premiers Conciles n'y ſont pas plus d'uſage que les Décrétales de Grégoire IX. Je dis le même des Livres qui contiennent les Rites de l'Egliſe. Les Liturgies de ſaint Jacques, de ſaint Bazile & de ſaint Chryſoſtome. Le Sacramentaire du Pape Gélaſe & de ſaint Grégoire. Les Miſſels Gallican, Gotique & Mozarabe; l'ancien Ordre Romain; les Pénitentiels, le Pontifical, les Rituels; rien de tout cela ne peut ſervir dans une Egliſe Calviniſte. Les Régles de ſaint Bazile, de ſaint Auguſtin, de ſaint Céſaire, de ſaint Benoît, de ſaint Benoît d'Aniane, de ſaint Chrodegang, de ſaint Bruno, ne trouveroient pas un homme pour les pratiquer. Faut-il être ſurpris ſi les Chefs de la prétendue Réforme ont établi pour maxime capitale de ne point reconnoître la Tradition? Qu'auroient-ils fait, s'ils l'euſſent pris pour juge.

Mais eſt-il en leur pouvoir d'anéantir une régle qui doit ſervir juſqu'à la fin du monde à confondre tous les Réfractaires? Saint Auguſtin fit comparoître à ce Tribunal les Pélagiens. A ſon exemple nous forcerons nos Adverſaires d'y plaider leur cauſe. En réfutant le Frere le Courayer, nous n'avons fait que montrer une très-petite partie des preuves que la Tradition nous fournit pour établir les dogmes que les prétendus Réformés oſent conteſter. Ouvrez les yeux à leur éclat, vous M. F. que d'anciennes préventions retiennent encore dans les liens de l'erreur. Quand vos intérêts le demandent, vous prenez le nom de Catholique; & vous le quittez, dès que vous croyez n'en avoir plus beſoin. Qu'appréhendez-vous en vous uniſſant à nous d'une maniére irrévocable? Vous venez d'entendre dire à ſaint Cyprien, que *celui qui abandonne la Chaire de ſaint Pierre ſur lequel l'Egliſe eſt fondée, ne peut être dans l'Egliſe.* Elle ſubſiſte, cette Chaire. Celui qui la remplit aujourd'hui, remonte ſans interruption juſqu'aux ſaints Apôtres, Pierre & Paul. Pour vous, M. F. vous n'êtes pas ſi anciens que la plûpart des Edifices dans leſquels nous nous aſſemblons. Tous les Peres de l'Egliſe, à commencer dès les tems Apoſtoliques, ont reproché aux Hérétiques leur nouveauté. Pouvez-vous nous indiquer un tems où nous n'étions pas, comme nous vous montrons tous les ſiécles où vous n'avez pas été? En rompant avec nous, vous vous ſéparez de la Communion des Saints dont nous vous avons rapporté les témoignages dans cette Inſtruction. Ceux qui vous diſent que les Peres des ſix premiers ſiécles de l'Egliſe ne penſoient pas comme nous, vous trompent & vous ſéduiſent. Si vous euſſiez vécu dans ces ſiécles heureux, où vous auriez été anathématiſés, ou vous auriez cru ce que nous croyons. Qui vous empêche de le croire aujourd'hui? Les abus qui ſont dans l'Egliſe? les ſcan-

De unitate Eccl.

dales que vous y voyez? Mais les ſcandales ont été prédits : les abus ont commencé dès le tems des Apôtres, & ils doivent durer juſqu'au tems où le Pere de famille ſéparera la paille d'avec le bon grain. Que ſert-il d'alléguer qu'il y a eu des brigues dans le Concile de Trente? Fra-Paolo, qui n'eſt pas ſuſpect, convient que ſur les matiéres qui intéreſſent la foi, la liberté y étoit entiére, & que tous les ſuffrages ſe réuniſſoient d'eux-mêmes à vous condamner. Quel eſt le Concile Général où les paſſions des hommes n'ayent paru ſur aucun point? Au Concile de Nicée des Evêques avoient préſenté à Conſtantin des Requêtes contre leurs Collégues. Au premier Concile de Conſtantinople la brigue des Egyptiens obligea ſaint Gregoire de Nazianze d'abdiquer le Siége de Conſtantinople. Au Concile d'Ephèſe ſaint Cyrille jugea la cauſe de Neſtorius avant l'arrivée de Jean d'Antioche & des Orientaux. Au Concile de Calcédoine, Anatolius uſa de ſupercherie pour faire dreſſer un Canon qui attribuoit à ſon Egliſe la Primauté ſur les Egliſes Patriarcales d'Orient. Au cinquiéme Concile, quels débats pour faire condamner les trois Chapîtres, & à quoi ne ſe porta-t'on pas pour faire ſouſcrire le Pape Vigile? Dans tous ces Conciles, il faut diſtinguer ce qui vient du Saint-Eſprit, de ce que les paſſions des hommes y ont mêlé. Rejetterons-nous le bon à cauſe du mauvais? Approuverons-nous le mauvais à cauſe du bon? Non. Les promeſſes ne détruiſent point les prédictions. Les prédictions n'anéantiſſent point les promeſſes. Les promeſſes nous aſſurent que l'erreur ne peut être érigée en dogme de foi par un conſentement réel & unanime des Paſteurs. La vérité ne peut être ſans témoignage public dans l'Egliſe. La commune Prédication ne peut défaillir. C'en eſt aſſez pour vous condamner, puiſque vous ne pouvez montrer que votre doctrine ait été enſeignée tous les jours, & que vos Réformateurs ont avoué que l'état de l'Egliſe a été interrompu. Si les promeſſes nous aſſurent que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas ; les prédictions nous annoncent qu'elles feront effort pour prévaloir. On a vu ce qu'elles firent au tems de l'Arianiſme : mais on a vu auſſi ce que fit Jeſus-Chriſt pour arrêter le progrès de l'erreur. Il en a été, & il en ſera de même dans tous les tems. Quelque tempête qui s'éleve dans l'Egliſe : en quelque péril que ſoit la nacelle dans laquelle Jeſus-Chriſt repoſe ; appuyons-nous ſur les promeſſes de notre Dieu. S'il permet les tentations ; c'eſt pour éprouver ceux qui ſont à lui. Le vent emporte la paille : mais il ne nuit point au froment. Devenez-le, M. T. C. F. par une converſion ſincére & véritable. Celui qui des pierres peut ſuſciter des enfans à Abraham, peut vous changer en un froment pur, & vous rendre un pain délicieux. Qui me donnera de préſenter ce pain dans le Temple du Seigneur? Que Dieu ſoit lui-même votre pain. Vivez de Dieu : vivez pour Dieu, & vous mériterez de vivre éternellement avec Dieu. *Amen.*

Case
WING
folio
Z
144
.A1
V.5
no. 60

THE NEWBERRY LIBRARY